

# CHAPITRE 3

## Les habitations de la rive droite de la rivière de Cayenne à Matoury



## Introduction

Après avoir étudié la rive gauche du Mahury et la rive droite de la crique Fouillée, étudions maintenant la rive droite de la rivière de Cayenne.

L'extrémité attenante à la crique Fouillée est l'ancienne habitation *l'Amphithéâtre* marquée par la présence de la famille Saint Michel de Dunezat étudiée au chapitre 2.

L'autre extrémité, située à la confluence des rivières du Tour de l'Île et de Cayenne, est l'emplacement de l'habitation *Hazardée* à la famille Gallet devenue plus tard *les deux rives* à Bernard.

L'espace de terrain compris entre ces deux lieux se rapporte principalement à l'habitation de Pierre Joseph Tanguy. Les divisions de son terrain avant et après son décès donneront naissance aux habitations que nous allons étudier dans ce chapitre.

Quartier de Matoury.							
Dunezat (D. & D. Lafont)	3	2	43	13	5	61	
Gaudin (honore)	1	4	2			2	
Lafont (D.) major d'inf.	1	1	2	11	6	17	
Malicot Conseiller	2	1	1	52	18	11	81
Mangot	1	1		26	13	6	46
M <sup>r</sup> Michel (Nouvel)	4	2		19	10	7	36
L'interieur Cap <sup>e</sup> Semilice	2			17	6		23
Tanguy Lett. Semilice	1	1		60	22	4	86
	8	9	5	230	88	33	351

(Anom, C14, folio 250 et suivants, recensement de 1772)

Nous retrouvons dans ce recensement de 1772 la famille Dunezat et Tanguy. La veuve Gallet est, pour sa part, notée dans le quartier de Roura. Les autres habitants se situent soit à l'intérieur des terres du quartier de Matoury soit étudiés précédemment dans les chapitres 1 et 2.

### **Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023**

Auparavant, des habitants vivaient sur les terres de Pierre Joseph Tanguy, notés à différentes époques, sur les cartes de cette portion de l’Ile de Cayenne.

Nous avons ainsi sur la carte de Créanton de 1701 :

- Une sucrerie à Boisero à l’emplacement de Tissier devenue Tanguy puis Larivot
- Une sucrerie à le Majeur ou Mazeur sur la montagne de Matoury

Nous n’avons aucuns renseignements sur ces deux habitants.

Sur la carte du père Lombard de 1717, nous avons uniquement:

- L’habitation à Tissier devenue Tanguy puis Larivot

Sur la carte de H.D.M.C de 1724, nous avons uniquement:

- M de Rionville, ménagerie
- Le dessin d’une habitation à l’emplacement de Tissier

Sur la carte de d’Anville 1729, nous avons uniquement:

- Rionville, sucrerie abandonnée

Deux patronymes retiennent notre attention, il s’agit de Rionville et de Tissier. Ils avaient en commun en 1732 une sucrerie dite Timoutou au quartier de Montsinery. Lors du décès d’Antoine Tissier en 1734, « elle a été transportée par les héritiers Tissier à la montagne de Matoury et ensuite partagée entre les héritiers Tissier ; partage qui la fait cesser <sup>1</sup>»

Notre territoire se partage donc entre les héritiers Tissier en lien direct avec Tanguy.

---

1 Anom C14 vol 15 folio 166, état en 1774 des sucreries existantes en 1732.

## Habitation à Pierre Joseph Tanguy

### 1. L'habitant

Pierre Joseph Tanguy naît à Batz sur mer en Loire-Atlantique en 1723. Engagé dans la marine marchande à ses débuts, il devient capitaine d'un navire corsaire et s'installe en 1762 en Guyane.

*« A essuyé vingt huit combats de mer depuis 1744 jusqu'en 1762. qu'il a été obligé de se réfugier à Cayenne avec sept prises venant de la côte d'Afrique, après avoir plusieurs blessures, dont deux très dangereuses. <sup>2</sup>»*

En 1764, il se marie avec Pauline Gertrude Tissier, fille de la deuxième fortune de Guyane. Il devient selon toute vraisemblance propriétaire de part son mariage de l'habitation à Tissier notée en 1765 sur la carte de Dessingy, pointe Tanguy.

Il décède, trois années après son épouse, en 1798 à Cayenne, à priori sans avoir eu des enfants.

#### Généalogie Tanguy ou Tenguy

Pierre Joseph 3/7/1723 (**Batz sur mer, Loire-Atlantique**) – 27/6/1798 (**Cayenne**) & 11/9/1764 (**Cayenne**) Pauline Gertrude **Tissier** 8/12/1723 (**Cayenne**) - 6/10/1795 (**Cayenne**)

### 2. Le terrain, les cultures et les bâtiments

Nous n'avons trouvé aucuns actes notariés si ce n'est un acte de vente d'une portion de son terrain vendue à Bertaucourt en 1778<sup>3</sup>.

On peut supposer qu'une partie ou peut être la totalité du terrain provient de la succession d'Antoine Tissier (1662-1734), le père de son épouse, à priori la seule survivante de ses enfants en 1764.

<sup>2</sup> Anom, COL E 376.

<sup>3</sup> Voir texte, habitation *Sainte Catherine*.



## Généalogie Tissier

Jean & Olive Louise Groyer

- Antoine ca 1662 – 13/1/1734 (*Cayenne*) & 24/11/1705 (*Cayenne*) Marguerite **Ruffard** ca 1692 - 8/6/1742 (*Cayenne*)
  - Rémy 3/2/1711 (*Cayenne*) – avant 1737
  - Alexandre 4/5/1713 (*Cayenne*) – après 1737
  - Paul 22/7/1714 (*Cayenne*) – avant 1737
  - Marguerite Anne Elisabeth 3/2/1717 (*Cayenne*) - ? & 6/11/1731 (*Cayenne*) François Charlemagne **Baudouin** ca 1697 (*Rouen*) – 10/9/1754 (*Cayenne*)
    - Antoine François 4/9/1732 (*Cayenne*) – avant 1737
    - Anne Marguerite 15/9/1738 (*Cayenne*) - 25/1/1827 (*Mantes la Jolie*)
  - Françoise Rose 23/1/1720 (*Cayenne*) - 22/1/1759 (*Cayenne*) & 29/9/1733 (*Cayenne*) Louis **Renaudet** ca 1711 (*Saintes*) - 4/9/1756 (*Cayenne*)
  - Pauline Gertrude 8/12/1723 (*Cayenne*) - 6/10/1795 (*Cayenne*) & 11/9/1764 (*Cayenne*) Pierre Joseph **Tanguy** ca 1724 (*Batz sur mer*) – 27/6/1798 (*Cayenne*)
  - Marianne 7/12/1724 (*Cayenne*) - ?
  - X 29/12/1725 (*Cayenne*) - 29/12/1725 (*Cayenne*)
- Marie Olive ? - ? & 7/6/1691 (*Rémire*) Joseph **Pinaud** ca ? - après 1699
- Marie Olive ? - ? & 12/9/1707 (*Cayenne*) Claude Louis **Lelarge** ca ? - 6/10/1710 (*Cayenne*)
- Marie Olive ? - ? & 4/2/1714 (*Cayenne*) Antoine **Dumoutier De Preval**<sup>4</sup> ca ? - après 1724
- Anne Elisabeth ca ? - ? & Edmé **Boudré** 23/6/1647 (*Tonnerre*)– 16/5/1703 (*Cayenne*)

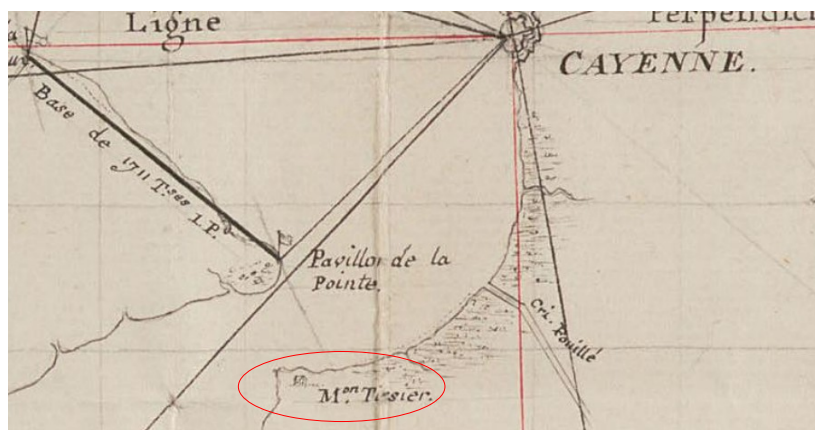
Sur cette carte de Dessingy de 1765, nous trouvons l'habitation à Tanguy ou Tenguy à l'emplacement de l'habitation *la pointe* à Tissier.



(Gallica, carte de Dessingy de 1765)

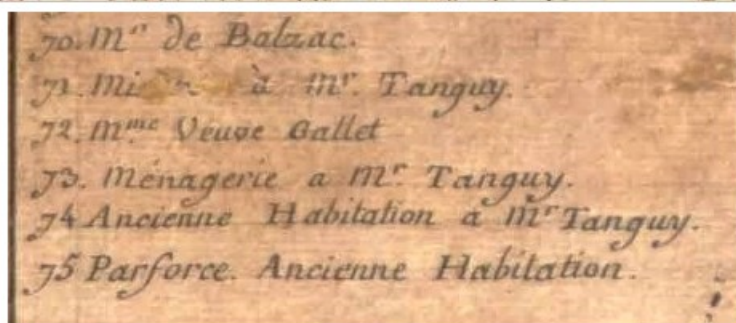
4 Juge en retraite en 1723 ou 1724.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023



(Anom 14 DFC 288 A, carte de Dessingy de 1777, triangulation de l'île de Cayenne

En notant le nom de Tissier sur sa carte, Dessingy confirme notre lien entre Tanguy et Tissier.

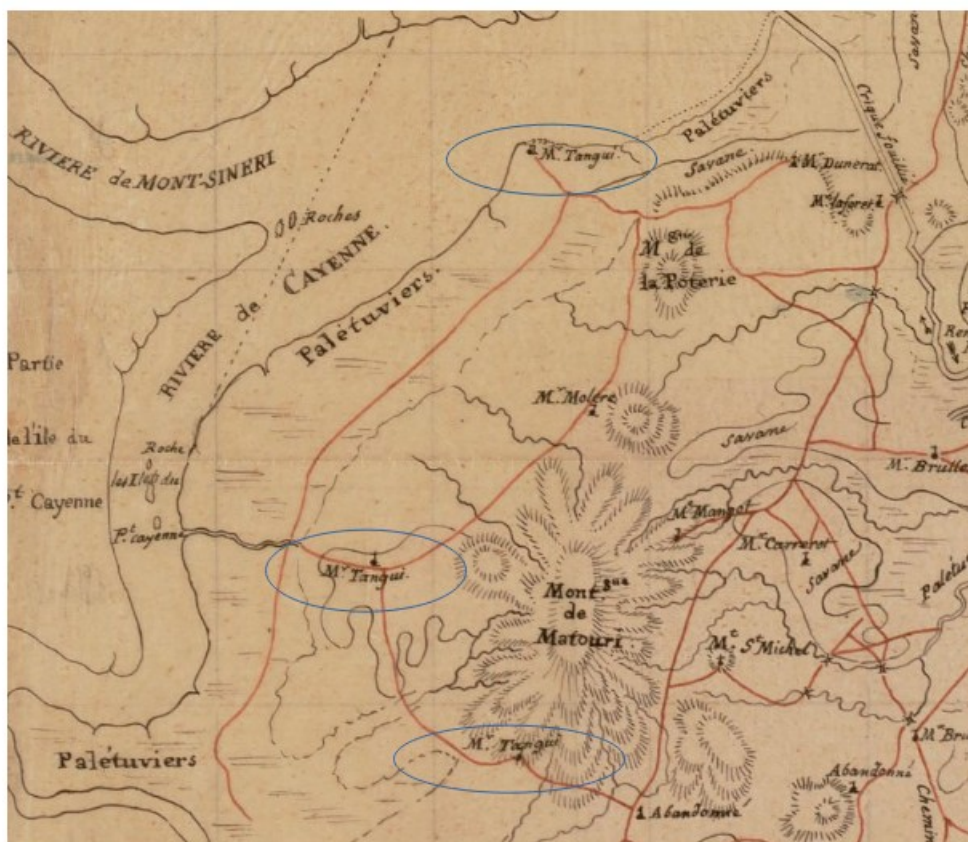


(Carte de Dessingy de 1771)¶



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Nous retrouvons en partie les sites occupés par Tanguy sur la carte suivante datée de 1789.



(Anom, 14 DEC 519 B, carte de Foulier de 1789)

Joseph Louis Tanguy décède en 1798 sans héritiers d'après sa généalogie. Ses terrains sont vendus aux enchères en 1806. Urbain Brue comme Jean Baptiste Grimard en sont alors des acquéreurs connus.

En résumé, nous avons au début, sans doute, une concession attribuée à la famille Tissier. Pierre Joseph Tanguy par son mariage avec Pauline Gertrude Tissier en devient le propriétaire. En 1806, après son décès, ses terrains sont vendus aux enchères et forment les habitations que nous allons étudiées.

De nouvelles recherches aux archives de Cayenne devraient permettre de lever les interrogations encore existantes.

Colonie de Cayenne, au 10. Octobre 1785.

Infanterie  
Milices.

Cayenne

Mémoire pour demander  
la Croix de St. Louis avec retraite et Rang  
de Commandant de Quartier.

J. Tenquij

Le Sieur Tenquij, Capitaine de la Compagnie  
des Carabiniers de Milices de la Guyane,  
Né à Brouillon, près de Breuille en 1724.

Étoit Officier marchand et armé en course,  
pendant la guerre de 1744. } 1744

Officier sur les Corsaires le Dutilly, fut employé  
à bord sur la Batterie royale avec partie de l'équipage  
lors de l'apposition d'une escadre Anglaise à la pointe  
Saint Mathieu. } 1745

À Commandant une Compagnie de Millebustiers d'après  
les ordres de M. de Beauharnois, Général au  
fort Royal martiniquais lors du siège et a obtenu des  
marques de satisfaction. } 1759

Avant servi sur le Corsaire le Roi David sous les  
Ordres de M. de Donopard à l'expédition de  
la Guadeloupe. } 1761.

Fut premier Sergent de la Compagnie de réserve  
à Cayenne le 4 Janvier. } 1767.

Le 10 Juin de la dite année reçu l'Ordre provisoire de  
Sous Lieutenant de la dite Compagnie. } 1770.

Le 1<sup>er</sup> Janvier nommé par le Roi Lieutenant des Milices  
du quartier de l'Isle. } 1770.

Le 4 Janvier nommé par le Roy Capitaine d'une  
Compagnie de Réserve du Quartier de l'Isle. } 1774.

Le 11 Juin après le Commandement de la Compagnie  
des Carabiniers de Milices du quartier de l'Isle, par ordre provisoire  
Nommé par le Roi Capitaine de la Compagnie des  
Carabiniers de Milices du quartier de l'Isle le 11 Juillet. } 1775.

Le 28 Janvier fut autorisé à prêter par interim le  
Commandement du Quartier de l'Isle par ordre de M.  
Le Baron de Bespous Gouverneur. } 1777.

Le 6 mai a reçu ordre de remettre le Commandement  
du quartier de l'Isle à M. de Chamblay, Major de Milices  
qui à cet époque est rentré en fonctions de Major Commandant  
ayant le pouvoir de cette place avant son départ pour  
France; et continue ses fonctions de Capitaine Commandant  
des Carabiniers de Milices. } 1784.

Détail de ses Services

Il a eu vingt huit Combats de Mer,  
depuis 1744 jusqu'en 1762. qu'il a été obligé  
de se réfugier à Cayenne avec sept prises  
Venant de la Côte d'Afrique, après avoir  
plusieurs Blessures, dont deux très dangereuses.

Il a été Gratiifié par le Roi d'une épée pour  
marque de Satisfaction des Services qu'il a  
rendu sur mer, tant dans la Guerre de 1744,  
que dans celle de 1757. et dont il a remis au  
Bureau de la Marine un Tableau détaillé. } 1768

Depuis qu'il est Capitaine de la Compagnie  
des Carabiniers de Milices il a fait plusieurs  
Détachements et Corvées et s'est fait un devoir  
d'être présent à toutes les écoles et manœuvres  
du canon pour l'instruction de sa Compagnie.

L'Etat des services ci dessus détaillés, et bien  
constatés d'après les lettres de Satisfaction et  
Témoignages, prouve quarante un ans de Service tant  
sur Mer que sur Terre et dans cette Colonie. Son  
âge sexagénaire et affaibli par les Blessures et  
fatigues pénibles qu'il a essuyé lui donne l'Espoir  
que Sa Majesté voudra bien lui accorder la grace  
qu'il sollicite, en y joignant sa retraite avec rang  
de Commandant de Quartier.

J. Tenquij

M. de Chamblay

Les meilleurs lemoignages m'ont été rendus de la distinction  
avec laquelle cet officier a servi pendant la guerre de 1755, et  
le zèle et la bonne volonté qu'il a lemoigné, sous les ordres des Prédécesseurs chefs de  
la Colonie le rendent susceptible de la grace qu'il demande, et j'ai l'honneur de le.

## Habitation *Bellevue* ou *Larivot* n°43

### 1. la situation géographique

Sur la rive droite de la rivière de Cayenne après sa confluence avec la rivière de Montsinery, un promontoire dit pointe de Matoury sur les anciennes cartes et Larivot actuellement matérialise le début de la rade de Cayenne. Actuellement, un peu en amont du Larivot, un pont sur la RN 1 permet de traverser la rivière.



(Gallica, carte de d'Anville de 1729)



Un seul habitant se trouve sur la rive droite de la rivière de Cayenne, il s'agit de Rionville, avec marquée « S ab » pour sucrerie abandonnée, situé en amont de *la pointe de Matouri*.



(Gallica, carte de 1750 de Delisle d’Espôts)



Sur cette carte de 1750 trois patronymes figurent ainsi que deux autres notés avec seulement avec une lettre :

- Brachevie, soldat décédé en 1734 mais dont un des fils a repris l’habitation, dite *Joye* sur le recensement de 1737.
- Dunezat, voir l’habitation *l’Amphithéâtre*, chapitre 2.
- Renaudet, à l’origine du terrain *Mathelin (Ste Elisabeth)* intégré plus tardivement à notre habitation et époux de Françoise Rose Tissier, fille d’Antoine Tissier.
- M. ???
- D. ???

## 2. Les habitants

Notre premier habitant serait la famille Tissier. La veuve Tissier, Marguerite Ruffart (1692-1742) possède sur ce lieu stratégique de la pointe de Matoury une habitation en 1737 dite *la Pointe*, associée à sa sucrerie sur le mont Matoury.

En 1765, Joseph Louis Tanguy marié à Pauline Gertrude Tissier y possède une habitation. Décédé en 1798, son habitation et ses autres terrains sont vendus aux enchères en 1806, sans doute au titre des successions vacantes. Urbain Brue en devient l’acquéreur<sup>5</sup>, puis vend le 21 juin 1806 cette portion de terrain avec l’habitation à Jean François Martin qui aussitôt la revend à Pierre Nicolas Boileau. C’est le fils d’un premier mariage de Marie Louise Deblois avec Nicolas Boileau devenue ensuite, veuve en 1801 de Joseph Jean Baptiste Larivot (1745 – 1801).

Puis en 1822<sup>6</sup>, cette habitation dite *Bellevue* appartient à Marie Louise Deblois veuve de Joseph Baptiste Larivot et sans doute héritière de son fils Pierre Nicolas Boileau dont la date de son décès nous est inconnue.

5 Anom, acte notarié du 17 septembre 1806, notaire Paguenaut.

6 1822, recensement des habitations du Tour de l’île.



**Généalogie Larivot**

Joseph Jean Baptiste ca 1745 (*Dijon*) - 12/1/1801 (*Cayenne*) & Marie Louise **Deblois** ca 1757 (*Paris*) – 31/1/1824 (*Cayenne*)

- Joseph Jean Baptiste 21/2/1794 (*Cayenne*) - 1878 (*Cannes*) & 28/1/1823 (*Cayenne*)  
Annette **Limal** ca 1786 (*St Domingue*) – 1860 (*Cannes*)

Marie Louise **Deblois** ca 1757 (*Paris*) – 31/1/1824 (*Cayenne*) & 22/11/1768 (*Cayenne*) Nicolas **Boileau** ca ? - 13/7/1791(*Cayenne*)

- Marie 28/7/1779 (*Cayenne*) – 16/7/1788 (*Cayenne*)
- Pierre Nicolas 25/6/1782 (*Cayenne*) – après 1806
- Magdeleine Victoire 14/4/1787 (*Cayenne*) – 21/10/1788 (*Cayenne*)

Son fils Jean Baptiste Larivot devient le nouveau propriétaire après le décès de sa mère en 1824. Désirant quitter la Guyane, il demande, pour la vente de son habitation, un paiement comptant. Jacques Sébastien Dautriche, installé en Guyane depuis 1849 comme conseiller à la cour d'appel de Guyane est intéressé par l'achat de l'habitation. Dépourvu de numéraires, il l'acquiert néanmoins en 1851, passant par un intermédiaire, Thomas Goyriena. Ce dernier l'achète à sa place et la lui revend<sup>7</sup> immédiatement. Jacques Sébastien Dautriche est alors très endetté. La transaction effectuée, il commence, aussitôt, à morceler une portion du terrain de *Bellevue* en plusieurs lots. Il vend<sup>8</sup> également l'ancien terrain Mathelin compris dans la vente de *Larivot* à Charles Désiré Constant Martin le 25 avril 1851.

L'endettement important de Jacques Sébastien Dautriche le conduit avec son fils à commettre en juillet 1851 un vol qui jugé en 1852.

COUR D'ASSISES DE LA GUYANE FRANÇAISE.

(Session extraordinaire.)

Présidence de M. Maurel, conseiller.

*Accusation de vol commis avec les circonstances aggravantes d'escalade, d'effraction et de complicité, par un conseiller de la Cour d'appel et son fils. — Condamnation.*

(Gallica, *Journal des débats politiques et littéraires*, 1852)

7 AT Guyane, acte notarié du 5 février 1851, notaire Déchamp.

8 AT Guyane, acte notarié du 25 avril 1851, notaire Voisin.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Jacques Sébastien Dautriche est condamné à dix années de réclusion et son fils Jacques Sébastien Ferdinand âgé de 18 ans à deux années d'emprisonnement et cinq ans de surveillance de la *haute police*.

Jacques Sébastien Dautriche décède en 1867 à Toulouse comme magistrat. A t il réellement fait de la prison ? Des recherches supplémentaires sont nécessaires mais nous savons que certains de ses enfants vivent avec leur mère aux îles du Salut en 1856.

Claire Marie Antoinette Mélanie Dautriche, sa fille, épouse, en 1856 aux îles du Salut, Just Aimé Guérin, agent comptable au bagne

Just Aimé Guérin devient le propriétaire de *Bellevue* ou *Larivot*« en vertu de l'acquisition qu'il en avait faite suivant jugement d'adjudication en date du deux août mil huit cent soixante <sup>9</sup>».

On ne connaît pas, pour le moment, l'origine de ce jugement.

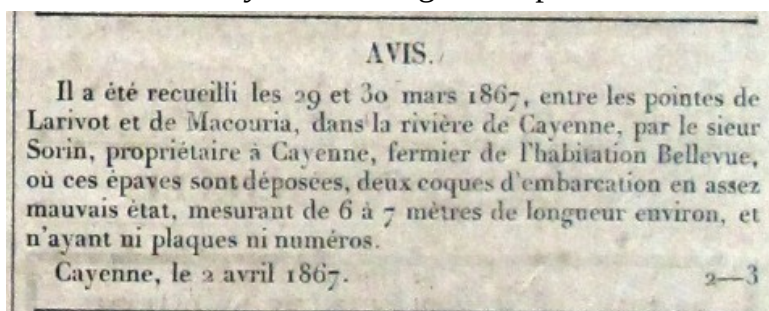
### Généalogie Dautriche

Jacques Sébastien ca 1800 - 1867 (*Toulouse*) & Henriette Claire Désirée **de Gazeau des Boucheries** ca 1804 – 3/12/1857 (*Cayenne*)

- Juliette Henriette Eléonore ca 1830 - ? & 12/4/1852 (*Cayenne*) Jules Martial Amélien **Lacaud**
- Anne Gabrielle Pauline ca 1831
- Jacques Sébastien Ferdinand 5/1/1833 (*Chatellerault*) - ?
- Jacques Sébastien Henri Amédée ca 1834 (*Chatellerault*) - ?
- Claire Marie Antoinette Mélanie 27/1/1835 (*Chatellerault*) - ? & 19/5/1856 (*Iles du Salut*) Just Aimé **Guérin** ca 1826 - ?
  - Aimé Marie Jules Gabriel 10/7/1857 (*Kourou*) - ?
- Marie Anne Antoinette Caroline ca 1836 - ? & 22/11/1856 (*Iles du Salut*) Charles Louis Eugène **Rozet**
- Henri Jules 5/11/1837 (*Chatellerault*) - ?
- Marie Joséphine 19/10/1839 (*Chatellerault*) - ? & 20/7/1861 (*Cayenne*) Jacques Alfred **Quemener**

En 1867, une annonce dans *la Feuille de de la Guyane* nous signale la présence d'un fermier pour notre habitation *Bellevue*.

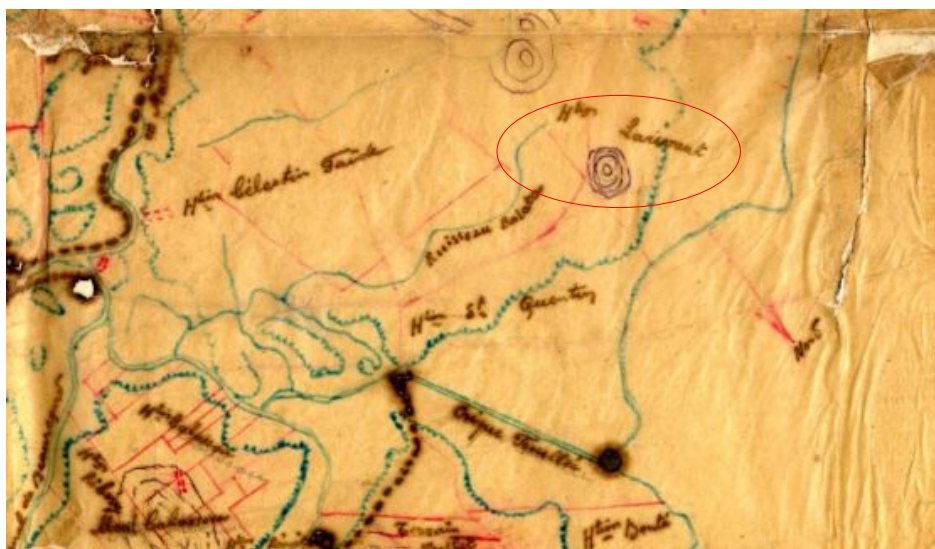
(AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1867)



9 AT Guyane, acte notarié 90 du 1 mai 1930, notaire Vautor.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

En 1872, le gouvernement achète une portion de l'habitation du *Larivot* pour y former un lazaret<sup>10</sup>.



(AT Guyane, copie d'un plan datée de 1913)

Sur ce plan daté de 1913, notre habitation *Larivot* est toujours représentée. Plus tard, en 1930, nous retrouvons une trace de l'habitation *Bellevue* ou *Larivot* dans une parution du journal officiel de la Guyane de 1930 lors de sa vente aux enchères.



(Gallica, journal officiel de la Guyane de 1930, page 126)

*« chef du service de l'enregistrement, curateur d'office aux successions et biens vacants de la Guyane, agissant en cette dernière qualité comme nanti des biens de M Juste Aimé Guérin, ancien comptable des troupes coloniales, qui a laissé la Guyane depuis plus de cinquante ans sans laisser d'héritiers connus ;<sup>11</sup> »*

Notre habitation est donc mise en vente le premier mai 1930 suite à l'absence d'héritiers de

<sup>10</sup> Etablissement où on isole les personnes suspectées de transmettre une maladie contagieuse.

<sup>11</sup> Gallica, journal officiel de la Guyane de 1930, page 126.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Just Aimé Guérin. C'est la société sucrière et agricole de la Guyane Française<sup>12</sup> qui en devient la propriétaire pour la somme de dix mille francs.

Revenons sur les ventes effectuées par Dautriche en 1851. Elles concernent les terrains de deux anciennes habitations acquises à des dates encore indéterminées. Il s'agit des habitations *Mont Fortuné* et *Sainte Elisabeth* ou *Mathelin*.

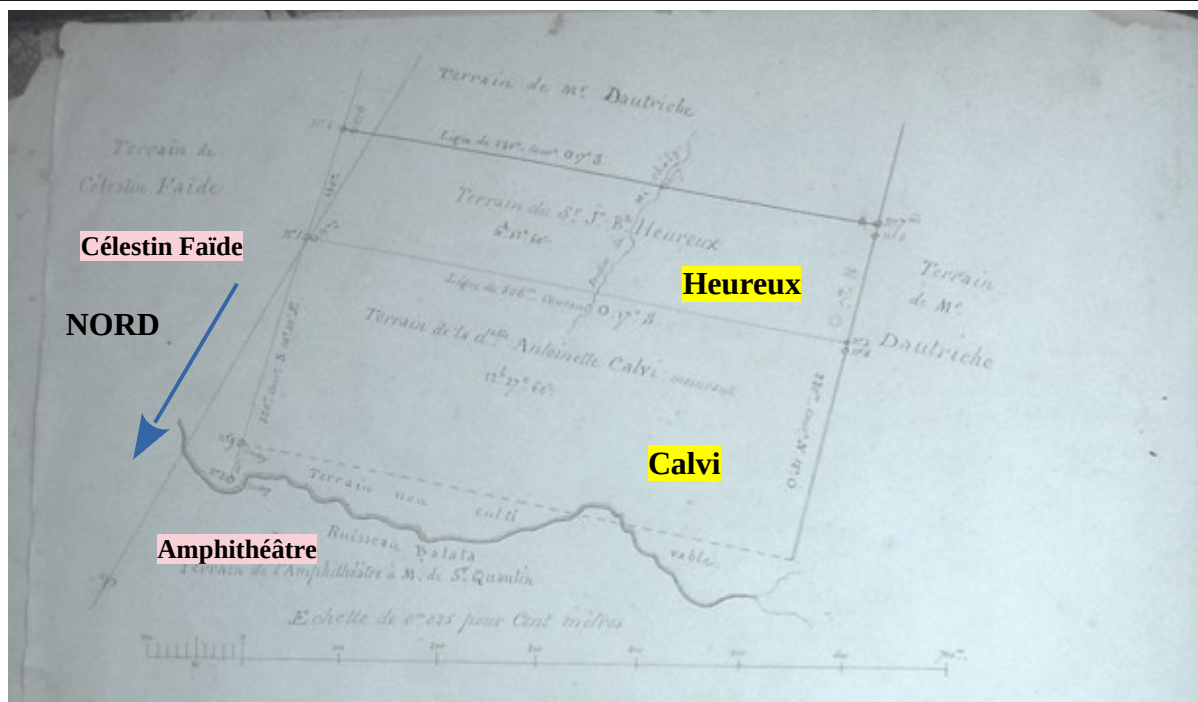
### 2-1 Les habitants de l'ancienne habitation *Mont Fortuné*

Le recensement de 1822 nous indique que *Mont Fortuné* appartient à Jean Baptiste Michely (1777 - 1857). La carte de Siredey de 1832 ne mentionne plus notre habitation, sans doute rattachée à *Bellevue*.

#### Généalogie Michely

Jean Baptiste Charles ca 1740 – 1/9/1810 (**Cayenne**) & Anne Marie Jeanne **Dubois** ca 1750 - ?

- Marie Thérèse Honorine 29/7/1775 (**Cayenne**) – 2/8/1847 (**Cayenne**) & 21/8/1792 (**Cayenne**) Marie Joseph Alexandre Antoine **Defay** 16/1/1763 (**Cayenne**) – 28/6/1817 (**Cayenne**)
- Jean Baptiste Charles 20/8/1777 (**Cayenne**) – 29/10/1857 (**Cayenne**) & Clarisse dit **Michely**
  - Jean Baptiste Louis Stratonis 5/10/1809 (**Cayenne**) – 15/1/1864 (**Mana**)



(AT Guyane, terrier de 1851)

12 Société créée en 1926 et propriétaire de la sucrerie de Lamirande.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

La vente de 1851 concerne

- Le 10 septembre 1851, la vente de 12 ha à **Antoinette Calvi**
- Le 12 septembre 1851, la vente de 6 hectares à **Jean Baptiste Heureux**, de l'ancienne habitation *Mont Fortuné* réunie depuis longtemps à *Bellevue*.

### Généalogie Calvi

Antoinette Marie ca 1821 - ? & xxx

- Jules François Cédages ca 1845 - ?

Nous ignorons tout du devenir de cette famille.

### Généalogie Heureux

Jean Baptiste ca 1776 – 14/4/1854 (**Marie Catherine**) & xxx

- Catherine ca 1823 - après 1869 & 24/10/1849 (**Tour de l'Île**) Jean François **Prosper** ca 1803 – 8/8/1869 (**St Jean, Macouria**)
  - Henriette ca 1844 - 11/7/1849 (**Amphithéâtre**)
  - Agnès ca 1847 – 12/9/1896 (**Macouria, PK 7, RN1**)
  - Jeanne Philomène 24/6/1851 (**Amphithéâtre**) – 3/7/1851 (**Amphithéâtre**)
  - Marie Zéphérine 3/5/1853 (**Marie Catherine**) - ?
  - Pierre Louis 26/8/1855 (**Marie Catherine**) - ?
  - Jean Baptiste ca 1856 -19/2/1858 (**Marie Catherine**)
  - Hubert 28/3/1859 (**Marie Catherine**) – 31/1/1879 (**rivière Mana**)
  - Lucienne Joséphine 4/3/1861 (**Marie Catherine**) – 17/7/1888 (**St Jean, Macouria**)
- Pierre Louis ca 1834 - ?

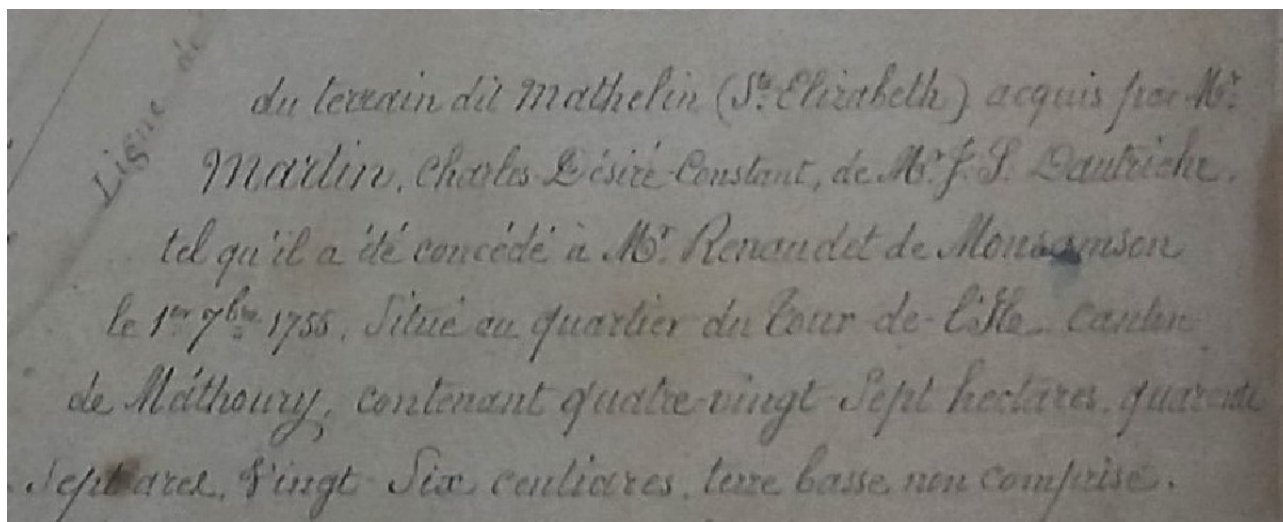
Agathe ca 1829 - ?

- Monique Joseph 13/1/1850 (**Belle vue**) - ?

Lors de son achat en 1851, Jean Baptiste Heureux est cultivateur sur l'habitation voisine *l'Amphithéâtre*. Son habitation est dite **Marie Catherine** du prénom de sa fille. Il y décède en 1854. Le dernier de ses petits enfants, Lucienne Joséphine y naît en 1861, dernière année de la mention de cette habitation à l'état civil.

## 2-2 Les habitants de l'ancienne habitation *Sainte Elisabeth* ou *Mathelin*

Le terrier des différents lots vendus par Charles Désiré Constant Martin nous renseigne sur notre premier habitant.



(AT Guyane, 3P7 , terrier de 1854)

Il s'agit de Louis Renaudet de Montsamson (Montsamson) naît vers 1711 à Saintes dont le père est maire de cette ville. Militaire de carrière en Guyane, il y décède en 1756 comme capitaine.

Il se marie en 1733 avec Rose Olive Tissier († 1759), créole de la colonie et n'ont pas d'enfants à priori.

### Généalogie Renaudet de Montsamson

Louis ca 1711 (**Saintes**) - 4/9/1756 (**Cayenne**) & 29/9/1733 (**Cayenne**) Rose Olive Tissier ca 1720 – 22/1/1759 (**Cayenne**)

Le 1 septembre 1755, il obtient la concession<sup>13</sup> d'un terrain dénommé plus tardivement terrain Mathelin<sup>14</sup>.

A une date indéterminée, Jean Baptiste Larivot en devient le propriétaire. Ensuite, ce dernier le vend à Jacques Sébastien Dautriche qui le revend le 25 avril 1851 à Charles Désiré Constant Martin, ancien gendarme. La vente est conclue pour la somme de 3500 francs.

Le terrain de 87 ha 47 a 26 ca sera entièrement vendu en lots mise à part une parcelle de 11ha 83a 27ca que se réserve Charles Désiré Constant Martin. Le terrier suivant daté du 8 août 1854 décrit les différentes parcelles vendues.

<sup>13</sup> AT Guyane, 3P7, terrier de 1854.

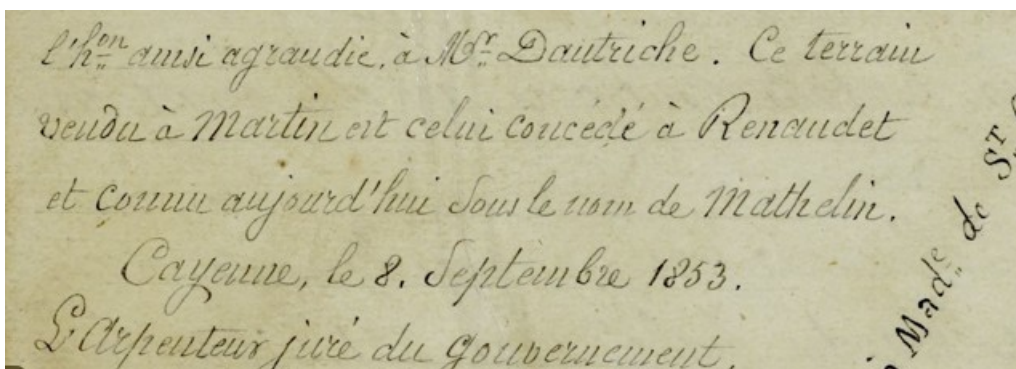
<sup>14</sup> Payeur principale de la Marine décédé le 9 juin 1806 à Cayenne, nom d'une ancienne briqueterie et d'une crique.





(AT Guyane, 3P 7, n° 246, 1854)

(AT Guyane, 3P  
7, n° 246, 1854)



Analysons ces différentes ventes et les nouveaux propriétaires.

- Vente à **Michel Mala** le 12/11/1853, notaire Déchamp

Le terrain a une superficie de 14ha 17a 20ca. L'habitation est dite **Saint Vincent** avec une dernière mention à l'état civil en 1868.

#### Généalogie Mala

Michel ca 1817 - ? & avant 1848 Madeleine ca 1806 – 30/7/1864 (**Saint Vincent**)

- Vente à **Virginie Boye** et à la **veuve Noël Boye (Célestine)** le 13/1/1854, notaire Déchamp.

Les liens de parenté ne sont pas confirmés entre Célestine, Virginie et Adelina mais ils étaient toutes esclaves en 1848 sur la même habitation. Durant environ une vingtaine d'années, cette famille est installée sur leur habitation dite les **Trois Sœurs**. La dernière mention à l'état civil concerne l'année 1873.

#### Généalogie Boye

Noël ca 1800 - avant 1868 & Célestine ca 1798 - 2/9/1868 (**les trois sœurs**)

Virginie ca 1829 - & xxx

- Charles Bernard 11/3/1850 (**la Franchise, ile de Cayenne**) - ?
- Michel 19/12/1851 (**la Franchise, ile de Cayenne**) - ? – 11/5/1873 (**les trois sœurs**)
- Henry Aimé Ferdinand 25/3/1855 (**les deux sœurs**) - 25/4/1855 (**les trois sœurs**)
- Anne Marguerite 16/12/1856 (**les deux sœurs**<sup>15</sup>) – 3/6/1857 (**les trois sœurs**)
- Marie Madeleine 1/3/1863 (**les trois sœurs**) - 1/6/1864 (**les trois sœurs**)
- Arthur Ferdinand 17/8/1867 (**les trois sœurs**) - ?

15 Erreur, sans doute *les trois sœurs*.



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Nanette

- Adelina ca 1838 - 10/6/1864 (**les trois sœurs**)
  - Philippe 29/4/1858 (**les trois sœurs**) - ?
  - Anne Marguerite 22/8/1860 (**les trois sœurs**) - ?
- Adelina ca 1838 - 10/6/1864 (**les trois sœurs**) & Cyrille **Cursif**
  - Eugène ca 1862 – 13/12/1864 (**les trois sœurs**)
- Rose Octavie ca 1837 - ?
  
- Vente aux **époux Adrien Apane** et **Nicolas Ambouille**

Le terrain a une superficie de 4 ha.

L'habitation est dite **Eulalie puis Lalie** avec une dernière mention à l'état civil en 1870.

Eulalie est la fille du couple Ambouille, esclaves sur *la Marie* au canal Torcy en 1848.

Le couple Ambouille semble ne pas demeurer sur l'habitation et décèdent à Cayenne.

### Généalogie Ambouille

Nicolas ca 1821 - 30/11/1889 (**Hospice de Cayenne**) & 15/11/1850 (**Ile de Cayenne**)

Lucile **Chapou** ca 1817 – 11/5/1889 (**Cayenne**)

- Eulalie ca 1844 - ?

Quant à Adrien Apane, esclave en 1848, il semble demeurer seul sur l'habitation.

- Vente aux **époux Pierre Pierret** le 14/5/1854, notaire Voisin

Le terrain a une superficie de 5 ha 45ca.

L'habitation est dite **Saint Hippolyte** du prénom de son fils avec une dernière mention à l'état civil en 1870. Après le décès des parents, les enfants s'installent sur l'habitation.

### Généalogie Pierret

Pierre ca 1804 - 15/8/1859 (**Saint Hippolyte**) & avant 1848 **Claudine** ca 1811 – 1/7/1856

(**Saint Hippolyte**)

- Augustine ca 1836 - ? & 1/10/1859 (**Tour de l'Ile**) Jérôme **Jero**
  - Corine Marie Antoinette 23/7/1868 (**Saint Hippolyte**) - ?
- Hippolite ca 1839 – 13/9/1870 (**Saint Hippolyte**)
- Victorine ca 1841 - ? & 27/5/1870 (**Tour de l'Ile**) Etienne **Tours**
  - Auguste Pierre 20/6/1870 (**Saint Hippolyte**) - ?
- Jeanne Isolette ca 1845 - ?

- Vente à **Janvier Ebocoque** et **Soulange Isoline**, le 9/9/1855 , notaire Déchamp

Le terrain a une superficie de 6 ha 75a, vendu six cent francs.

L'habitation est dite **l'Abondance** avec une dernière mention à l'état civil en 1870.

**Généalogie Ebococ**

Janvier ca 1805 – 16/10/1867 (*l'Abondance*) & 7/4/1857 Soulange **Gorine** ca 1821 – 9/12/1870 (*Mont aint Charles*)

- Vente à **Héloïse Stanissien**

Le terrain a une superficie de 20 ha 6a 28ca.

L'habitation est dite **Mont Saint Charles** du prénom de son fils associé à Mont, en référence avec sa situation sur le Mont Petit Matoury. Une dernière mention figure à l'état civil en 1891.

Tous les membres de la famille sont esclaves en 1848.

**Généalogie Stanissien**

Sabine ca 1796 – 25/1/1864 (*Mont Saint Charles*) & xxx

- Héloïse ca 1817 - ?
- Charles ca 1826 - ?

- Vente à **Céline Jubier**

Le terrain a une superficie de 7 ha 90a 19ca.

Nous n'avons pas de plus amples renseignements sur la personne.

- Vente à **Jean Pierre Corria**

Le terrain a une superficie de 6 ha 82a 57ca.

Nous n'avons pas de plus amples renseignements sur la personne .

## Habitation *la Chaumière* n°44

### 1. La situation géographique



(Géoportail 2023)

(Carte de Siredey de 1832)



n°43 : Larivot

**n°44 : Candole [Candolle]**

n°45 : Mille fils

Cette propriété au nom de Candolle en 1832 est comprise entre les habitations *Bellevue* à Larivot et *Tout Hasard* à Mille fils. La carte n'indique aucun bâtiment.

## 2. Les habitants

Jean François Molère achète en 1779 « *une habitation sur laquelle il n'a pû mettre qu'un très petit nombre d'esclaves qui lui avait été abandonné par son ancienne société* »<sup>16</sup> (Le vendeur nous est inconnu).

Il y cultive les terres basses et à ce titre, il est l'un des onze premiers colons à bénéficier des avantages fiscaux liés à la mise en culture de ces nouvelles terres en Guyane.

En 1786, le gouvernement dresse une liste des habitants susceptibles de faire partie des premiers colons.

« **Molère** 21 7 A commencé son établissement à une lieue et demi de Cayenne dans une terre basse qu'il a acquis à cet effet dès 1779 où il cultive du roucou il n'a pu lui donner plus d'extension à cause des grandes pertes d'esclaves qui lui ont ôté les moyens. C'est un père de famille il est conseiller au conseil supérieur de cette colonie<sup>17</sup>. »

Jean François Molère possède 21 quarrés en culture et 7 esclaves.

### Généalogie Molère

Jean François ca 1734 – 4/3/1809 (**Cayenne**) & 1/7/1755 (**Paris**) Marie Anne Marguerite **Pantin**

- Charles François ca 1756 - ?

Jean François ca 1734 – 4/3/1809 (**Cayenne**) & 6/2/1766 (**Paris**) Catherine **Roussel**

- Alexandre Jean François ca 1769 – 7/3/1807 (**Cayenne**)
- Elisabeth Henriette 1771 (**Cayenne**) – 1772 (**Cayenne**)
- Jeanne Catherine Elisabeth 16/4/1779 (**Cayenne**) – 21/10/1830 (**Cayenne**) & 5/6/1797 (**Cayenne**) Gaetan Louis **Paguenaut**

En 1824, le gouvernement dresse un état de la situation des habitations des *premiers colons*. Il indique des ventes successives de l'habitation après le décès de Jean François Molère avec comme dernier acquéreur, Jean Antoine Franconie (1779-1835).

En 1822, ce dernier figurait déjà sur le recensement des habitations du Tour de l'Île avec son habitation dite *la Chaumière*.

<sup>16</sup> Anom, COL E 314, page 17. La société en question est la société Oblin dont il était actionnaire et régisseur, elle possédait les habitations *Paramana*, *Belle Terre* et *Grosbois*.

<sup>17</sup> Anom, C14 vol 60 folio 91, lettre du 22 juillet 1786.



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Puis en 1825, Victor Limal achète<sup>18</sup> *la Chaumière* à Jean Antoine Franconie.

En 1832, le recensement indique le nom de Candole [Candolle]. Nous n'avons aucuns renseignements sur les modalités de transmission de notre habitation.

En 1836, l'état civil des esclaves<sup>19</sup> signale Armand Mille († 1839) comme le propriétaire de *la Chaumière*.

Ce dernier revend l'habitation à son père, Pierre Mille entre 1836 et 1839.

### Généalogie Mille

Pierre & Thérèse **Pellieux**

- Julien Armand 13/3/1800 (**Rennes**) – 15/3/1839 (**Cayenne**) & 11/5/1826 (**Cayenne**) Marguerite Louise **Durival**
  - Anne Louise Aline 29/6/1832 (**Cayenne**) – 22/9/1862 (**Cayenne**)
  - Marie Gabrielle 16/7/1835 (**Cayenne**) – 1/1/1890 (**Bordeaux**) & 17/8/1854 (**Cayenne**) Jean Jacques **Bally**
    - Louise Marie Eugénie 8/9/1839 (**Cayenne**) - ?
- Marie Thérèse Désirée ca 1802 (**Rennes**) – ? & 1/5/1823 (**Cayenne**) Joseph Agathe **Quinton** ca 1802 (**Nantes**) - ?
  - Marie Thérèse Elisabeth Emilie Victorine 15/5/1829 (**Cayenne**) - ? & 8/1/1849 (**Cayenne**) Pierre Elie Gustave **Ailloud** 15/11/1823 (**Bordeaux**) - ?
    - Joseph Emile Georges Ernest 5/11/1831 (**Cayenne**) - ?
    - Joséphine Marie Ernestine 15/5/1831 (**Cayenne**) - ?

Par un acte notarié passé le 27 avril 1843 chez le notaire Voisin, la succession de Pierre Mille est organisée. Sa fille Marie Thérèse Elisabeth Emilie Victorine et les enfants de son fils défunt héritent de l'habitation.

En 1849, Marie Thérèse Désirée Mille et sa fille Marie Thérèse Elisabeth Emilie Victorine épouse Ailloud vendent<sup>20</sup> l'habitation à François Fougère et à son épouse Marguerite Pauline Baudry.

Par la suite, nous aurions, d'après un terrier de 1861, Paul Dunez<sup>21</sup> comme nouveau propriétaire de *la Chaumière*.

Celui ci sollicite en 1859 cinq immigrants africains arrivés par le bateau le Méridien pour cultiver son habitation.

18 Anom, 7 DPPC 8520, double des actes du notaire Lemaitre.

19 Site Manioc.org, état civil des esclaves, acte 52 de 1836 du Tour de l'Ile.

20 Anom, acte notarié du 25 février 1849, notaire Déchamp.

21 Voir habitation *le Parterre*.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Nous retrouvons, d'après l'état civil, certains d'entre eux sur l'habitation *la Chaumière*:

- 1861, décès de Gondo
- 1862, naissance de Joséphine Ingole, fille d'Ingole, immigrante
- 1865, naissance de Marie Isodorine Ingole, fille d'Ingole, immigrante
- 1875, décès de Joséphine Ingole
- 1880, naissance de Joséphine Ingole, fille de Marie Isodorine Ingole

L'année 1880 sera la dernière année mentionnée à l'état civil concernant notre habitation.

### Généalogie Dunez

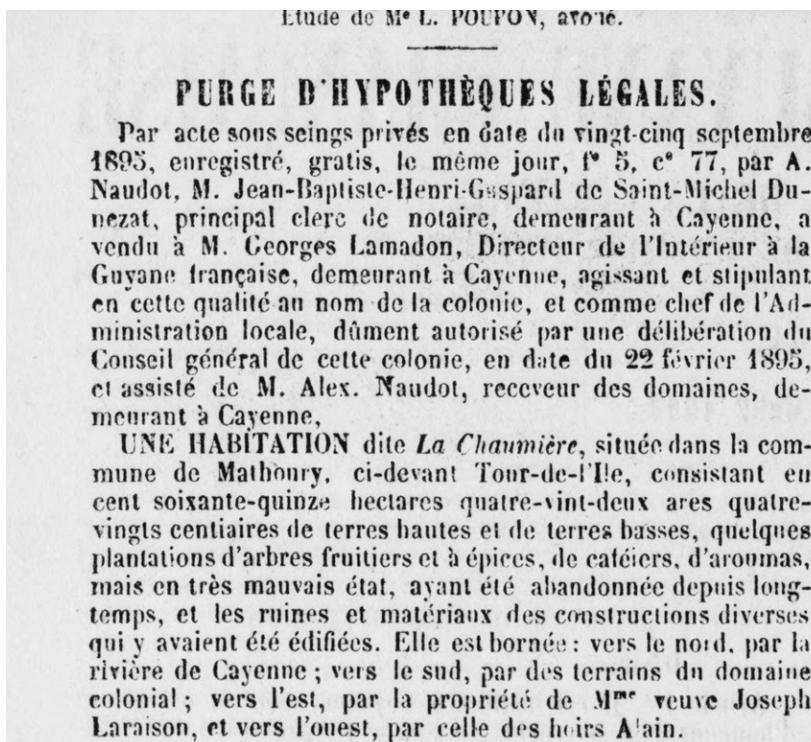
Paul ca 1800 - 12/8/1865 (*Cayenne*)- & Félicité ca 1807 - ?

- Cécile ca 1818 – 5/2/1867 (*la Chaumière*) & avant 1848 François **Songa** ca 1805 - après 1872
  - Paulette ca 1843 – 12/7/1855 (*la Chaumière*)

Ensuite, *la Chaumière* appartient à Jean Baptiste Henri Gaspard de Saint Michel Dunezat<sup>22</sup>, clerc de notaire, lorsqu'il la vend<sup>23</sup>, sous seings privés en 1895, au gouvernement. Ce dernier se proposait d'y établir une léproserie mais ce projet sera abandonné.

Nous ne connaissons pas encore les modalités d'acquisition de l'habitation entre Dunez et Dunezat.

(Gallica, Moniteur de la  
Guyane de 1895)



<sup>22</sup> Clerc de notaire et fils de Dunezat, notaire.

<sup>23</sup> Gallica, Moniteur de la Guyane de 1895.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

A une date indéterminée, une partie de l'habitation a été vendue à Joseph Laraison. En 1882, dans son acte de décès, ce dernier est dit propriétaire au Tour de l'Ile, sans doute de notre habitation.

### Généalogie Laraison

Joseph ca 1821 - 22/6/1882 (*Cayenne*) & 15/11/1862 (*Tonnegrande*) Rose **Pommard** ca 1828 - après 1883

En 1923, le gouvernement passe un appel d'offre pour louer les terrains de *la Chaumière*. C'est la *Société coloniale des cotons et fibres textiles* qui devient adjudicataire du bail. Des plantations sont entreprises mais abandonnées dès 1925. Une nouvelle société, la *société cotonnière de Guyane* se substitue à cette dernière lors de l'abandon de ses projets de culture en Guyane.

Cette location ne dure pas très longtemps car en 1930 la *société cotonnière de Guyane* est quasi en faillite. Le bail de location est alors résilié.

Peu de temps après, le gouvernement décide de lotir le terrain en 11 lots mis en vente d'après le projet de morcellement ci dessous<sup>24</sup> daté de 1933. Ce mode de concession a pour but de faciliter l'installation d'agriculteurs désireux de se livrer à des cultures vivrières<sup>25</sup>.



### (AT Guyane, DP 44)

24 AT Guyane, DP 44.

25 Gallica, Journal officiel de la Guyane de 1932.

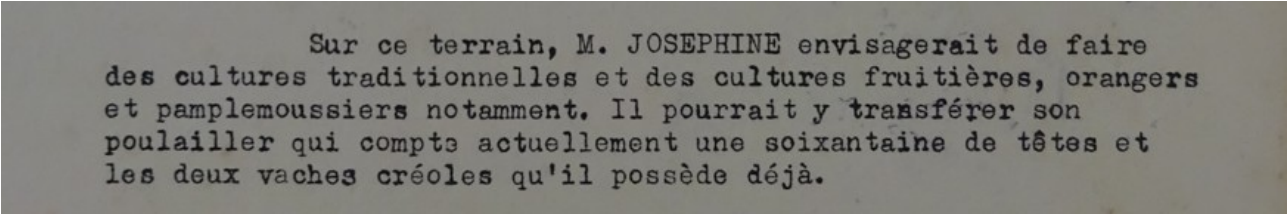
## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Des concessions sont vendues et revendues.

- Ainsi, après le décès de Maurice Pierre Henri Meynant (?) le 9 juin 1936, sa parcelle n°3 est mise en vente au titre des successions vacantes. Il cultivait 5 hectares de bananiers sur son terrain de 12 hectares.
- Le lot n°6 appartenait alors à Peslier.
- Le 17 octobre 1935, Georges Conrad achète la parcelle n°4. En 1941 il est déchu de ses droits pour la non culture du terrain.

Nous n'avons pas d'informations sur les autres propriétaires.

En 1963, des portions du terrain de *la Chaumière* appartiennent toujours au gouvernement. En effet, le Conseil Général autorise la location<sup>26</sup> d'une parcelle de 10 hectares à Virgile Joséphine.



Sur ce terrain, M. JOSEPHINE envisagerait de faire des cultures traditionnelles et des cultures fruitières, orangers et pamplemoussiers notamment. Il pourrait y transférer son poulailler qui compte actuellement une soixantaine de têtes et les deux vaches créoles qu'il possède déjà.

(AT Guyane, 1144 W 358, lettre du 27 mai 1963)

En 1965, un contrat de bail passé en 1963 avec Roland Medus est résilié<sup>27</sup> suite au défaut du paiement de son loyer.

De nos jours, nous avons un lotissement qui reprend en partie les parcelles de l'ancienne habitation.

### 3. Le terrain, les cultures et les habitats

#### 3-1 Le terrain

Lors de la vente de *la Chaumière* au gouvernement en 1895, sa superficie est d'environ 175 hectares de terres hautes et basses, bornée au nord par la rivière de Cayenne, au sud par des terres du domaine colonial, à l'ouest par le terrain des héritiers Alain (veuve Brown et Villiers<sup>28</sup>) et à l'est par le terrain de la veuve Laraison (partie ancienne de *la Chaumière*). Le terrain a une profondeur de 3280 mètres pour une largeur d'environ 500 mètres.

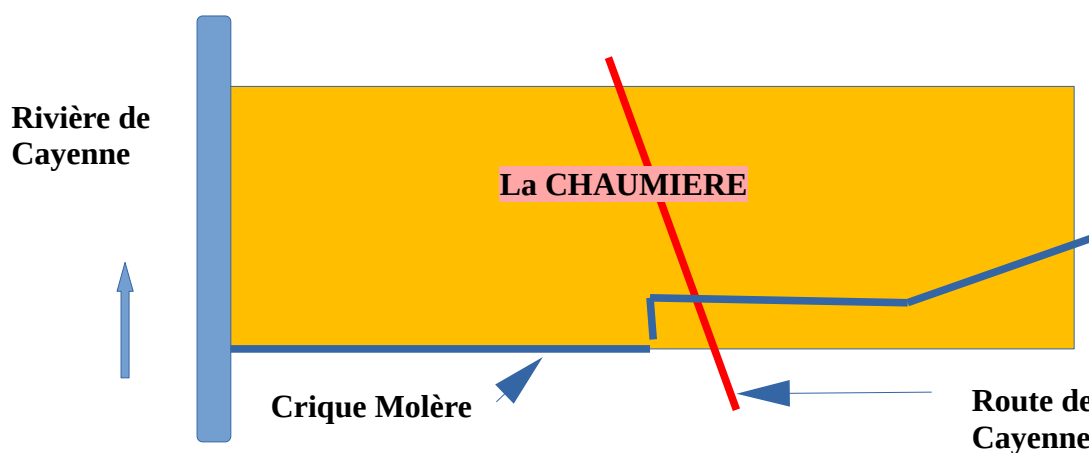
Le projet de morcellement par le gouvernement de 1923 le divise en 11 lots compris entre 9 et 11 hectares mis à part le lot n°1 d'une superficie d'environ 21 hectares (voir plan précédent de 1933).

<sup>26</sup> AT Guyane, 1144 W 358.

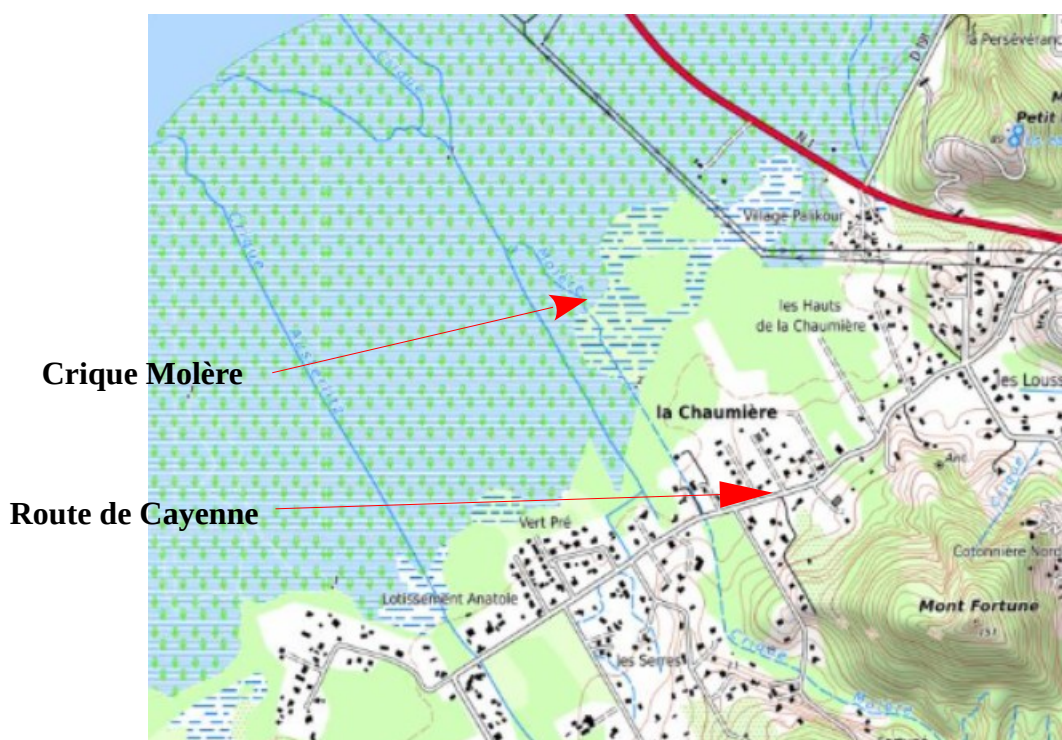
<sup>27</sup> Ibid.

<sup>28</sup> Voir étude de l'habitation Tout Hasard, n° 45.





Nous retrouvons avec la crique Molère, le patronyme de notre premier habitant connu. La limite Sud de la Chaumière est le Mont Fortuné.



(Géoportail, carte IGN 2023)

### 3-2 Les cultures

Molère voulait établir en 1779 une indigoterie. En 1784, il possède 21 quarrés de terres desséchées et 7 esclaves. Il y cultive alors du rocou.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Le recensement de **1822** indique :

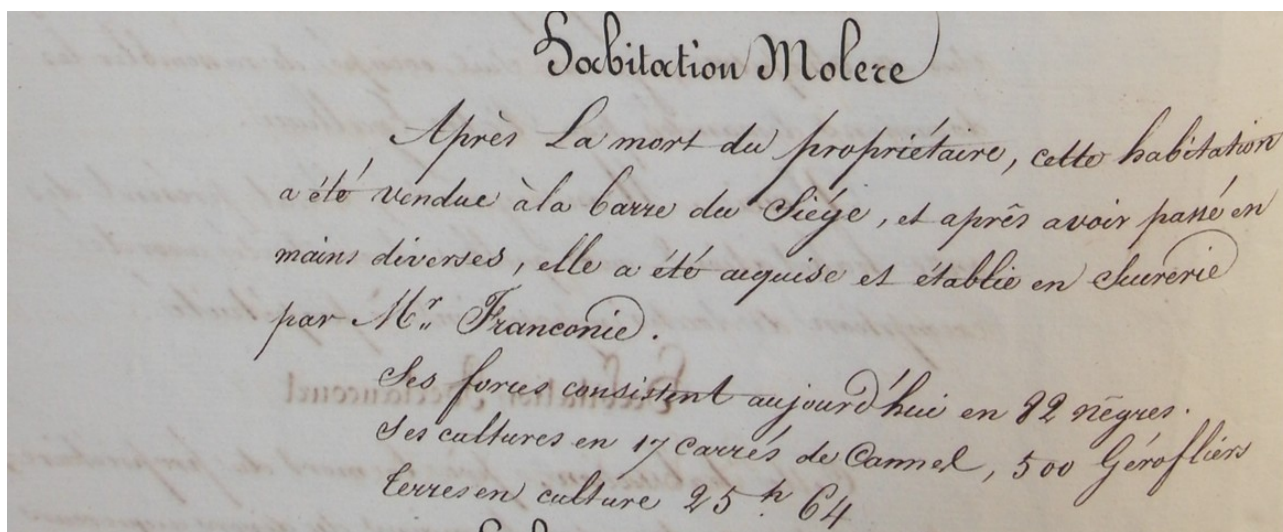
- 76 esclaves
- 13 quarrés de cannes à sucrerie
- 8 quarrés de manioc
- 500 girofliers
- 8 mules ou mulets, 28 gros bétail, 5 brebis ou béliers
- 22,75 quarrés cultivés

Nous avons dorénavant une sucrerie relativement importante par son nombre d'esclaves. Les surfaces cultivées sont équivalentes à celles de 1784.

**En 1824**, nous avons :

- 82 esclaves
- 17 quarrés de cannes
- 500 girofliers
- 25,64 hectares de terres en culture

Le nombre d'esclaves augmentent ainsi que les surfaces cultivées.



(Anom, SG, carton 88 J3 (05) )

Le recensement de Siredey de 1832 indique aucuns esclaves ni de cultures. Est ce un oubli ?

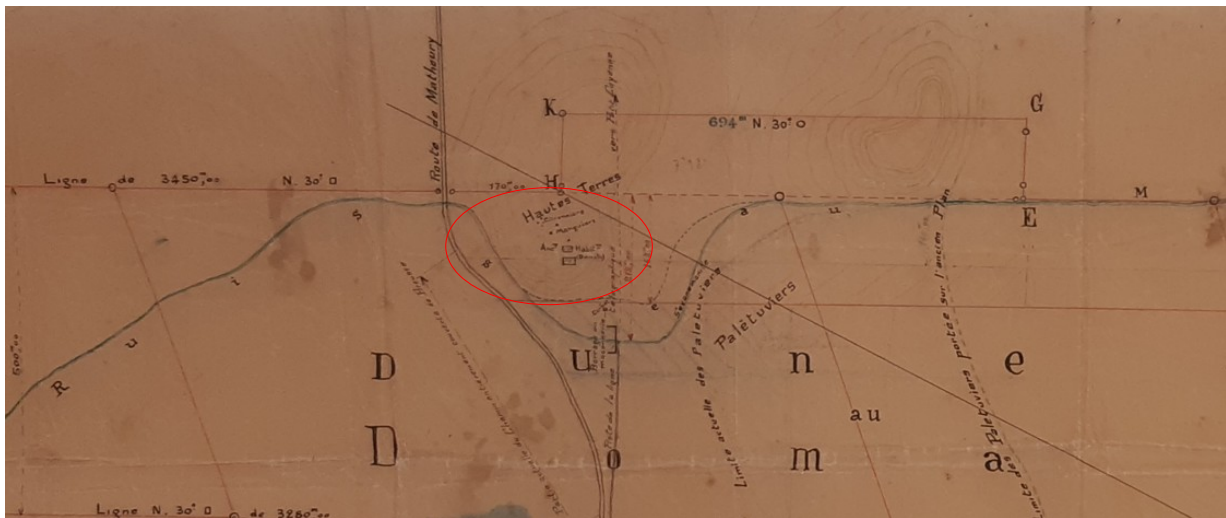
En **1861**, Paul Dunez produit, sur huit hectares, du café, des clous de girofle et des vivres à l'aide des travailleurs immigrés qu'il a embauchés.



### 3-2 Les bâtiments

La seule et minime description de l'habitation figure dans l'acte notarié de 1849 et consiste en *une maison à maître en très mauvais*. On n'évoque rien sur les bâtiments de l'ancienne sucrerie !

Le plan de 1933 indique des anciens bâtiments démolis.

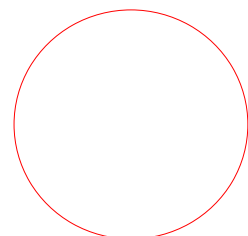


# Habitation *Tout Hasard* auparavant *les Champs Elisées* puis *la Parfaite Harmonie* n°45

## 1. La situation géographique



(Géoportail 2023)



(Carte de Siredey de 1832)

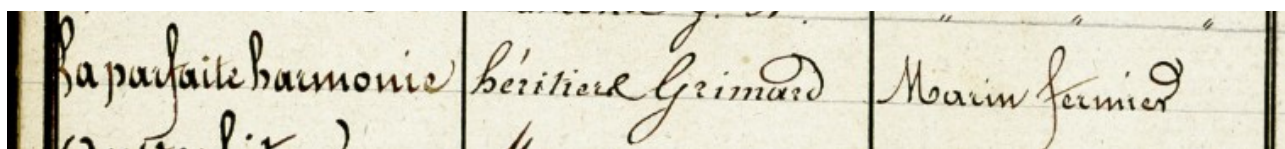


n°43 : Larivot  
n°44 : Candole  
n°45 : Mille fils

## 2. Les habitants

Jean Baptiste Grimard achète le 15 juin 1806 à la barre du tribunal une partie des terrains de l'ancien habitant Louis Joseph Tanguy<sup>29</sup>.

Puis les archives nous indiquent les héritiers Grimard comme étant les propriétaires de l'habitation *la parfaite harmonie* sur le recensement de 1822<sup>30</sup>.



(AT Guyane, recensement de 1822, 1 J 227)

Les héritiers sont :

- Anne Elisabeth, la sœur de Jean Baptiste Grimard
- Auguste et Théodule, les neveux d'Anne Elisabeth
- 

Ils vendent<sup>31</sup> en 1824 l'habitation à Félix Douillard († 1854).

### Généalogie Grimard

Etienne ca 1726 (*Saint Maurice de Thizouaille, Yonne*) – 10/6/1778 (*Cayenne*) & Aimé Joanet

- Marie Hélène 14/9/1758 (*Cayenne*) - ?
- Jean Baptiste 7/12/1759 (*Cayenne*) - 26/8/1817 (*Cayenne*)
- Pierre 04/1764 (*Cayenne*) - ?
- Etienne Joseph 15/8/1766 (*Cayenne*) – 30/3/1820 (*Nozay*) & 2/8/1794 (*Nantes*)  
Anne Marie Bonne Houet
  - Auguste ca 1796 - ?
  - Auguste Joseph Marie Rose ca 1797 - 1850
  - Théodule ca 1798 - ?
- Anne Elisabeth 28/11/1768 (*Cayenne*) - ? - Jacques Marie Monique Devernay Piquet Colombier 7/6/1765 (*Cayenne*) - ?

Félix Douillard, avant de revendre<sup>32</sup> son habitation en 1828 à Théodore Jambe, menuisier, cède une portion de terre de 80 quarrés à ses voisins, Saturnin Prus, Urbain et Jean François Martin, en société de culture depuis le 12 juin 1828 dans l'habitation *Austerlitz*.

29 Le Larivot actuellement.

30 AT Guyane, recensement de 1822, 1 J 227.

31 AT Guyane, acte notarié du 30 mai 1828, notaire Brun.

32 AT Guyane, acte notarié du 30 mai 1828, notaire Brun.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

La possession par Jambe de l'habitation est de courte durée. En effet, Julien Armand Mille en est le propriétaire en 1832 lorsqu'il la vend, sous seings privés, à Armand Alain.

Ce dernier décède le 25 février 1861. Un acte de notoriété<sup>33</sup> en date du 4 octobre 1861 désigne comme ses héritiers :

- Nicolas Lucien Alain, son fils adoptif
- Eugénia Hersilia, sa fille naturelle

Nicolas Lucien Alain décède en 1873 habitant alors l'Approuague. Un acte d'état civil<sup>34</sup> de 1876 indique son fils Louis Félicien comme étant le propriétaire de *Tout Hasard*.

Plus tard, sur un plan de l'habitation voisine de *la Chaumière* daté de 1933, les habitants limitrophes sont la veuve Brown et L Villers (Lucien Villers), en relation avec les époux de ses filles. Sans doute, les filles Louise Adélaïde et Lucide Alexis ont hérité de leur père Nicolas Lucien Alain chacune d'une partie des terrains de l'habitation.

### Généalogie Alain

Armand ca 1781 – 25/2/1861 (**Cayenne**) & xxx

- Nicolas Lucien ca 1817 -27/11/1873 (**Cayenne**) & Elisabeth **Madelon** ca 1820 - 10/3/1852 (**Cayenne**)
  - Louis Félicien 10/4/1837 (**Saint Michel**) - après 1876
  - Louise Adélaïde 18/6/1839 (**Cayenne**) - ? & 24/2/1868 Jean Joseph **Brown** 30/3/1821 (**Cayenne**) – 23/5/1880 (**Cayenne**)
  - Lucide Alexis Magdelon (**Madelon-Alain**) 22/6/1843 (**Tout Hasard**) – 11/4/1881 (**Cayenne**) & 20/10/1868 (**Cayenne**) Pierre **Villers** ca 1832 (**Cayenne**) - ?
    - Lucien 9/9/1872 (**Cayenne**) - 27/2/1897 - (**Cayenne**)

Armand ca 1781 – 25/2/1861 (**Cayenne**) & Sabine **Eydoux**

- Eugénia Hersilia 8/9/1839 (**Cayenne**) - ?

Pierre **Villers** ca 1832 (**Cayenne**) - ? & 24/6/1891 (**Cayenne**) Marie Joséphine **Bedé**

Avant son décès, Armand Alain vend<sup>35</sup> des parcelles de son terrain situées en terres hautes :

- En 1858, 10 hectares à **Stanislas Hélène**
- En 1860, 6 hectares à **Philémon Limone** et à son fils **Frédéric Limone**

Puis l'habitation quitte la famille Alain.

33 AT Guyane, acte notarié 339 du 4 octobre 1861, notaire Dunezat.

34 Anom, acte 21 des décès du Tour de l'Ile de 1876.

35 AT Guyane, acte notarié 82 du 3 avril 1860, notaire Dunezat



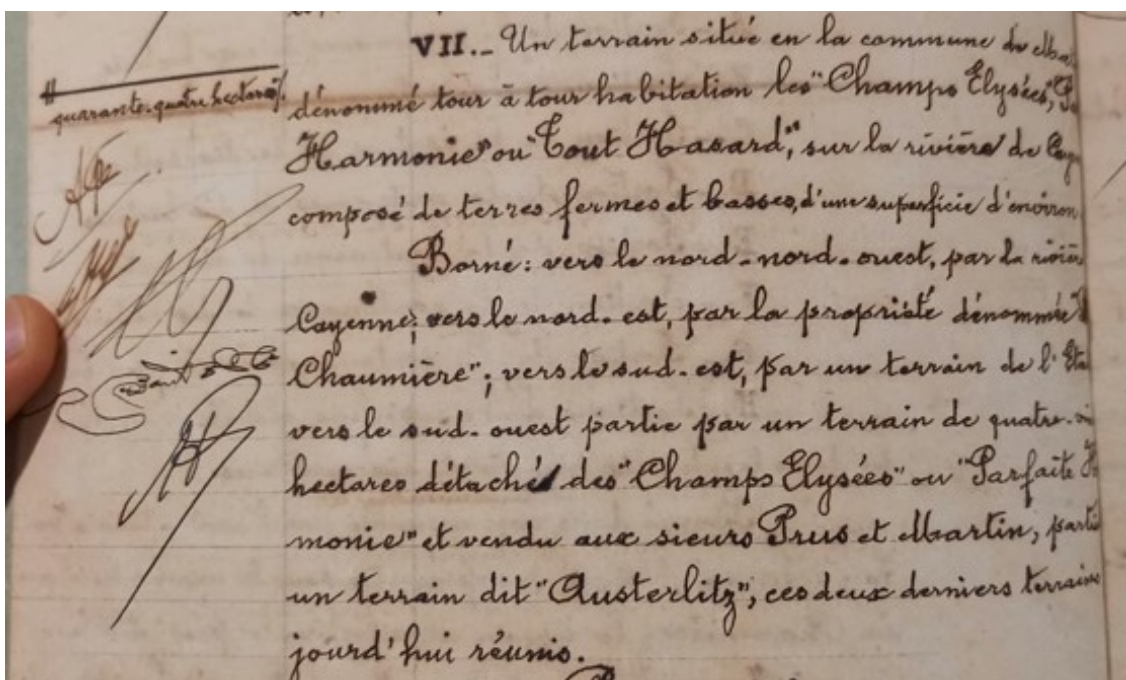
## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Nous avons en 1921, avec la possession de nombreuses propriétés sur Matoury, Lambert Santrie<sup>36</sup>, vendeur<sup>37</sup> de *Tout Hasard* à Mme Julio Henrique Fernandes, sous seings privés. Les modalités d'acquisition par Santrie nous sont inconnues.

En 1918, Lambert Santrie est employé de commerce.

Puis en 1925, Mme Julio Henrique Fernandes (Anna Thérèse Leefson) vend<sup>38</sup> *Tout Hasard* (lot numéro 7 à la société *Cotonnière de la Guyane*.

(AT



Guyane, acte 234 du 30 octobre 1925, notaire Vautor)

Cette société créée le 15 octobre 1923 doit produire du coton en Guyane.

Les plantations de cotonniers sont rapidement abandonnés et la la société *Cotonnière de la Guyane* plante des cannes à sucre sur ses terres (300 hectares) au profit de la société *sucrière et agricole de la Guyane française*<sup>39</sup>. Cette société formée en 1926 est à l'origine de la sucrerie de Lamirande à Matoury.

En 1930, la société *Cotonnière de la Guyane* éprouve des difficultés financières. Elle doit une somme de 150 000 francs qu'elle doit rembourser dans un délai de 16 années à la société *sucrière et agricole de la Guyane française*. Elle hypothèque alors ses terrains.

- « Un terrain dit **Lamirande** de 147 ha
- Un terrain dit **les trois journées** de 318 ha à Matoury
- Un terrain de 40 ha entre la nouvelle et la vieille route de Stoupan dénommé **Jean Louis Lanne** du nom d'un de ses anciens propriétaires

36 Domicilié depuis 1901 en Guyane suite à l'éruption volcanique de St Pierre en Martinique.

37 AT Guyane, acte 234 du 30 octobre 1925, notaire Vautor.

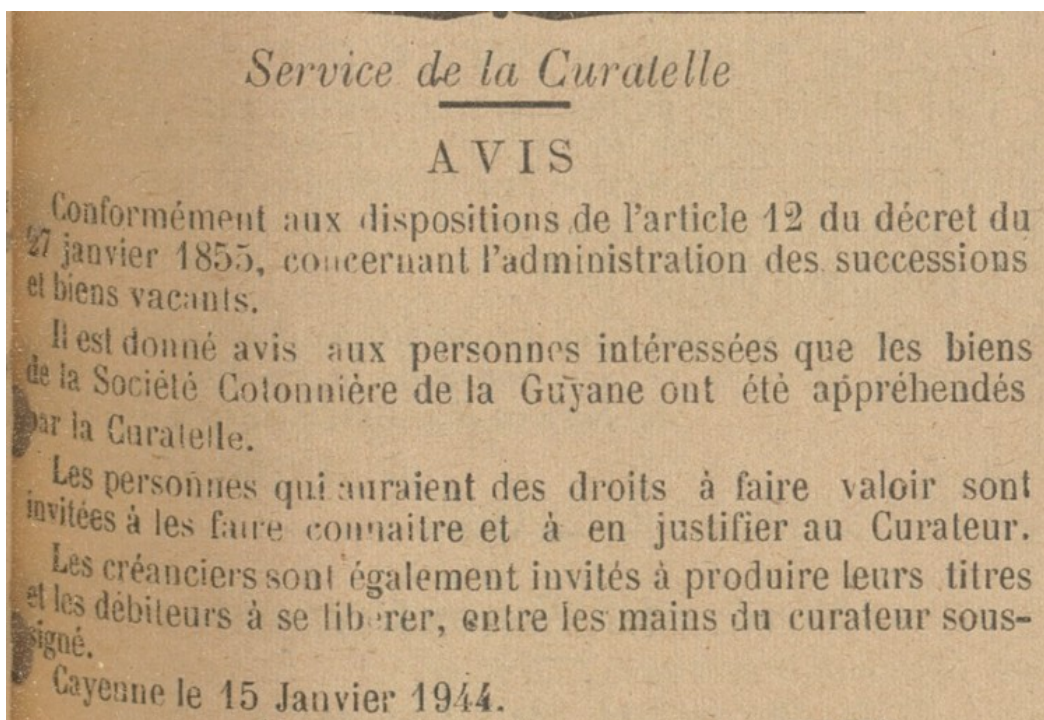
38 Ibid.

39 Gallica, Revue de la chocolaterie..., page 47, 1927

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

- Un terrain de 92 ha faisant anciennement partie de l'habitation **Mont Fortuné**
- Un terrain de 102 ha dit **habitation Alain** ou **les champs Elysées** puis **parfaite harmonie** ou **Tout hasard**<sup>40</sup>»

Le terrain de notre habitation d'une contenance de 102 hectares est compris dans cette liste.



(Gallica, Journal officiel de la Guyane de 1944)

Le dénouement de *la Société Cotonnaire de la Guyane* semble, d'après cet avis de 1944 du Journal officiel de la Guyane, se produire en 1944 avant une probable vente aux enchères de ses biens au titre des biens vacants.

Nous ignorons pour le moment la suite sonnée à cet avis.

Retrouvons maintenant nos habitants, acquéreurs des parcelles vendues par Armand Alain.

### 2-1 La famille Limone

En 1848, Philémon Limone est esclave sur l'habitation *Ramponneau* au quartier d'Approuague. En 1855, il est cultivateur sur notre habitation *Tout Hasard* dont il achète une parcelle en 1860.

En 1856, il est noté sur l'état civil comme propriétaire de l'habitation dite *Rosalie* en relation avec le prénom de son épouse.

<sup>40</sup> AT Guyane, acte notarié 79 du 12 avril 1930, notaire Vautor.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

L'achat avec son fils en 1860 concernerait donc un nouveau terrain. Son fils ne semble pas, dans un premier temps, exploité le terrain car il se marie en 1861 à Iracoubo où naît son enfant en 1861.

### Généalogie Limone

Philémon ca 1818 - 31/5/1864 (**Rosalie**) & 4/1/1855 (**Tour de l'Ile**) Rosalie **Adellé** ca 1810 -?

- Frédéric ca 1834 - avant 1890 & 16/9/1861 (**Iracoubo**) Elisabeth Marie Louise **Figaro** ca 1845 (**Iracoubo**) – après 1890
  - Adèle Corine 6/9/1861 (**Iracoubo**) - 25/9/1890 (**Cayenne**) & Jean François **Orion**
    - Rose Adéline 23/12/1878 (**Cayenne**) - ? & 25/9/1907 (**Cayenne**) Emile Wilfrid **Dardé**
    - Joseph Lima 19/6/1879 (**Cayenne**) – 20/6/1923 (**Cayenne**)

Philémon ca 1818 - 31/5/1864 (**Rosalie**) & 16/11/1863 (**Tour de l'Ile**) Clairine **Denin**

Philémon décède en 1864 sur son habitation **Rosalie**.

### 2-2 Stanislas Hélène

Aucuns documents n'ont été trouvés à son sujet.

## 3. Le terrain, les cultures et les habitats

Le terrain est compris entre l'habitation *Austerlitz* et l'habitation *la Chaumière*, en bordure de la rivière de Cayenne. Sa superficie n'est pas réellement connue.

Nous avons pour les cultures et l'habitat :

### En 1822

- 15 quarrés de cotonniers et 3 quarrés de manioc cultivés par 23 esclaves

### En 1828

- Une case à maître à étage, un carbet pour la rocourie, un dito servant de cuisine, six cases d'esclaves
- 5 cuves à rocou, 3 moulins à coton, 4 platines à cassave dont 2 montées sur maçonnerie

On note maintenant une production de rocou.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

### En 1832

- 12 esclaves mais aucunes cultures notées sur le recensement

### En 1861

- Une maison de maître, bâtiments de cases, le tout en mauvais état  
« *Le dessèchement de terres basses a été envahi par la mer peu de temps avant le décès de M Alain [25/2/1861], de sorte qu'il n'existe point de plantations.* <sup>41</sup>»

Ceci peut expliquer la non présence de notre habitation dans le recensement des habitations cultivées de 1861.

---

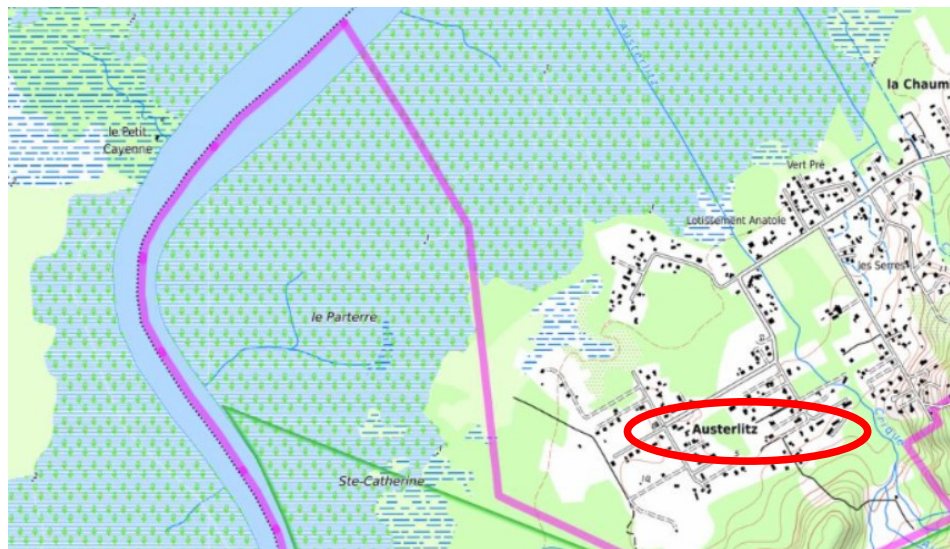
41 AT Guyane, acte notarié 339 du 4 octobre 1861, notaire Dunezat.



## Habitation Austerlitz n°46

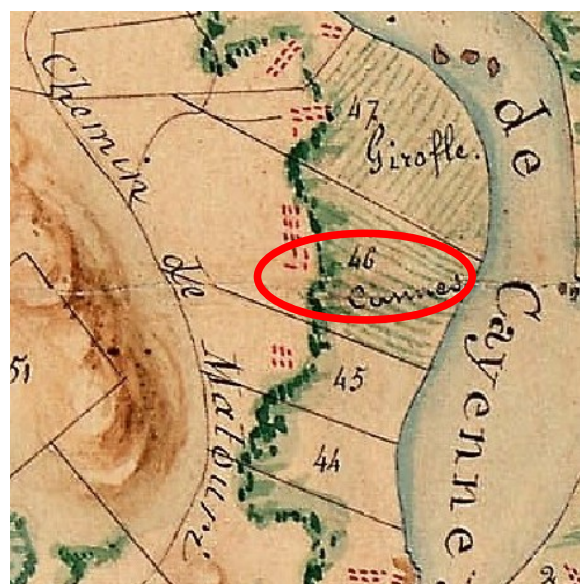
### 1. La situation géographique

(Géoportail  
2023)



(Carte de Siredey de 1832)

n°44 : Candole  
n°45 : Mille fils  
**n°46 : Prus et Martin**  
n°47 : Dunezat



## 2. Les habitants

Urbain Brue achète le 15 juin 1806 à la barre du tribunal civil une partie des terrains de l'ancien habitant Tanguy<sup>42</sup>. Le 21 juin de la même année, il revend<sup>43</sup> ce terrain à Jean Baptiste François Martin, officier d'administration de la Marine.

Ce dernier décède en 1812, laissant une épouse et deux fils mineurs, Urbain et Jean François.

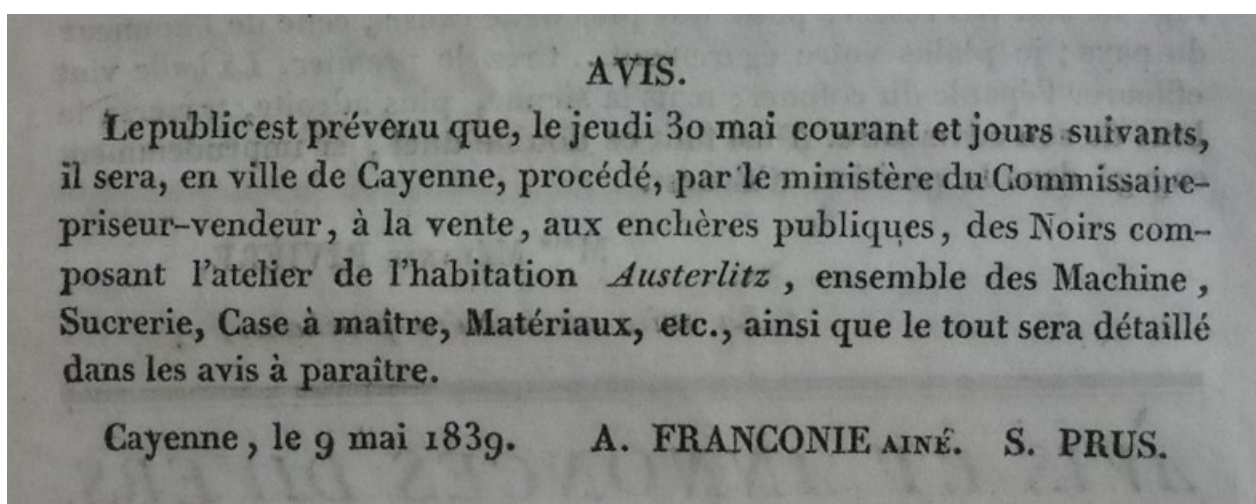
Sa veuve gère alors l'habitation dite *Austerlitz* devenue importante puisqu'en 1822 nous avons les présences de 104 esclaves.

### Généalogie Martin

Jean Baptiste François 24/8/1764 (*Saint Etienne*) – 30/6/1812 (*Cayenne*) & 1/11/1801 (*Macouria*) Louise Marianne Elisabeth **Le Bourg** 24/11/1782 (*Cayenne*) - 8/5/1861 (*Cayenne*)

- Urbain 14/1/1803 (*Cayenne*) – 12/12/1867(*Cayenne*) & 15/10/1839 (*Cayenne*) Marie Louise **Hertel de Tournoyer**
- Jean François 5/3/1810 (*Cayenne*) - ?

En 1828, les deux fils s'associent<sup>44</sup> avec Saturnin Prus dans une société de culture afin de créer une sucrerie. Celle ci possède 146 esclaves en 1832 mais des problèmes financiers conduisent en 1839, à la demande des créanciers, à sa mise en vente aux enchères.



(AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1839, page 81)

42 Actuellement, son ancienne habitation se situe sur le site du port du Larivot.

43 Anom, acte du 21 juin 1806, notaire Paguebaut.

44 Anom, DPPC 8520, double des actes du notaire Lemaitre, 1828.

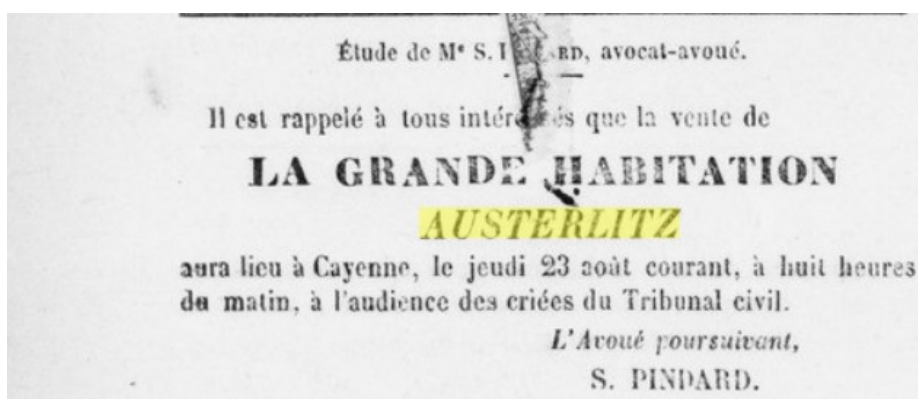
### Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

On ne connaît pas le résultat de cette vente aux enchères mais nous avons le 9 juillet 1847 la vente<sup>45</sup> de notre habitation par Thomas Marie Goyriena<sup>46</sup> à Fabien Flavin Leblond, juge de paix à Cayenne.

Celui ci, entre 1854 et 1856, parcellise la portion de son terrain comprise entre la route de Matoury et le mont Matoury. Il décède en 1868 à Cayenne.

Entre temps, nous avons d'après un acte<sup>47</sup> d'état civil de 1867, Jean Eugène Pajot, adjudant de police, propriétaire d'*Austerlitz*. Ce dernier est le maire de la commune de l'Ile de Cayenne-Tour de l'Ile lorsqu'il décède le 9 novembre 1880 à Cayenne.

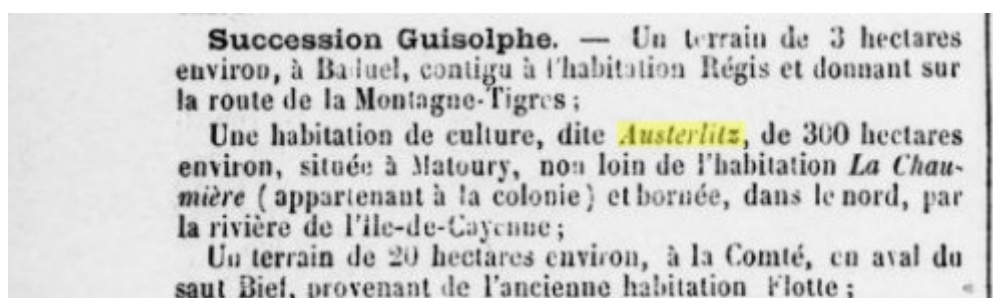
Huit années plus tard, en 1888, une vente aux enchères en licitation a lieu afin de vendre notre habitation. Les copropriétaires sont alors : Pascal Decomis, Frédéric Murian, Emile Rool de Goursolas.



(Gallica, Moniteur de la Guyane de 1888)

Les propriétaires se succèdent donc rapidement.

Nous trouvons ensuite, dans la succession de Louis Marie Armand Félicien Guisolphe<sup>48</sup>, industriel, notre habitation en vente au titre des successions vacantes en 1912 et 1913.



(Gallica, Journal officiel de la Guyane de 1912)

45 AT Guyane, acte notarié du 28 janvier 1856, notaire Condery.

46 Négociant et propriétaire de l'habitation *la Marie* à Torcy.

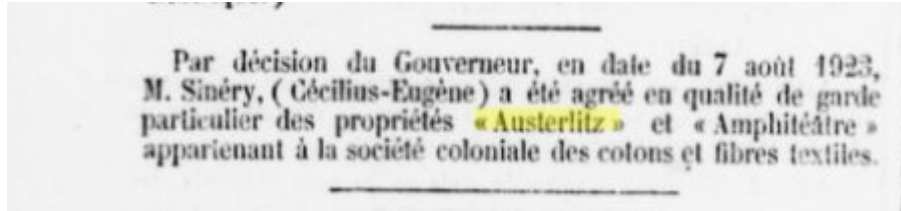
47 Anom, acte 4 des décès de 1867, Tour de l'Ile.

48 Décédé le 1 avril 1912 à Saint Laurent du Maroni.



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Puis en 1923, nous avons un nouveau propriétaire : la Société coloniale des cotons et fibres textiles. Celle ci possède, comme on l'a vu précédemment, plusieurs anciennes propriétés comme l'Amphithéâtre<sup>49</sup>.



(Gallica, Journal officiel de la Guyane de 1923)

Par la suite, les propriétaires nous sont inconnus.

Revenons sur les différents possesseurs de terrains vendus par Leblond.

### 2-1 Les terrains vendus par Leblond

Un plan exécuté par Louvrier St Mary le 20 janvier 1858 pour l'arpentage des différents terrains vendus nous livre une liste des propriétaires.

(AT



Guyane 3 P8, 1858)

49 Voir chapitre 2, habitations de la crique Fouillée.



**En 1854:**

- Terrain de **Cécé Devis**<sup>50</sup> († 21/11/1870)

Cécé Devis, ancien esclave de notre habitation, achète le 21 septembre 1854, peu de temps après son mariage avec Adélaïde Sérancourt, une parcelle de terrain d'une superficie de 12 ha 55. En 1853, il était fossoyeur. Il dénomme son habitation **la Tranquillité**. La dernière mention de celle ci à l'état civil date de 1870, année de son décès.

L'occupation de l'habitation aurait durée seize années.

**Généalogie Devis**

Cécé ca 1804 – 21/11/1870 (**La Tranquillité**) & 22/10/1853 (**Cayenne**) Adélaïde Sérancourt ca 1804 - ?

- Reine ca 1825 – 17/10/1870 (**Cayenne**) & xxx
  - Marie Henriette Armanda 13/7/1845 (**Cayenne**) - ?
  - Céphise Marie Eugénie Anne 28/10/1847 (**Cayenne**) - ?
- Victoire ca 1829 – 27/7/1887 (**Cayenne**) & xxx
  - Coralie Eugénie Elisabeth 20/8/1855 (**Cayenne**) – 21/7/1901 (**Cayenne**)
  - Marie Joséphine Laetia 10/1/1857 (**Cayenne**) – 26/12/1857 (**Cayenne**)
  - Alicia Emilie Gabrielle 2/7/1863 (**Cayenne**) - ?

- Terrain de **Jacques Bernetel** et d'**Eulalie Rosel**

Jacques Bernetel, ancien esclave de l'habitation *Mapéribo* sur l'Ile de Cayenne et sa belle fille Eulalie Rosel, achètent le 12 décembre 1854, une parcelle de terrain d'une superficie de 8 ha. Ils appellent leur habitation **Sainte Eulalie Jacques**.

La dernière mention de celle ci à l'état civil date de 1868, année du décès de la fille d'Eulalie.

L'occupation de l'habitation aurait donc durée au moins quatorze années.

**Généalogie Bernetel et Rosel**

Jacques ca 1811 – avant 1895 & 27/9/1850 (**Ile de Cayenne**) Ariane Rosel ca 1820 - 20/2/1886 (**Cayenne**)

Ariane Rosel ca 1820 - 20/2/1886 (**Cayenne**) & xxx

- Eulalie ca 1830 - 7/4/1895 (**Cayenne**) & Pierre Marie Letertre
  - Marie Louise 27/3/1867 (**Cayenne**) – 27/9/1868 (**Ste Eulalie Jacques**)

50 Erreur sur l'orthographe du patronyme sur le plan.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

- Terrain de **Raphaël Canut**

Raphaël Canut, ancien esclave de l'habitation *Risque Tout* sur l'Approuague, achète le 24 décembre 1854, une parcelle de terrain d'une superficie de 6 ha 13.

Il dénomme son habitation **Sainte Alexandrine** sur laquelle il décède le 5 février 1869. Une dernière mention de l'habitation à l'état civil date de 1870.

Sa fille Marguerite se marie avec Maxime Dranem, acheteur en 1863 du terrain limitrophe. Sa cousine, Augustine s'installe également à proximité. Son époux, Ambroise Perel est fermier d'*Austerlitz* en 1868.

La grand mère Pétronille décède sur *Austerlitz* en 1857.

L'occupation de l'habitation est d'environ une quinzaine d'années.

### Généalogie Canut

Pétronille ca 1787 - 7/2/1857 (**Austerlitz**) & xxx

- Marguerite ? - avant 1848
  - **Raphael** ca 1816 – 5/2/1869 (**Ste Alexandrine**) & 28/12/1850 (**Approuague**)  
Marie **Criquesse** ca 1819 - ?
    - Marguerite ca 1839 - 27/3/1907 (**Cayenne**) & 19/11/1857 (**Tour de l'Île**)  
Maxime **Dranem** ca 1817 - 25/1/1871 (**Cayenne**)
      - Henriette Marguerite 10/9/1857 (**Alexandine**) – 18/7/1860 (**Ste Alexandrine**)
      - Eugène Achille ca 1858 - 29/12/1861 (**Ste Alexandrine**)
      - Eugénie 6/12/1861 (**Ste Alexandrine**) - ?
    - Gertrude ca 1845 - ?
    - Jacob 25/11/1859 (**Ste Alexandrine**) - 1/9/1860 (**Ste Alexandrine**)
    - Louise 19/2/1863 (**Ste Alexandrine**) -22/3/1923 (**Cayenne**)
  - Marcellin<sup>51</sup> ca 1829 – 7/8/1863 (**le Clairon, Approuague**) & 16/11/1850 (**Approuague**) Antoinette (**Clairincey**) ca 1831 - 9/3/1906 (**Cayenne**)
    - Jean 29/9/1854 (**Risque Tout, Approuague**) - ? & Marie Elisabeth **Sial**
      - Serjus<sup>52</sup> 27/5/1884 (**Kourou**) - ?
        - Berthe Elvina 1904 - ?
        - Alphonsine Emilie 1906-1990
      - Rose Philomène 21/2/1896 (**Kourou**) - ?
- Julien ca 1797 - 11/8/1860 (**Marie Justine**)
- Gertrude ca ? - avant 1848
  - Augustine ca 1831 - ? & xxx
    - Charlotte ca 1847 - ?
    - Anastasie 9/10/1854 (**Risque Tout, Approuague**) - 22/5/1860 (**Ste Alexandrine**)
  - Augustine ca 1831 - ? & 23/7/1863 (**Tour de l'Île**) Ambroise **Perel**<sup>53</sup> ca 1823 – 1/7/1875 (**Austerlitz**)

51 1857, journalier à Cayenne.

52 1938, fermier du passage du fleuve Kourou ;1944, Maire de Kourou.

53 1875, fermier d'*Austerlitz*.

En 1855

- Terrain des époux **Jean Baptiste Baricard**

Les époux Baricard, anciens esclaves de l'habitation *le Rhône* sur l'Approuague, achètent le 8 janvier 1855, une parcelle de terrain d'une superficie de 7 ha 55 a 20 ca calculée lors du bornage du terrain en 1858. Entre temps, ils vendent le 5 août 1856 une portion de leur terrain d'une superficie de 2 ha 4a 50 ca à Amédée Améquite et une autre parcelle de 6 ha 40 a aux époux Dominique Toursat, aux époux Jean Louis Laporte et à Clairine Denin.

L'état civil du Tour de l'île ne mentionne jamais le couple Baricard car ce dernier avait acheté<sup>54</sup> en 1851 un terrain à Cayenne, sur lequel ils doivent sans doute habiter.

- Terrain d'**Amédée Améquite**

Amédée Améquite est un ancien esclave de l'habitation *la Marie* à Goyriena au canal Torcy. Il travaille toujours sur cette habitation lorsqu'il se marie en 1852 avec Ambroisine Calin, cultivatrice sur l'habitation voisine *le Pactole*.

Amédée décède en 1863 et sa veuve en 1867 sur leur habitation dite **le délasement**.

L'occupation n'aura duré que onze années.

#### Généalogie Améquite

Amédée ca 1801 – 7/3/1863 (**le délasement**) & 23/1/1852 (**Ile de Cayenne**) Ambroisine Calin ca 1805 - 19/8/1867 (**le délasement**)

- Terrain aux **époux Dominique Toursat, aux époux Jean Louis Laporte et à Clairine Denin.**

Le terrain est acheté en commun. Clairine Denin est la belle mère de Jean Louis Laporte, sans liens de parenté apparents avec les époux Toursat. Leur habitation se dénomme **Saint Dominique**.

Les époux **Toursat** sont esclaves sur l'habitation *Mapéribou* à Farnous au canal Torcy en 1848, avant leur mariage en 1851. Dominique Toursat décède en 1880 sur son habitation tandis que sa veuve décède en 1882 à Cayenne.

#### Généalogie Toursat

Dominique ca 1814 – 24/10/1880 (**Saint Dominique**) & 10/1/1851 (**Ile de Cayenne**)  
Magdeleine **Tagel** ca 1814 – 20/3/1882 (**Cayenne**)

54 AT Guyane, 3 P7, n° 236.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Quant au couple Laporte, il se compose de Jean Louis Laporte, ancien esclave de l'habitation *la Marianne* sur le Mahury et de Zéphirine Denin, fille de Clairine Denin, ancienne esclave de l'habitation *l'Elysée* à Macouria. Le couple se marie en 1853.

La dernière mention de notre famille Laporte date de 1870 avec la naissance de la fille de Dorina.

Quant à Clairine, elle se marie en 1863 avec Philémon Limone<sup>55</sup>, propriétaire d'un terrain et d'une habitation dite *Rosalie*. On peut supposer qu'elle s'installe avec son époux sur l'habitation de ce dernier. Un an plus tard, elle est veuve et décède, domiciliée à Cayenne en 1887.

Ses fils Maxime et Evariste occupent l'habitation. Evariste décède en 1904 et son fils Alfred Marie en 1908 à l'hospice de Cayenne. La succession d'Alfred Marie est déclarée vacante.

En résumé, l'occupation de l'habitation s'achève dans les années 1880, soit environ durant vingt cinq années.

### Généalogie Denin

Clairine ca 1813 – 6/11/1887 (**Cayenne**) & **Philippe**

- Zéphirine ca 1829 - ? & 4/8/1853 (**Ile de Cayenne**) Jean Louis **Laporte** ca 1827 – 12/7/1892 (**Rémire**)
  - Dorina 18/7/1851 (**la Marie, Ile de Cayenne**) - 30/1/1918 (**Cayenne**)
    - Louise Marie Joséphine Virginie Helenna 27/10/1870 (**St Dominique**) - ?
- Maxime ca 1838 - après 1875
- Evariste 24/8/1847 (**Macouria**) - 12/2/1904 (**hospice de Cayenne**) & Yvonne **Charly** ca 1847 - 9/1/1875 (**St Dominique**)
  - Alfred Marie 28/5/1868 (**St Dominique**) – 21/5/1908 (**hospice de Cayenne**)

Clairine ca 1813 - ? & 16/11/1863 (**Tour de l'Ile**) Philemon **Limone** ca 1818 - 31/5/1864 (**Rosalie**)

- Terrain à **Marie Justine Syrda**

Marie Justine Syrda, ancienne esclave de l'habitation *Saint Perey* sur l'Approuague, achète le 2 mars 1855, une parcelle de terrain d'une superficie de 4 ha.

En 1864, lors de son mariage à Tonnegrande, elle est domiciliée dans cette commune. Elle paraît donc avoir abandonné son terrain du Tour de l'Ile.

Par ailleurs, sa sœur Marie Justine et sa mère habitent également Tonnegrande.

---

55 Voir le texte de l'habitation *Tout Hasard*.



### Généalogie Syrda

Mirtil Charpentier ca 1791 – 29/7/1863 (*La Providence au Cormonbo, Roura*) & Claire ca 1796 – 20/8/1873 (*Tonnegrande*)

- Marie Justine ca 1819 – 25/5/1893 (*bourg de Tonnegrande*) & xxx
  - Charles 4/11/1845 (*Approuague* - ?
- Marie Justine ca 1819 – 25/5/1893 (*bourg de Tonnegrande*) & 4/4/1861 (*Tonnegrande*) Pierre **Effilier** ca 1811 – 12/3/1885 (*bourg de Tonnegrande*)
- Mathieu ca 1822 – 18/8/1869 (*Lamotte*)
- Marie Louise ca 1823 - ? & xxx
  - René ca 1843 – 31/12/1876 (*bourg de Tonnegrande*)
- Marie Louise ca 1823 - ? & 20/4/1864 (*Tonnegrande*) Pierre **Mensat** ca 1822 (*Fongrave, Lot et Garonne*) - ?

- Terrain à **Caroline Octavien**<sup>56</sup>

Caroline Octavien, ancienne esclave de l'habitation *les deux rives* au Tour de l'Ile, achète le 2 juin 1855, une parcelle de terrain d'une superficie de 6 ha.

En 1861, lors de son mariage à Tonnegrande avec Pierre Maxime Virginie, elle est toujours domiciliée au Tour de l'Ile, sans doute sur son habitation.

Ensuite, nous trouvons Pascal Syrda, son frère, comme co-propriétaire de l'habitation **Kazadie**, sans doute, est ce l'habitation achetée par sa sœur ? Il y décède en 1867, dernière année de la mention de cette habitation à l'état civil.

L'occupation a sans doute duré une douzaine d'années.

### Généalogie Octavien

Caroline ca 1823 – ? & 12/4/1861 (*Tonnegrande*) Pierre Maxime **Virginie** ca 1830 – 2/2/1872 (*Cayenne*)

Pascal ca 1829 - 15/8/1867 (*Kazarie*) & Eléonore **Yono**

Pascal ca 1829 - 15/8/1867 (*Kazarie*) & Sabine **Yono**

Louis ca 1833 - ?

<sup>56</sup> Erreur de patronyme sur le plan de 1858.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

### En 1856

- Terrain à **Gilblas Tournay** et son épouse **Marie Claire Flaming**<sup>57</sup>

Les époux Tournay, anciens esclaves de l'habitation *Mapéribo* au canal Torcy, achètent le 26 janvier 1856, une parcelle de terrain d'une superficie de 8 ha 46a. Leur habitation est dite **la Marie Philomène**.

Très rapidement Gilblas Tournay décède puis l'habitation est occupée par Geneviève Picard et ses enfants durant un certain temps, au minimum jusqu'en 1875.

Quant à son épouse, Marie Claire Flaming, nous n'avons aucuns renseignements à son sujet.

L'occupation de notre habitation aura donc duré une vingtaine d'années.

#### Généalogie Tournay

Gilblas ca 1818 – 16/6/1861 (**La Marie Philomène**) & Marie Claire **Flaming** ca 1818 - ?

- Terrain à **Romain Coréat**

Romain Coréat, ancien esclave domestique à Cayenne, achète le 29 janvier 1856, une parcelle de terrain d'une superficie de 5 ha 71 a 25 ca. En 1850, alors cultivateur sur l'habitation *Indes Orientales*, il se marie avec Adeline Gimas, également cultivatrice sur cette habitation.

Romain Coréat, décède sur son habitation dite **Corréat** en 1867. On ne sait ce que devient sa veuve.

L'occupation durera seulement onze années.

#### Généalogie Coréat

Romain ca 1807 – 21/8/1867 (**Corréat**) & 28/11/1850 (**Ile de Cayenne**) Adeline Gimas ca 1832 - ?

### En 1863

- Terrain à **Maxime Dranem**

---

<sup>57</sup> Erreur de patronyme sur le plan de 1858.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Maxime Dranem achète, sous seing privé, le 9 janvier 1863 sa parcelle de terrain. L'achat est beaucoup plus tardif que ceux des autres acheteurs. Il était esclave, commandeur sur l'habitation *Ramponneau* aux héritiers Mazin à l'Approuague.

L'habitation est dite **Sainte Eugénie**.

Lors de son mariage en 1857 avec Marguerite Criquesse, il est domicilié sur l'habitation *Austerlitz*. Par la suite, il habite, avant son achat, sur l'habitation voisine à son épouse, *Sainte Alexandrine*.

Maxime Dranem décède en 1871 à Cayenne mais étant domicilié au Tour de l'Île.

D'après le plan de 1858, il est noté au crayon « *Justin Dranem, héritier de son père* ». Son fils Justin est donc le nouveau propriétaire. Ce dernier ne demeure pas sur l'habitation car lors de son mariage en 1904, il habite à Cayenne où il exerce le métier d'écrivain, commis de la Marine.

De plus, la mention de cette habitation ne paraît plus à l'état civil après 1870.

### Généalogie Dranem

Achille & Françoise

- Maxime ca 1821 – 25/1/1871 (**Cayenne**) & 19/11/1857 (**Tour de l'Île**)  
Marguerite **Criquesse (Canut)** ca 1838 – 27/3/1907 (**Cayenne**)
  - Henriette Marguerite 10/9/1857 (**Ste Alexandrine**) - 18/7/1860 (**Ste Alexandrine**)
  - Eugène Achille 7/7/1859 (**Ste Alexandrine**) – 29/12/1861 (**Ste Alexandrine**)
  - Eugénie 6/12/1861 (**Ste Alexandrine**) - ?
  - Jean Elogé 1/2/1864 (**Ste Eugénie**) - ?
  - Justin 12/8/1866 (**Ste Eugénie**) - ? & 26/4/1904 (**Cayenne**) Marie Laurentia **Danton**

### 3. Le terrain, les cultures et les habitats

#### 3-1 Le terrain

En 1806, le terrain mesure 1100 pas (environ 1100 mètres) entre les habitations *le Parterre* à Dunezat et *Tout Hasard*. En 1839, il fait 1800 mètres de face sur 2400 mètres de profondeur, suite à l'achat d'une parcelle de l'habitation *Tout Hasard* vers 1828.

Lors de sa vente en 1913, sa superficie est d'environ 300 hectares (surface comprise entre la rivière de Cayenne et la route de Matoury)

Comparons le cadastre actuel avec le plan de 1858.

- Les limites extérieures sont identiques.
- Toutes les parcelles du plan de 1858 se retrouvent et sont non habitées (mis à part 2 bâtiments ou maisons).

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

- La trace de l'ancien chemin de Matoury est marquée par les limites basses des parcelles
- On assiste à une urbanisation de la zone comprise entre l'ancienne route et sans doute la limite des terres inondées



(Francecadastre 2023)

Ancienne route de Matoury

Terrain de Dranem



(AT Guyane, 3 P8, 1858)

3-2 Les cultures

(AT Guyane, terrier de 1815)

Route de Matoury



En 1815, nous observons le dessèchement des terres basses et les présences de bâtiments et cases à esclaves.

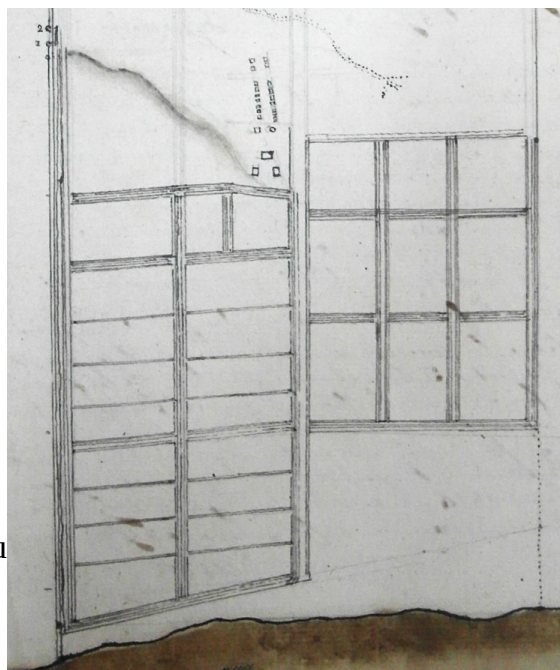
**En 1822**, nous avons :

- 90 carrés de coton
- 12 carrés de manioc
- 2000 caféiers, 100 girofliers
- 104 carrés cultivés
- 104 esclaves

**En 1832**

- 146 esclaves
- Sucre, manioc et vivres

Le coton est donc abandonné au profit du sucre.



**En 1839**

- 102 esclaves
- 40 hectares de cotonniers
- 6 en manioc et vivres



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

La production de coton reprend au détriment de celle du sucre.

### En 1861

- 19 hectares de caféiers, girofliers et vivres

En 1839, lors de la mise en vente de l'habitation, son descriptif est le suivant :

«

1. Un lot de dix Noirs	10
2. Un lot de sept Noirs	7
3. deux lots de cinq Noirs	10
4. huit lots de trois Noirs	24
5. cinq lots de deux Noirs	10
6. quarante un Noirs, qui seront vendus individuellement	41
Total des Noirs	102

7. Une machine à vapeur à condensation de la force de dix chevaux, avec une chaudière pour une machine de la force de douze ; Moulin à Cannes, etc, etc
8. Dix huit Tubes en fonte
9. Quatre rafraîchissoirs
10. Un alambic .en cuivre, sa Maçonnerie en briques, quatre pièces à grappes, etc.
11. Un équipage de quatre chaudières, ensemble sa charpente, maçonnerie, etc.
12. Un bac double à vesou
13. Un équipage de six chaudières, ensemble sa charpente, maçonnerie, etc.
14. Le massif de la cheminée, ensemble la cheminée de soixante douze pieds environ
15. Une chaudière à sucre et une chaudière à rocou, déjà servi
16. La cheminée de la machine, ayant environ cinquante pieds
17. Un bâtiment en charpente, de cent pieds de longueur sur quarante de largeur
18. Un autre bâtiment en charpente, de quatre vingt pieds de longueur sur quarante de largeur
19. Un bâtiment en charpente, de cinquante deux pieds de longueur sur quarante de largeur
20. Un bâtiment en charpente, de quarante pieds de longueur sur quarante de largeur
21. Un cinquième bâtiment à étage, servant de gragerie et de cotonnerie
22. Une forge portative et ses accessoires, ensemble un assortiment d'outils de forgeron, de taillandier, etc..
23. Une paire de balances et ses poids
24. Un lot d'outils de tonnelier
25. Une coque de canot, huit bordages, etc
26. Douze écumeurs en cuivre, cinq cuillers, neuf fers doubles de colombe;un grappin de barque, onze jarres, trente formes à sucre avec leurs pots de raffinerie
27. Un lot de meubles
28. Un treuil en fer
29. Un cou de cygne
30. Une forte Romaine, etc, etc

Cayenne, le 15 mai 1839 »<sup>58</sup>

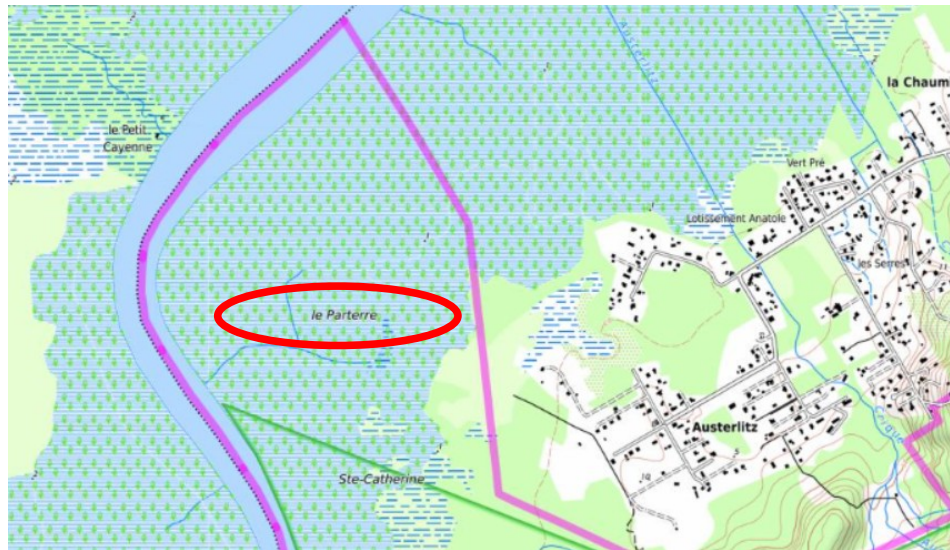
---

58 AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1839.

## Habitation *Le Parterre* n°47

### 1. La situation géographique

(Géoportail  
2023)



(Carte de Siredey de 1832)

n°44 : Candole  
n°45 : Mille fils  
n°46 : Prus et Martin  
n°47 :Dunezat [*Le Parterre*]



## **2. Les habitants**

Nous retrouvons à l'origine de l'habitation les terrains de Tanguy achetés par Urbain Brue en 1806. Ce dernier en revend une partie à Jean François Martin le 21 juin 1806 qui revend aussitôt une portion à Régis<sup>59</sup> et une autre<sup>60</sup>, le 1 août 1806, à Jean Baptiste Marc Saint Michel de Dunezat.

### **2-1 La famille Saint Michel de Dunezat**

La famille est originaire de Tonnay-Charente, agglomération de Rochefort, dans le département actuel de la Charente-Maritime. Le père est écuyer, lieutenant de frégate à Rochefort.

Ses deux fils s'installent comme militaires en Guyane, sa fille demeure en métropole.

Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe St Michel de Dunezat se marie en 1722 avec Angélique Chatel, fille d'un habitant de la Guyane tandis que Pierre Claude, se marie en 1730 avec Françoise Courant, fille également d'un habitant de la Guyane.

Dans le cas présent, nous nous intéressons à la lignée de Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe, intimement liée à la seconde lignée puisque son fils Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe épousera sa cousine Marie Marguerite.

En 1822, l'habitation est dite *le Parterre* et appartient à Jean Baptiste Marc Gabriel, petit fils de Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe, marié en 1822 à Antoinette Suc.

Jean Baptiste Marc Gabriel décède le 23 septembre 1839. Afin de régler sa succession une vente en licitation est organisée en 1843 dont Antoinette Suc, veuve Dunezat est l'adjudicataire.

Le 25 octobre 1882, Antoinette Suc, veuve Dunezat décède à Cayenne dans sa maison au 25 rue Christophe Colomb. L'habitation reste dans la famille mais suite au décès de son fils notaire, Jean Baptiste François, en 1889, une vente aux enchères a lieu en 1891 pour liquider sa succession. Le troisième lot de cette vente<sup>61</sup> est notre habitation *le Parterre*.

### **2-2 Les nouveaux propriétaires**

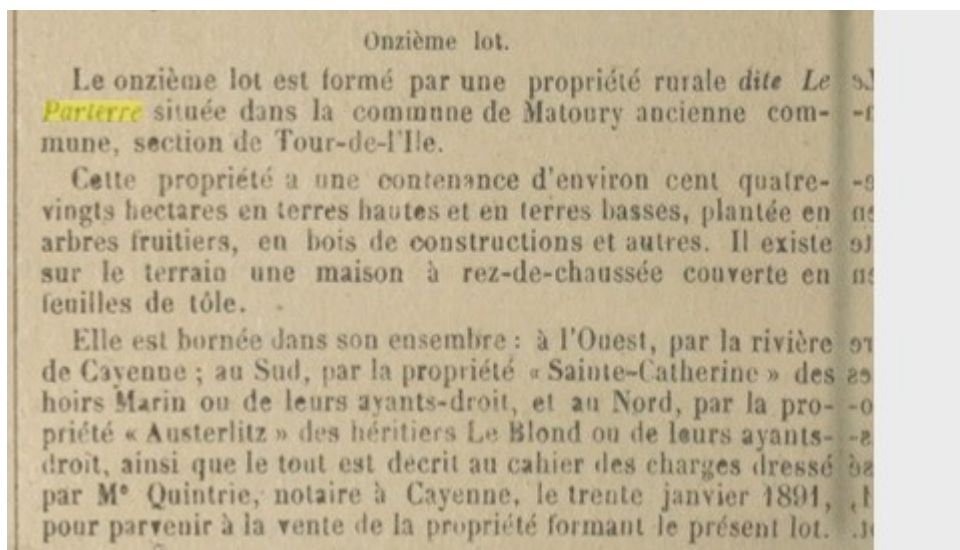
Nous ne connaissons pas actuellement le résultat de cette vente. Une nouvelle vente en licitation est réalisée en 1909 au résultat également inconnu. Est elle réalisée suite au résultat infructueux de la vente de 1891 ? On ne le sait.

---

59 Voir habitation *la Misère*, chapitre 5.

60 Anom, acte notarié du 1 août 1806, notaire Paguenaut.

61 Gallica, Moniteur de la Guyane de 1891, page 68.



(Gallica, Journal officiel de la Guyane du 3 juillet 1909, page 334)

### 2-3 La famille Paul Dunez

Après l'émancipation des esclaves de 1848, Paul Dunez<sup>62</sup>, ancien contre maître de notre habitation, semble être un des seuls anciens esclaves à être restés sur l'habitation.

#### Généalogie Dunez

Paul ca 1800 - 12/8/1865 (**Cayenne**)- & avant 1848 Félicité ca 1807 - ?

- Cécile ca 1818 – 5/2/1867 (**la Chaumière**) & avant 1848 François **Songa** ca 1805 - après 1872
  - Paulette ca 1843 – 12/7/1855 (**la Chaumière**)

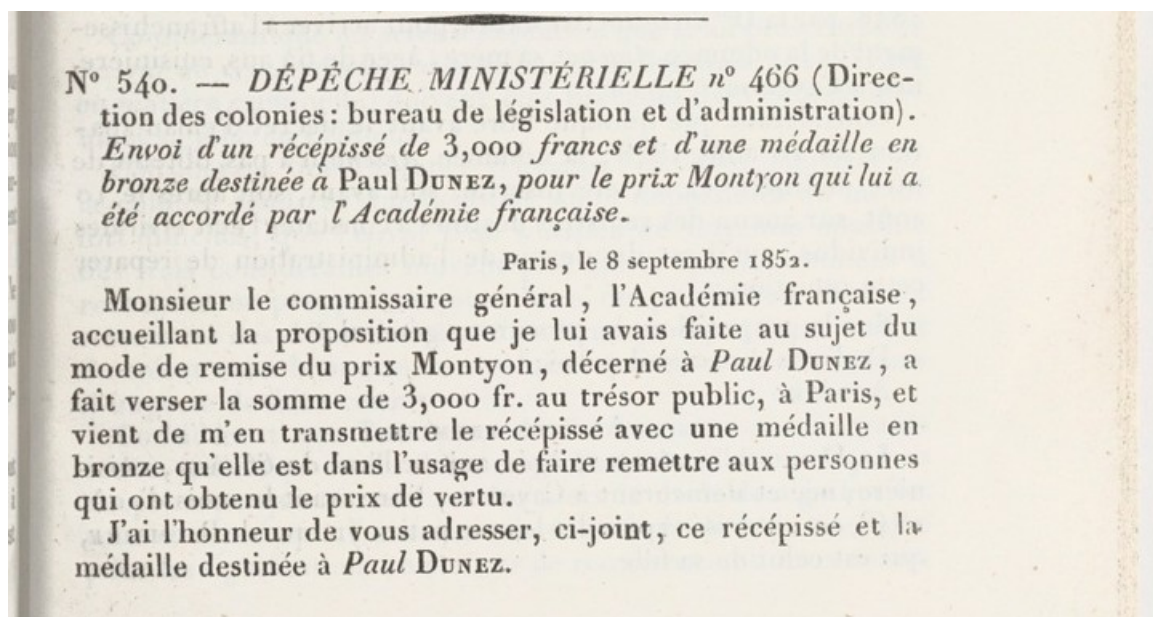
Sans salaire, il s'emploie par dévouement envers sa maîtresse à cultiver les terres desséchées de l'habitation protégées par des digues contre la mer. Mais en 1851, une mer plus forte que d'ordinaire emporta les digues.

*« Pendant trente deux mois cette vigilance arrêta le danger; mais en mars 1851, lors de la grande marée d'équinoxe, faute de bras pour fermer les brèches qui s'ouvraient de toutes parts, les digues furent emportées, et cette habitation, naguère si belle, devint un grand lac d'eau salée »<sup>63</sup>.*

Devant tant d'abnégation et de courage, le gouvernement lui accorde en 1852 le prix Montyon, récompense de son dévouement.

62 Voir également le texte de l'habitation *la Chaumière*.

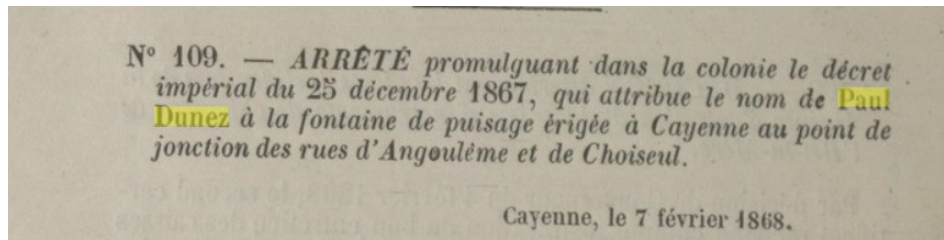
63 AT Guyane, Feuille de la Guyane française des 16 août 1851 et 16 octobre 1852.



(Gallica, Bulletin officiel de la Guyane de 1852, page 579)

Par la suite, Paul Dunez achètera l'habitation *la Chaumière*.

Peu de temps après son décès, en 1867, et en souvenir de son ancien dévouement, une fontaine de Cayenne porte son nom. Aujourd'hui, cette fontaine a disparu.



(Gallica, Bulletin officiel de la Guyane de 1868, page 48)

## 2-4 Les autres cultivateurs

Dans les années 1860-1880, des travailleurs immigrés Africains puis Indiens sont employés aux cultures sur l'habitation.

## 3. Le terrain, les cultures et les habitats

### 3-1 Le terrain

Le terrain de forme triangulaire est compris entre celui de l'habitation *Austerlitz* et celui de l'habitation *Sainte Catherine* avec une façade sur la rivière de Cayenne.

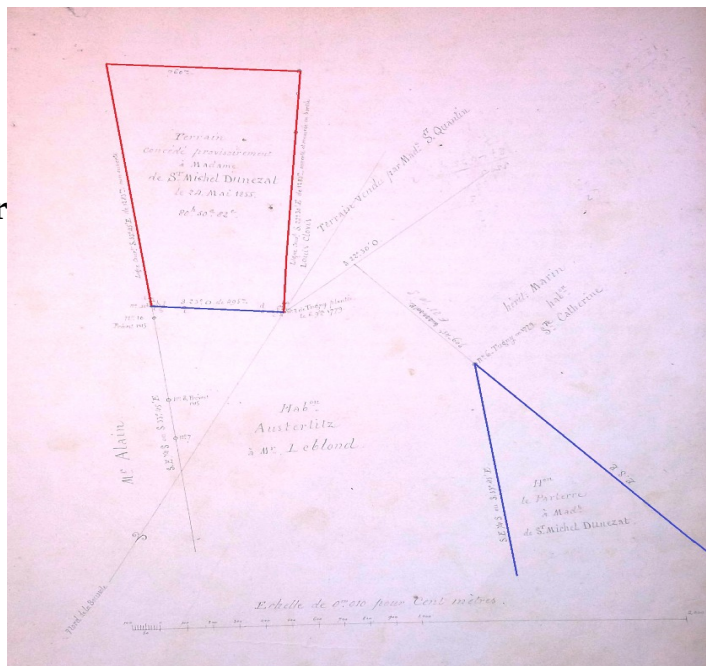


## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Après l’envahissement de ses terres basses en mars 1851, le sol devient inculte. Le 24 mai 1855, la veuve Dunezat obtient alors la concession d’un terrain d’environ 20 hectares sur le mont Matoury.

(AT Guyane, 3P7, plan terrier de 1856)

En rouge, le terrain concédé.



(Francecadastre, 2023)

Nous retrouvons sur le cadastre actuel notre parcelle concédée en 1855 (en rouge) et la parcelle originelle (en bleu). Une partie de cette dernière est urbanisée.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

La partie non construite de la parcelle originelle ainsi que celle délimitée en rouge sont intégrées actuellement dans les limites de *la Réserve Naturelle du Mont Grand Matoury*.

### 3-2 Les cultures

En 1818, le recensement indique :

- 88 esclaves
- 38 quarrés de cotonniers
- 2 quarrés de manioc et 8 de bananiers
- 2000 girofliers
- 4 muscadiers
- 2000 pieds de caféiers
- 200 poivriers
- 12 moulins à coton

En 1822, le recensement indique :

- 96 esclaves
- 20 quarrés de cotonniers
- 14 quarrés de manioc
- 15000 pieds de caféiers
- 4000 girofliers
- 300 poivriers

En 1843, l'annonce de la vente indique :

- 43 hectares de terres desséchées, cultivées et plantées savoir 18 hectares de cotonniers jeunes et vieux, 11 hectares en roucouyers jeunes et vieux, 5 hectares en vivres et bananiers et 9 hectares sans plantations
- 81 esclaves

En 1861

- 11 hectares de roucouyers et vivres

En 1891, l'annonce de la vente indique :

- 180 hectares de terres basses et hautes, plantés en arbres fruitiers, à épices, bois de construction et autres

Les cultures reprennent sans doute sur le terrain concédé puisqu'en 1861, le recensement des habitations cultivées indique des plantations de roucouyers et de vivres sur onze hectares. En parallèle, nous avons les présences de travailleurs immigrés en provenance d'Afrique et d'Inde.

### **3-2 Les bâtiments**

L'annonce de la vente en 1843, dans la Feuille de la Guyane, de l'habitation nous fournit ce descriptif précis :

1. D'un bâtiment servant de case à maître, surmonté d'un étage, avec galerie haute et basse sur les deux façades monté sur maçonnerie, avec deux glacis aux dites façades, construit en charpente et couvert en bardeaux, ayant 13 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, en mauvais état, ayant besoin de fortes réparations à la toiture, au plancher du premier et à l'escalier.
2. D'un carbet, fourches en terre, gaulé et couvert en paille, servant de poulailler ;
3. D'un bâtiment en charpente, couvert en bardeaux, situé en avant de la maison à maître, servant de cuisine, d'hôpital et de grangerie, ayant 19 mètres de longueur sur 4 mètres de largeur ;
4. D'un grand bâtiment en charpente, ayant 19 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, couvert en bardeaux, en très mauvais état et servant de manufacture à coton ;
5. de 23 cases à nègres, sur 4 rangs, de différentes grandeurs, fourches en terre, gaulées et couvertes en paille ;
6. D'un bâtiment ayant 19 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur, monté sur poteaux, en charpente, couvert en paille et servant de manufacture à roucou ;
7. D'un bâtiment ayant 10 mètres de longueur sur 6 mètres de largeur, fourches en terre, couvert en paille ;
8. Des ustensiles aratoires nécessaires à l'exploitation et à la manipulation des denrées ;
9. De 43 hectares de terres desséchées, cultivées et plantées savoir 18 hectares de cotonniers jeunes et vieux, 11 hectares en roucouyers jeunes et vieux, 5 hectares en vivres et bananiers, et 9 hectares sans plantation ;
10. De 200 pieds de girofliers sur les digues

81 esclaves

Mise à prix 127 545 francs<sup>64</sup>

En 2010, des vestiges de l'habitation ont été découverts lors d'une rapide reconnaissance sur le terrain. Il s'agit d'un soubassement en moellons aux dimensions de 17 x 10 mètres et d'une hauteur d'environ 0,2-0,3 mètres.

---

64 AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1843.

AT Guyane, X 93, transcription de l'inventaire de 1818

STATISTIQUES DE 1818

canton		MATOURI						
habitation propriétaire		LE PARTERRE						
		Michel DUNEZAT			la rivière	la crique	le morne, appelé	
hommes blancs	femmes blanches	veufs blancs	veuves blanches	garçons blancs au dessous de 14 ans	filles blanches au dessous de 14 ans	régisseurs ou économistes blancs	rafineurs blancs	
1	chirurgien	ouvriers blancs	domestiques blancs	sexagénaires blanc	naissance de blancs	mort des blancs	hommes de couleur libres	femmes de couleur libres
	veufs de couleur libres	veuves de couleur libres	garçons de couleur libres	filles de couleur libres	domestiques de couleur libres	économistes de couleur libres	1 sexagénaires de couleur libres	mort des gens de couleur libres
	naissances des gens de couleur libres	hommes esclaves	femmes esclaves	1 garçons esclaves au dessous de 14 ans	filles esclaves au dessous de 14 ans	sexagénaires esclaves	infirmes esclaves	naissances des esclaves
	mort des esclaves	28 fusils / pistolets	28 poudre de guerre / balles	14 épées ou sabres	13 quarrés de terre arpentées de toute nature	5 quarrés de terre en plaine	quarrés de terre en mornes	quarrés de terre en savannes
	quarrés de terre en bois de bout	2 quarrés de terres cultivées	quarrés de terre de coton	12 quarrés de terre en caféyers	100 quarrés de terre de cacaoyers	80 quarrés de terre de cannes	10 quarrés de terre de rocou	quarrés de terre de girofliers
	4 quarrés de terre de canneliers	58 quarrés de terre de muscadiers	38 quarrés de terre de poivriers	2000 pieds quarrés de terre de manioc	quarrés de terre de bananiers	quarrés de terre de rizière		
	sucreries en blanc	sucreries en brut	200 pieds cotonneries avec moulins	2 cafeteries avec moulins	8 cacaoteries	2000 pieds de girofliers	pieds de cacaoyers	pieds de cannes
	pieds de rocou	pieds de café	12 pieds de muscadiers	pieds de canelliers		2000 guildeverie	four à chaux	
	poteries et tuileries	2000 briqueteries	4 moulins à eau	moulins à vent	moulins à vapeur/ bêtes	cabrouets à mulets / bœufs	chevaux et cavalles	poulains et pouliches
	bourriquets et ânes	mulets	bœufs et vaches	gazelles et bouvards	moutons et cabrits	cochons	bateaux et canots	nombre de feux de propriétaires
							2	1

## Généalogie de Saint Michel Dunezat

Gabriel 13/9/1671 (**Tonnay, Charentes**) – avant 1722 & 7/8/1698 (**Tonnay-Charente**) Marie Catherine **Paret**

- Marie Anne 30/4/1699 (**Tonnay-Charente**) - ? & 7/10/1739 (**Moragne, Charente-Maritime**)
- Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe<sup>65</sup> 3/4/1701 (**Tonnay-Charente**) – 15/10/1760 (**Cayenne**) & 9/2/1722 (**Cayenne**) Angélique **Chatel** 5/4/1700 (**Cayenne**) – 29/5/1766 (**Cayenne**)
  - Marie Louise 30/5/1725 (**Cayenne**) - ?
  - Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe<sup>66</sup> 30/11/1727 (**Cayenne**) – 14/4/1769 (**Rochefort**) & 4/2/1766 (**Moragne, Charente-Maritime**) Marie Marguerite<sup>67</sup> de **Saint Michel Dunezat** 16/1/1741 (**Cayenne**) – 22/3/1819 (**Tonnay, Charentes**)
    - Jean Baptiste Marc Gabriel<sup>68</sup> 22/7/1767 (**Rochefort**) – 23/9/1839 (**Cayenne**) & 18/2/1822 (**Cayenne**) Antoinette **Suc** 22/9/1796 (**Cayenne**) – 25/10/1882 (**Cayenne**)
      - Gabrielle Mélanie 18/9/1822 (**Tonnay, Charentes**) – 16/5/1860 (**Paris**) & 25/4/1842 (**Cayenne**) Louis Joseph **Mazin**
      - Jean Baptiste François<sup>69</sup> 19/12/1825 (**Rochefort**) – 2/9/1889 (**Cayenne**) & 27/9/1853 (**Cayenne**) Eulalie **Maurras**
        - Jean Baptiste Henri Gaspard ca 1863
      - Jean Baptiste Marc 1828 – 1828
      - Jean Baptiste Arthur 1829 – 1871
      - Aline Jennie Gabrielle 1829 – 1829
      - Louis François Aristide 1831 – 1872
      - Frédéric Marie Joseph Napoléon 1838 - 1853
    - Marie Anne Marguerite 1769 - 1802
  - Marianne ca 1730 - ?
  - Françoise ca 1732 - ?
  - Gabriel Alexandre ca 1734 - ?
  - Marie Thérèse 1/3/1737 (**Cayenne**) – 24/10/1809 (**Cayenne**) & 7/1/1768 (**Cayenne**) Pierre Louis **Delaforest** 1726 – 6/6/1773 (**Cayenne**)
  - Jean Baptiste Marc 10/5/1738 (**Cayenne**) – 30/5/1796 (**St Domingue**) & 15/10/1782 (**St Jean du Perot**) Marie Anne Françoise de **la Biche** ca 1766 (**St Domingue**) – 20/2/1796 (**St Domingue**)
    - Marie Anne
    - Jean Baptiste
    - Joseph 27/5/1788 (**Moragne**) - 27/6/1817 (**Cayenne**) & 1/3/1813 (**Cayenne**) Antoinette **Suc** 22/9/1796 (**Cayenne**) – 25/10/1882 (**Cayenne**)
      - Jean Baptiste Marc
      - Marie Antoinette Joséphine

65 Lieutenant du roi à Oyapock de 1724 à 1727, major en 1737, lieutenant du roi en 1752, commandant de Cayenne de 1751 à 1760.

66 Gouverneur par intérim 1751 à 1757

67 1817, réside en France.

68 1817, réside sur son habitation *le Parterre*.

69 Notaire.



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

- Marie Louise Joséphine
  - Marie Louise 23/2/1741 (**Cayenne**) – 13/8/1781 (**Cayenne**)
- Charles 7/3/1703 (**Rochefort**) – 7/3/1707 (**Rochefort**)
- Pierre Claude 13/12/1704 (**Rochefort**) - 18/3/1764 (**Cayenne**) & 4/7/1730 (**Rémire**)  
Françoise **Courant** 23/11/1710 (**Rémire**) - 20/3/1781 (**Cayenne**)
  - Françoise Marguerite 3/4/1731 (**Cayenne**) - ?
  - Rose 5/2/1733 (**Cayenne**) - ?
  - Marie Thérèse<sup>70</sup> 4/3/1735 (**Cayenne**) - ? & 13/11/1781 (**Cayenne**) Joseph Michel **Hussenet**
  - Pierre François 14/5/1736 (**Cayenne**) - ?
  - Pierre Claude<sup>71</sup> 16/11/1737 (**Cayenne**) – 31/7/1795 (**Cayenne**) & 16/6/1760 (**Cayenne**)  
Agathe Rose **Roque de Fourchaud** 7/10/1739 (**Cayenne**) – 10/6/1779 (**Cayenne**)
  - Marie Marguerite 16/1/1741 – 22/3/1819 (**Tonnay-Charente**) & 4/2/1766 (**Moragne, Charente-Maritime**) Jean Baptiste Gabriel Hyacinthe<sup>72</sup> **Dunezat** 30/11/1727 (**Cayenne**) – 14/4/1769 (**Rochefort**)
- François ? - 15/3/1707 (**Rochefort**)

---

70 Sœur de Marie Marguerite.

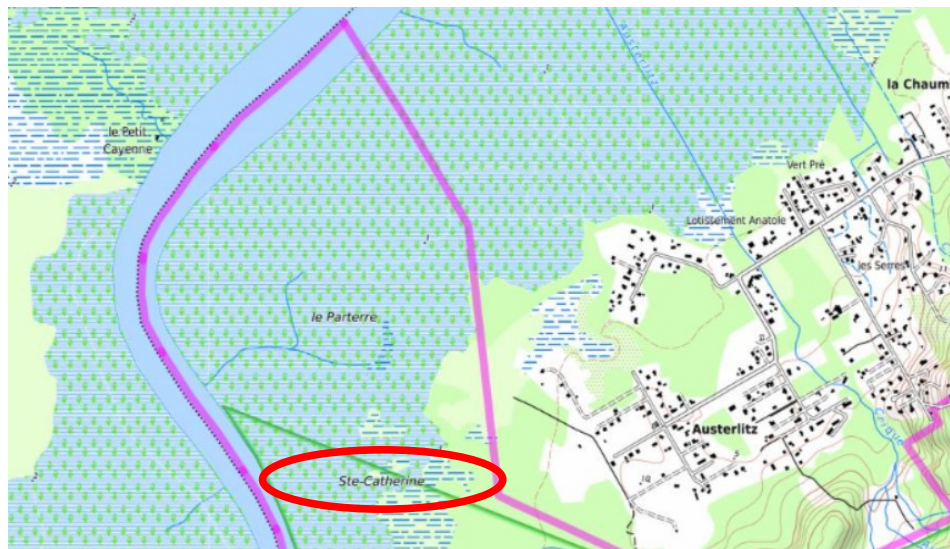
71 Lieutenant d'infanterie.

72 Gouverneur par intérim 1751 à 1757

## Habitation *Sainte Catherine* n°48

### 1. La situation géographique

(Géoportail  
2023)



(Carte de Siredey de 1832)



n°47 :Dunezat [*Le Parterre*]

**n°48 : Veuve Marin [*Ste Catherine*]**

n°49 :St Quantin

## **2. Les habitants**

Nous retrouvons Pierre Joseph Tanguy comme étant notre premier habitant connu. Il vend<sup>73</sup> en 1778 une portion de son terrain à Jean Baptiste Charles de Hennaultt, chevalier de Bertaucourt (1743-1788), major de milice.

Bertaucourt est l'un des trois habitants désigné en qualité de premiers colons cultivateurs des terres basses par l'ordre du roi du 12 décembre 1779. Cette disposition a pour effet « *d'obtenir l'affranchissement à perpétuité de toutes impositions*<sup>74</sup> ». Cette récompense vise à promouvoir la culture des terres basses en Guyane à l'image de celles existantes au Surinam.

En 1804, Marie Magdeleine Gourgue, la veuve de Bertaucourt vend<sup>75</sup> son habitation dite *Sainte Catherine* à Dominique Dubois, conseiller à la cour d'appel de Guyane.

Trois ans plus tard, en 1807, Dominique Dubois revend<sup>76</sup> l'habitation à Gardien Marin.

Gardien Marin passe une annonce dans *La Feuille de la Guyane* de 1820 pour vendre son habitation, republie une annonce la même année pour signaler son renoncement à la vente puis en 1823, dépose de nouveau une annonce pour la vendre.

Finalement il décède en 1832 et ses héritiers se succèdent sur l'habitation partiellement vendue (vente d'une partie en 1829 à Narcisse Edouard Isidor de St Quantin (1775-1838) habitant et juge de paix de la Guyane).

Nous avons ainsi le décès de son fils Henri Victor Marin en 1867 sur l'habitation. Ensuite, ses deux filles Marie Elisabeth Ernestine et Marie Adèle sont dites copropriétaires lorsqu'elles signent<sup>77</sup> un bail pour le fermage de leur habitation avec Paul Rufin<sup>78</sup>, chercheur d'or, leur voisin en 1881.

Dans un avis de décès<sup>79</sup> de 1898, l'habitation est dénommée habitation *Marin* et en 1909, lors de la vente de l'habitation *le Parterre*, voisine de *Sainte Catherine*, parue dans l'annonce du Journal officiel de la Guyane de 1909, le terrain est dit appartenir aux héritiers Marin.

Par la suite, nous n'avons aucunes informations sur les propriétaires du terrain.

## **3. Le terrain, les cultures et les habitats**

### **3-1 Le terrain**

---

73 AT Guyane, acte notarié du 23 novembre 1804, notaire Pagueaut, 1 Mi 297.

74 Anom, C14 volume 60 folio 88, lettre du 25 août 1786.

75 Ibid.

76 AT Guyane, acte notarié du 14 mars 1807, 1Mi 298.

77 AT Guyane, acte notarié du 26 août 1881, notaire Leboucher.

78 Voir chapitre 4, habitation *la Misère*.

79 Anom, acte 8 des décès de 1898 de Matoury.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Suite à l'achat en 1778, les limites du terrain sont définies par un arpentage de Tugny exécuté en 1779.

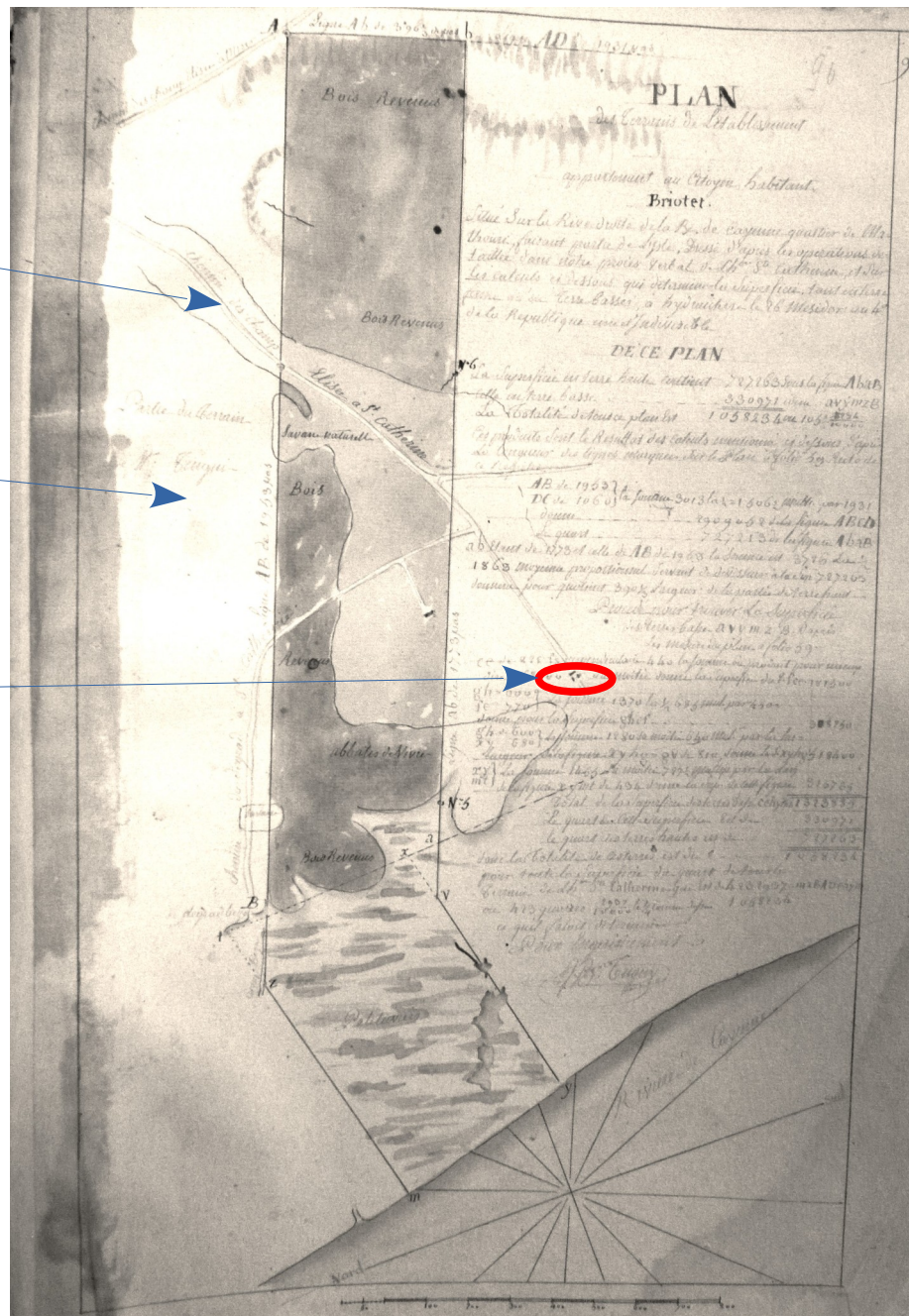
En 1783, Bertaucourt obtient la concession d'un terrain contigu au sien occupé par les palétuviers.

Le terrier ci dessous daté de 1796 mentionne notre habitation *Sainte Catherine*, les limites d'un terrain à Briotet ainsi que l'indication du terrain restant à Tanguy.

**Chemin des  
champs Elisées à  
St Catherine**

**Terrain à Tanguy**

**Bâtiments de Sainte  
Catherine**



(AT Guyane, terrier de 1796)



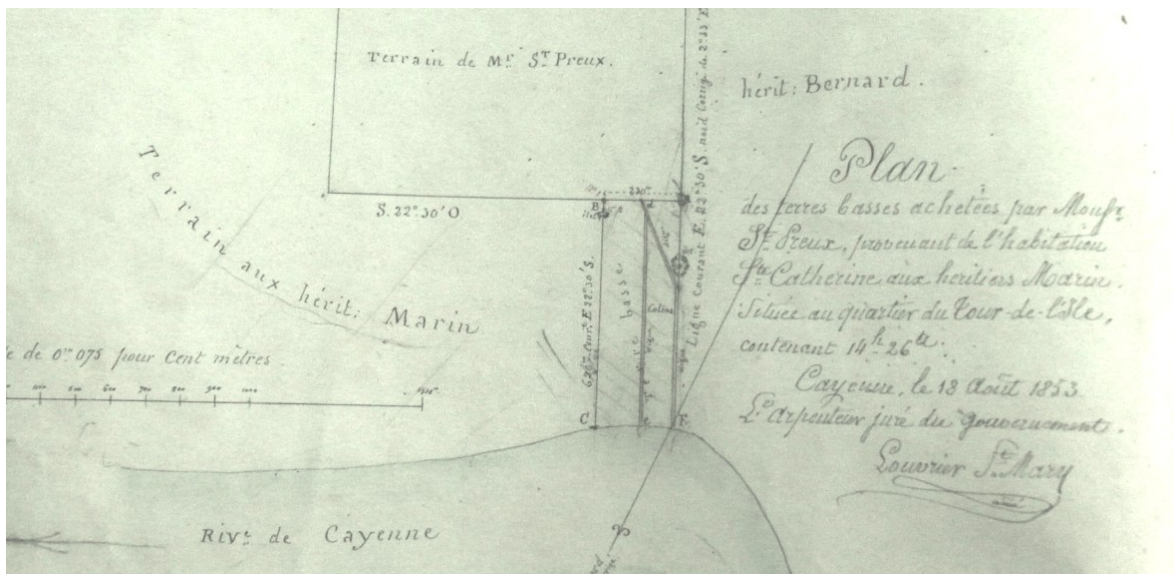
### Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Le nom de Charles Briotet nous est inconnu si ce n'est la connaissance de son mariage à Cayenne en 1797 avec Elisabeth Simon.

Le terrain arpenté est-il une partie de *Sainte Catherine* vendue à Briotet ou une portion de terrain vendue par Tanguy ?

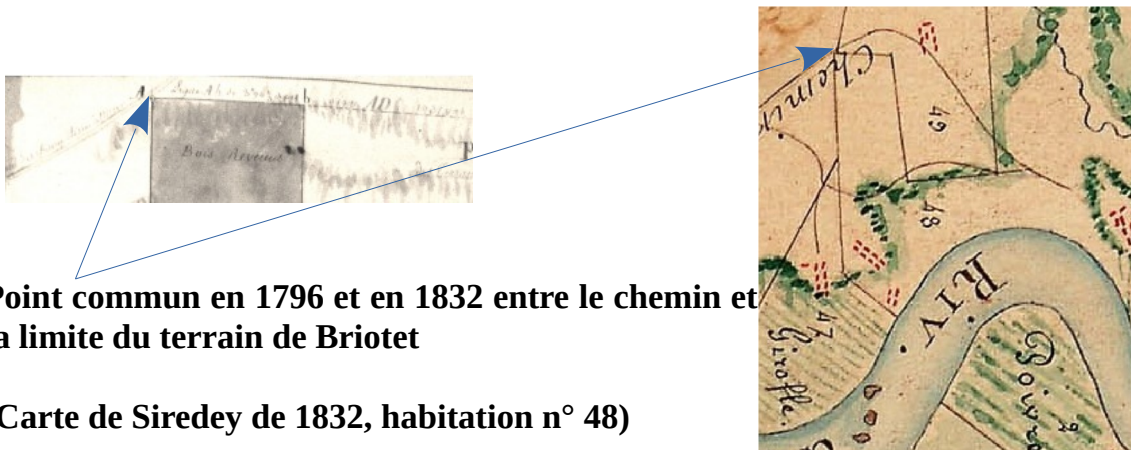
Les réponses à ces deux questions nécessiteront des recherches supplémentaires aux archives.

Plus tard, en 1829, Gardien Marin, vend une partie des terres basses à Saint Quantin qui les revendra ensuite à Alexis Saint Preux.



(AT Guyane, 3P 7, 1853)

Ces terres basses vendues sont limitées du côté de l'ancienne habitation *les deux Rives* à Bernard par une digue limitant en partie les terres desséchées sur lesquelles sont cultivées des cotonniers en 1853.



**Point commun en 1796 et en 1832 entre le chemin et la limite du terrain de Briotet**

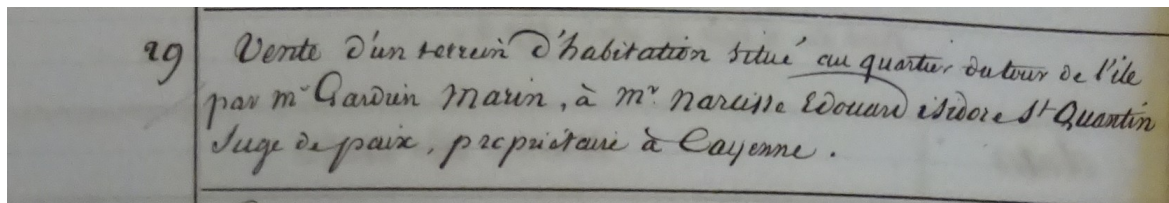
(Carte de Siredey de 1832, habitation n° 48)



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Sur cette carte, nous retrouvons la limite gauche du terrain identique à celle de 1796 mais le terrain, à priori vendu à St Quantin (habitation n° 49), n'est pas représenté ?

La réponse se trouvera sans doute dans l'acte notarié de 1829 ci dessous :



(Anom, DPPC 8520, 29 juin 1829, double des actes du notaire Lemaitre)

### 3-2 Les cultures

Notre première information concernant les denrées cultivées est un état<sup>80</sup> statistique des habitations datant de 1817. Il prend en compte les cultures de l'habitation *Sainte Catherine* et celle de *la Parfaite Harmonie* aux héritiers Grimard dont Gardien Marin est le fermier.

- 41 quarrés de cotonniers
- 6 quarrés de manioc
- 4 quarrés de girofliers et sur les digues
- 200 canneliers, 80 muscadiers, 200 poivriers
- 200 ou 2000 (?) caféiers
- 4 moulins à coton

Puis nous avons notre état de 1822 qui différencie nos deux habitations.

*Sainte Catherine* :

- 54 esclaves
- 10 quarrés de manioc
- 2000 caféiers
- 4000 girofliers
- 250 poivriers (en mettre en relation avec l'habitation voisine *les deux Rives*, précurseuse en Guyane de la production de poivre)
- 15,5 quarrés en culture

*La Parfaite Harmonie* :

- 25 esclaves
- 15 quarrés de cotonniers
- 3 quarrés de manioc

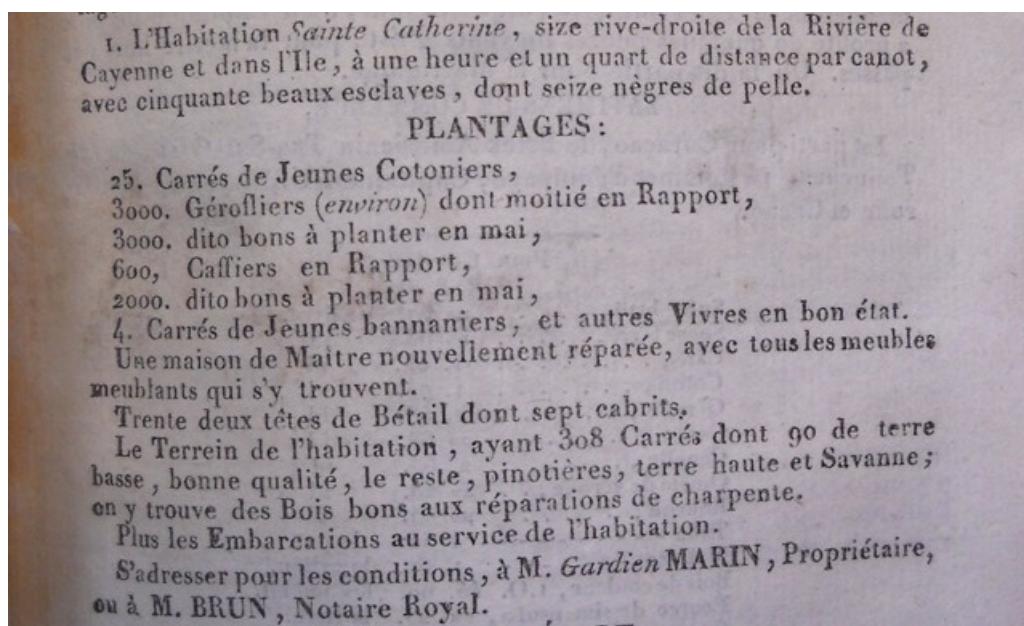
La production du coton est localisée uniquement sur *la Parfaite Harmonie* tandis que les arbres à épice sont sur *Sainte Catherine*.

---

80 Voir en annexe.

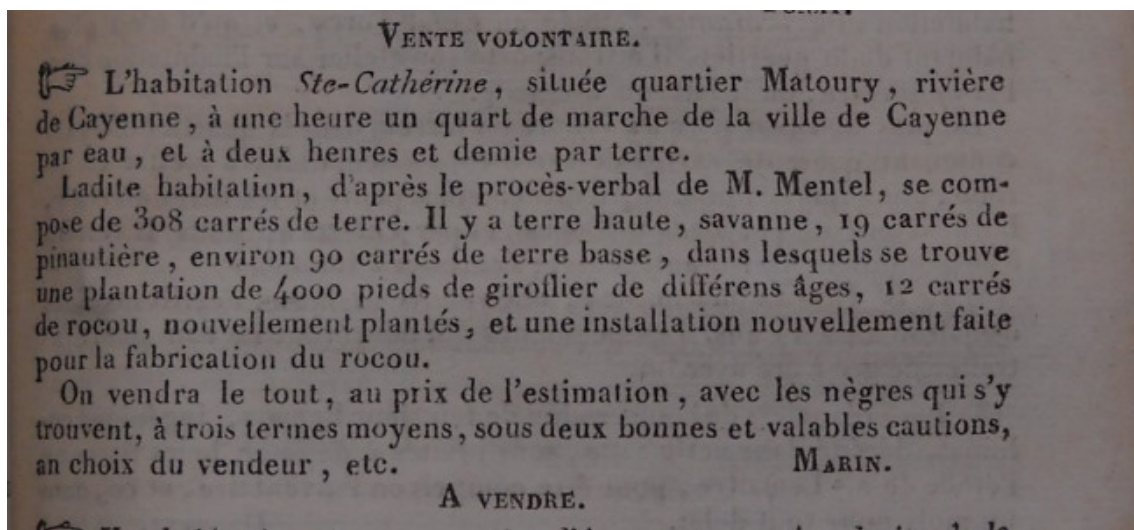
## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

L'annonce de la vente de l'habitation en 1820 indique également les différentes cultures. On y note 25 carrés de jeunes cotonniers, absents en 1822 mais présents sur *La Parfaite Harmonie*. Oubli ou erreur sur le recensement ?



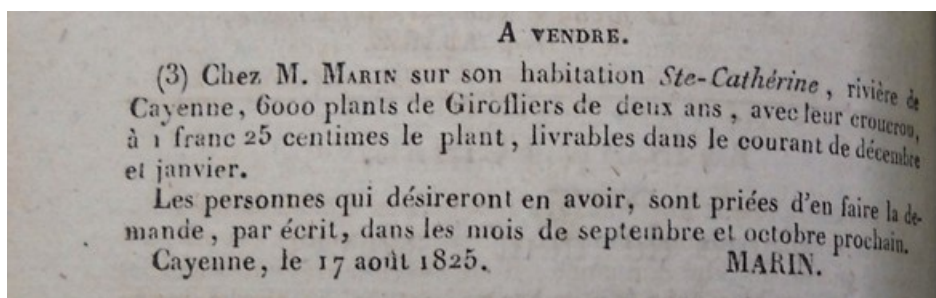
(AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1820, page 295)

L'annonce de 1823 pour la mise en vente de l'habitation indique nos 4000 girofliers, la disparition des cotonniers et la culture nouvelle des roucouyers.



(AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1823, page 215)

Gardien Marin est également pépiniériste. Il produit des plants de girofliers qu'il met en vente par une annonce dans *la Feuille de la Guyane* de 1825.



(AT Guyane, Feuille de la Guyane de 1825, page 354)

En 1832, Siredey indique dans son recensement 88 esclaves et une production de sucre. Il paraît difficile de certifier cette production de sucre sachant que Gardien Marin décède en 1832 et que jamais, dans les documents consultés, on évoque une industrie sucrière sur *Sainte Catherine*.

Par ailleurs, seuls quelques décès d'esclaves figurent à l'état civil entre 1834 et 1839, dernière année de la mention de l'habitation *Sainte Catherine*. Ceci est en contradiction avec les 88 esclaves en 1832 de Siredey et peut corroborer une erreur.

En 1848, lors de l'émancipation, aucun esclave n'est listé dans les esclaves libérés, signe de l'abandon de notre habitation.

En 1881, lors de la mise en fermage à Paul Rufin de l'habitation, les terrains sont nus et non cultivés.

### 3-3 Les bâtiments

Mise à part la présence d'une maison de maître nouvellement réparée en 1820, nous n'avons pas d'autres descriptifs.

En 1832, Siredey représente des bâtiments alignés en deux lieux, sans doute les cases à esclaves.



Une reconnaissance sur le terrain en 2009 a permis de localiser ce qui est sans doute la maison de maître. Nous avons, un peu au dessus de la limite de la zone inondable, une plateforme de 12 mètres sur 6,5 mètres délimitée par un très petit soubassement de briques et de diverses roches. Sur celle ci se trouve des carreaux en terre cuite (0,20 x 0,20, 0,04 m). A proximité se trouve deux anciens fours et des touffes de bambous.



### Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Une bouteille en grès de marque allemande estampillée « FACHINGER MIN WASSER <sup>81</sup>» et une poterie en terre cuite témoignent de l'occupation humaine du site et d'anciens échanges commerciaux avec l'Europe.



**Bouteille en grès**



**Poterie**



**Soubassement de la maison**

<sup>81</sup> Eau minérale toujours commercialisée de nos jours.

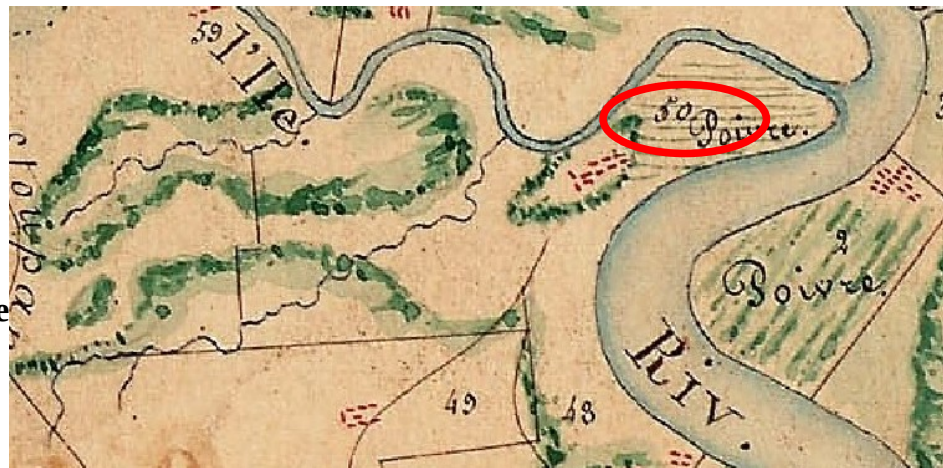
## Habitation *Les deux rives* avant *Hazardée* n°50

### 1. La situation géographique

(Géoportail 2023)



(Carte de Siredey de 1832)



n°48 : Veuve Marin [Ste Catherine]

n°49 : St Quantin

**n°50: Bernard Bernard Jacques**

Nous sommes situés à la confluence de la rivière du Tour de l'île avec la rivière de Cayenne. Nous retrouvons ainsi l'origine du nom de notre habitation : *les deux rives*.

Ces terres inondées non propices à la culture sont délaissées dans les premiers temps.



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Puis des concessions de terrains sont attribuées par le gouvernement dans le cadre de la mise en culture des terres basses dans les années 1770. Des habitants s'implantent alors avec plus ou moins de succès.

### 2. Les habitants

En 1769, une concession de terrain en bordure de la rivière de Cayenne est accordée à Daniel Touzet, propriétaire d'une habitation au Surinam. Lors de son passage<sup>82</sup> à Cayenne le 29 août 1769, le gouvernement est vivement intéressé par ses connaissances sur la culture des terres basses encore presque inexistantes en Guyane et sur sa connaissance d'investisseurs hollandais prêts à investir. Une concession lui est donnée aussitôt, le 14 septembre 1769 avec l'obligation d'y faire un établissement dans les quatre ans. Aucune cartes et aucuns documents ne mentionnent par la suite son nom. On peut supposer qu'il ne se soit jamais installé.

Peu de temps après, en 1770, une autre concession est accordée par le gouvernement à la veuve Gallet, Marguerite Kerckove, sur les rives de la rivière du Tour de l'Île limitrophe à celle de Touzet. Elle y fonde une habitation dite *Hazardée*.

Elle entreprend le dessèchement de ses terres et obtient une deuxième concession de terrain en 1781, peut être l'ancienne concession de Touzet. En 1786, elle est retenue<sup>83</sup> par le gouvernement « *pour jouir des privilèges attachés au titre de premier colon qu'il s'agit d'accorder à ceux des cultivateurs qui se sont distingués dans la culture des terres basses.* »<sup>84</sup>

Le mauvais état de son établissement en 1787 comparé à celui de la Dame Dunezat incite le gouvernement à modifier son choix mais laisse le roi choisir entre ces deux femmes propriétaires. Au final, la veuve Gallet ne sera pas retenue au titre de premier colon.

Sa fille Marianne se marie en 1783 avec Jean François Richard, garde magasin du Roi. Ils ont par la suite une habitation dite *Surville* implantée sur le terrain familial.

#### Généalogie Gallet

Jean François ca 1720 – 23/2/1765 (**Cayenne**) & 23/4/1754 (**Cayenne**) Marguerite de **Kerckove**

- Etienne Antoine 1755 - 1759
- Marguerite Thérèse 1757 - 1757
- François 26/10/1758 (**Cayenne**) – 28/12/1808 (**Gros Morne, Martinique**)
- Jacques Maurice 1760 - ?
- Marianne Marguerite 1761 – après 1803 & 12/5/1783 (**Cayenne**) Jean François **Richard**
- Thérèse Sophie 1763 - ?
- Elisabeth 1765 – 19/10/1780 (**Cayenne**)

82 Anom, C14 vol 39 folio 122.

83 Anom, C14 vol 60 folio 91, liste des 10 premiers colons, voir en annexe.

84 Anom, C14 vol 61 folio 114.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

En 1803, la veuve Gallet, son fils François et sa fille Marianne associée à son époux vendent<sup>85</sup> leurs habitations *Hazardée* et *Surville* aux acquéreurs suivants en société :

- Louis André, secrétaire général du gouvernement († 28/2/1814 à Cayenne).
- Jean Jacques Christophe Laurent, sous commissaire de la marine († 1810 à Cayenne).
- Jacques Bernard Bernard, capitaine d'infanterie et aide de camp de Victor Hugues († 12/1/1852 à Paris).

Après le décès de Jean Jacques Christophe Laurent en 1810, l'habitation est partagée entre Louis André et Jacques Bernard Bernard.

La Guyane devient Portugaise entre 1809 et 1817 et des d'habitations sont séquestrés par le gouvernement Portugais. C'est dans ce cadre que Laurent André achète<sup>86</sup> le 4 juin 1812 la moitié de son ancienne habitation. Jacques Bernard Bernard, comme militaire, est alors exilé en métropole depuis 1809.

Louis André décède en 1814 et ses héritiers vendent en 1818 lors du retour de Jacques Bernard Bernard en Guyane, leur habitation dite alors *les deux rives*<sup>87</sup> à son ancien co-proprétaire.

En 1824, par un acte notarié<sup>88</sup>, Jacques Bernard Bernard et son frère Louis Melchior définissent leur association dans la gestion de l'habitation *les deux rives* et de l'habitation *la Vedette*<sup>89</sup> au canal Torcy.

Louis Melchior Bernard décède en 1845 à Paris et Jacques Bernard Bernard en 1852 également à Paris.

### Généalogie Bernard

Louis 1742 – 1804 & Emmanuelle Jeanne Marie **Latil**

- Anne Marie Nanette
- Joseph Dominique
- Jacques Bernard 22/10/1774 (*Draguignan*) – 12/1/1852 (*Paris*) & 2/12/1818 (*Paris*) Louise Albertine **Le Gressier de la Grave** 1798 - 1878
- Marie Louise Rose
- Joseph Louis Victor
- Melchior Louis 2/1/1781 (*Draguignan*) – 22/2/1845 (*Paris*) & 7/7/1817 (*Paris*) Laure Aimée **Le Gressier de la Grave** 5/11/1799 (*Paris*) - ?
- Jacques Etienne dit Jacques
- Césaire

85 AT Guyane, acte notarié du 26 avril 1803, 1 mi 248, notaire Baudrais.

86 AT Guyane, acte notarié du 7 août 1818, notaire Paguenaut, 1 Mi 294.

87 Ibid.

88 Anom, acte notarié du 21 juin 1824, notaire Brun.

89 Habitation de Louis Melchior située au canal Torcy.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

Auparavant, Louis Melchior Bernard avait avec quelques amis de Paris formaient une société afin d'acheter l'habitation *Terre Rouge* avec ses 500 carrés de terre pour y cultiver, à grande échelle, les poivriers. En 1832, Siredey indique sur sa carte cette habitation sous le n° 2. Elle se situe en face de l'habitation *les deux rives* sur la rive gauche de la rivière de Cayenne.

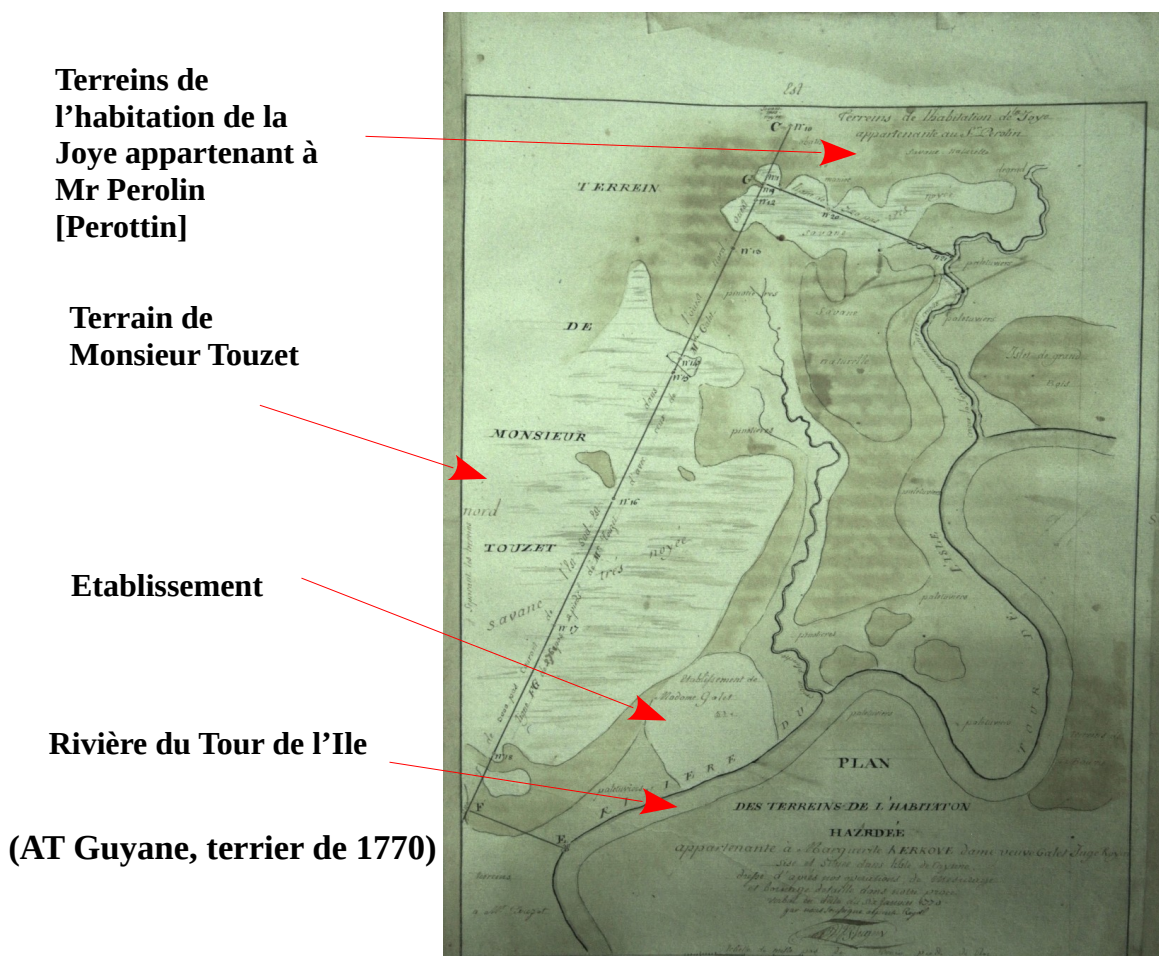
Après l'émancipation de 1848, l'activité semble continuer sur l'habitation *les deux rives*. Des décès et des naissances s'y produisent avec un dernier acte d'état civil daté de 1857. Après cette année, l'habitation paraît être abandonnée.

L'habitation n'est pas morcelée sans doute de part son éloignement de Matoury et par la faible quantités de terres cultivables qu'elle possède.

### 3. Le terrain, les cultures et les habitats

#### 3-1 Le terrain

Les limites de l'habitation *Hazardée* nous sont fournies par un plan terrier de 1770.



« Hazardée appartenante à Marguerite KERKOVE dame veuve Galet juge royal sise et située dans l'île de Cayenne [...] six janvier 1770 Tugny

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin – 5 août 2023

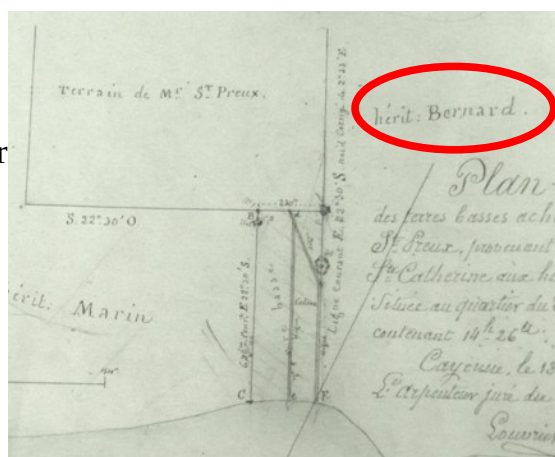
Cette habitation *de la Joye* nous renvoie à l'habitant Brachevie dit la Joye signalé sur la carte de 1750 de Delisle Despot.

(Siredey 1832)



Nous retrouvons sur la carte ci dessus la limite du terrier de 1770 avec l'habitation de *la Joye*. Le tracé du chemin du chemin reliant toutes les habitations de notre étude est représenté ainsi que la séparation avec l'habitation n°49 (*la Misère*). Par contre, la démarcation avec l'habitation n° 48 (*Sainte Catherine à Marin*) n'est pas définie.

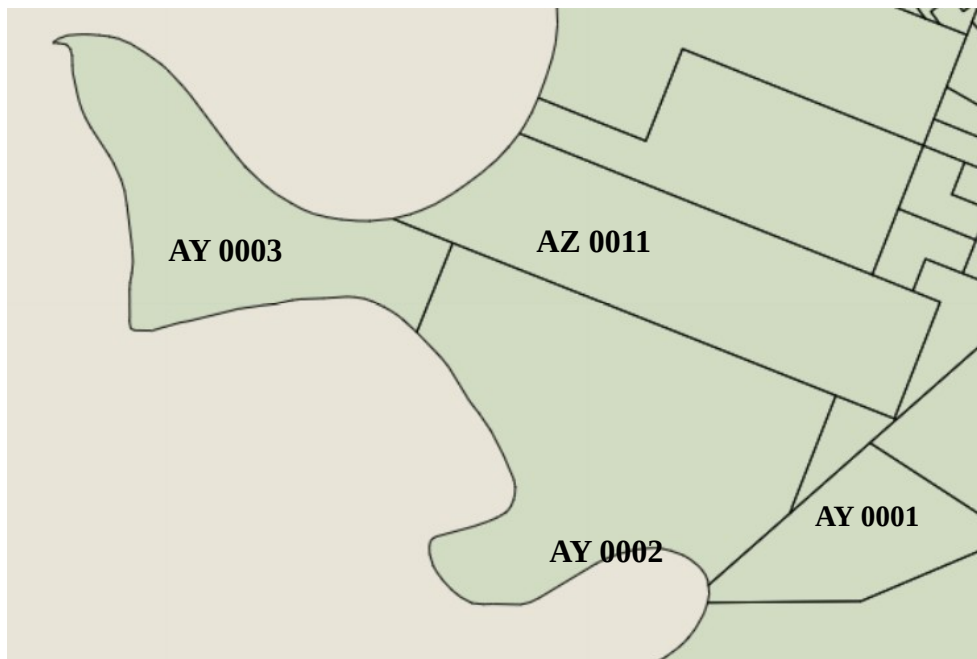
Le terrier de 1853 permet de définir cette démarcation



L'inventaire<sup>90</sup> réalisé en 1822 indique une surface de 350 quarrés soit environ 350 hectares.

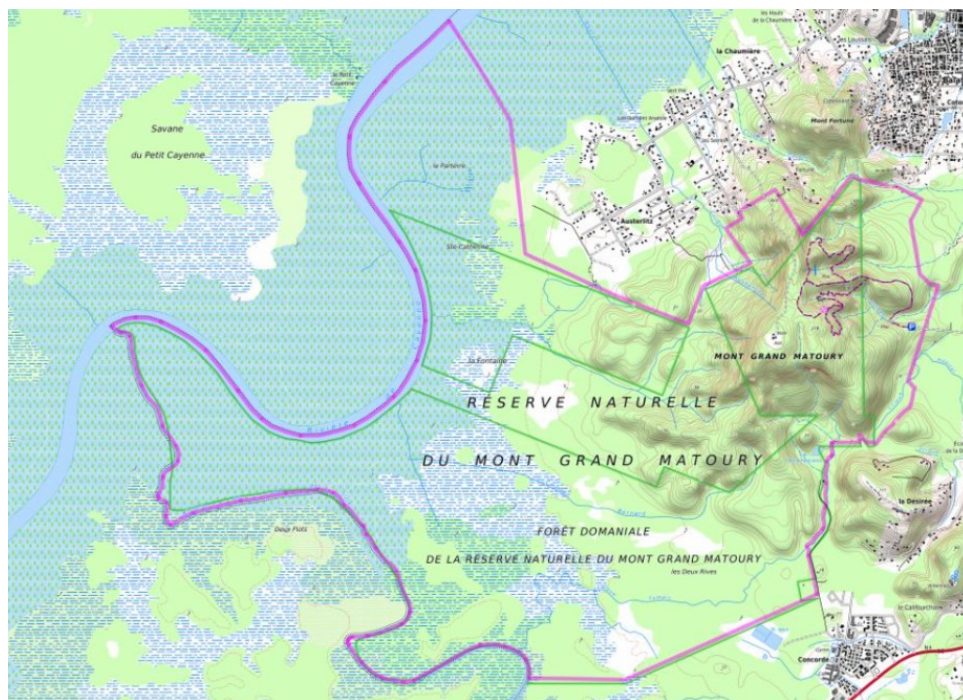
90 Anom, acte notarié du 21 juin 1824, notaire Brun.





(France cadastre, 2023)

Le cadastre actuel confirme le non morcellement de l'habitation *les deux rives* qui se compose des seules parcelles AY 0001, 0002 et 0003 ainsi que la parcelle AZ 0011. Nous retrouvons ainsi presque intégralement le terrier de 1770 avec en parcelle AY 0002 , l'ancienne habitation *Hazardée*.



(carte IGN 2023)



## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

La carte IGN nous permet de voir le peu de terres non inondables de notre habitation et son implantation totale dans la zone de *la Réserve naturelle du mont Grand Matoury* (limite violette). De notre ancienne habitation, il subsiste sur cette carte IGN les toponymes de la « crique Bernard » et « les deux rives ».

### 3-2 Les cultures

Au tout début, la veuve Gallet se livre à la culture des cotonniers avec 48 esclaves et 18 quarrés de cultivés en 1786.

*« Gallet \* 48 18 Travaille déjà les terres basses de palétuviers lors qu'en 1780 elle nous a requis de lui donner un plan pour rectifier ses travaux et s'y conformer dans la suite pour ses dessèchements elle cultive du coton »<sup>91</sup>.*

L'inventaire réalisé le 14 et 16 janvier 1822 pour définir le contrat d'association entre les frères Bernard indique :

- Un moulin à vanner le café
- Un moulin à grager le manioc
- 7 canots à rocou
- Une citerne à caler
- Une pile avec pilons
- Une presse, vis et garnitures en fer
- Une chaudière de 64 pouces montée
- Une chaudière de 36 pouces non montée
- 3 caisses à sécher
- 2 manarets en toile métallique
- 51 quarrés desséchés dont
  - 18 quarrés de rocou
  - 23 000 caféiers
  - Une culture nouvelle de poivre
  - 9 quarrés de vivre plantés par les nègres, 3000 touffes de bananes et 3 quarrés de manioc au maître

Le recensement officiel de 1822 corrobore en partie les chiffres précédents à savoir :

- 76 esclaves
- 15 quarrés de rocou (au lieu de 18)
- 12 quarrés de manioc
- 24 000 caféiers (au lieu de 23 000)
- 536 pieds de girofliers
- 10 000 poivriers (nouveaux et non productifs)

---

91 Anom, C14 vol 60 folio 91, année 1786, liste des 10 premiers colons, voir en annexe

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

### En 1832 :

- 98 esclaves et poivre

Les cultures sont maintenant consacrées uniquement à la production de poivre.

### En 1848 :

- 91 esclaves

L'habitation est toujours en activité avec encore un nombre important d'esclaves.

L'inventaire de 1822 marque le début de la culture des poivriers à grande échelle.

### 3-2-1 Le poivre en Guyane

Joseph Martin, directeur des cultures en 1790 au jardin botanique de Cayenne, réalise des boutures des six plants de poivriers existants en Guyane.

*« J'[Joseph Martin] ai l'honneur de vous faire part de la réussite du poivrier que j'ai apporté dans cette colonie, il y réussit à merveille. nous en possédons six plants. Je m'occupe dans ce moment à en faire des boutures. J'espère que dans un an on pourra en délivrer aux habitants de cette colonie et même à ceux des isles antilles si toutefois cela est votre volonté.<sup>92</sup> »*

Puis en 1791, Joseph Martin est nommé directeur de la Gabrielle<sup>93</sup>, établissement dit des épiceries au gouvernement où l'on commence à cultiver les girofliers et les poivriers. *« Le poivre y vient à merveille on en a planté beaucoup à la Gabrielle cette année [1794] »<sup>94</sup>*

Il semble donc que la culture du poivre réussisse bien en Guyane mais il faudra attendre 1822 pour le produire en grande quantité avec les plantations de Jacques Bernard Bernard sur l'habitation *les deux rives*.

*« Le général Bernard après avoir patriotiquement travaillé à vaincre des difficultés qu'on avait jusqu'alors crues insurmontables, après avoir combattu de vieux préjugés, sacrifié ses propres intérêts, sa santé et enfin ses plus chères affections a parfaitement réussi après un travail constant de 6 à 7 ans à introduire la culture des poivres en grand. Le gouvernement, les citoyens et le commerce de France, lui en doivent une grande reconnaissance.[...]A l'exemple de ces Messieurs qui se font un plaisir de donner gratuitement des plants à tous leurs compatriotes, beaucoup d'habitants se mettent aujourd'hui à cultiver cette épice, le gouvernement doit donc espérer qu'avant peu d'années (grâce aux efforts du général Bernard) les millions en*

---

92 Anom, C14 vol 66 folio 377, lettre de Martin du 5 octobre 1790.

93 Voir texte sur la Gabrielle, Christian Lamendin- *Habitation de la Gabrielle..*; site internet :Archeologie-Guyane. jimdofree.com

94 Anom, C14 vol 72 folio 139, lettre d'Arnaud Corio du 9 février 1794 au Ministre.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

*espèces que le commerce est obligé de porter annuellement dans l'Inde pour approvisionner la France de cette graine resteront chez nous <sup>95</sup>»*

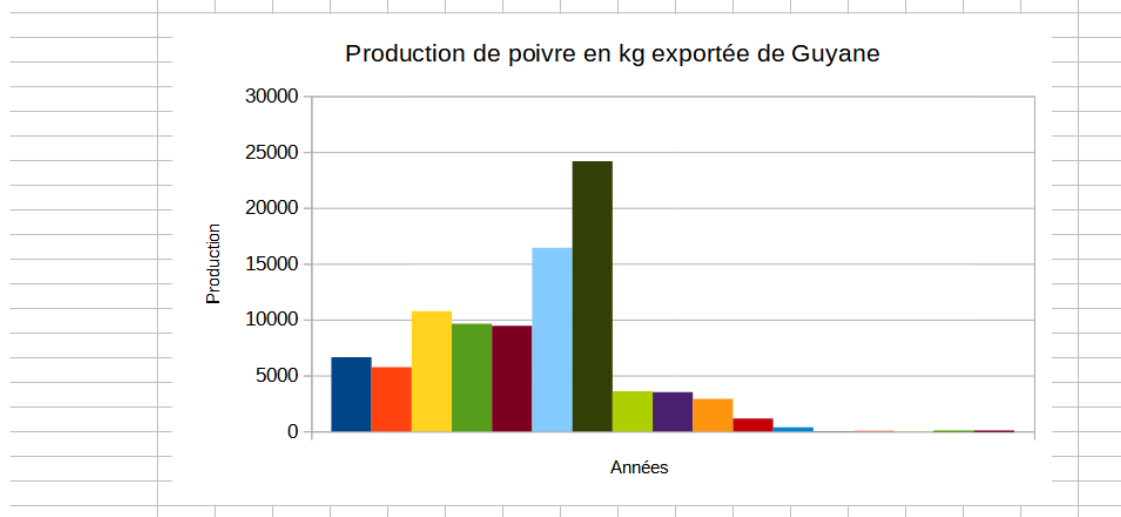
Nous avons en 1822, d'après le recensement des habitations, 16 925 pieds de poivriers dont 10 000 pieds sur l'habitation *les deux rives*. L'espoir est donc grand de s'affranchir des importations de poivre en provenance de l'Inde.

De leurs côtés, Melchior Louis Bernard et ses associés ont commencé des plantations de poivriers sur leur habitation de *Terre Rouge*. En fin de campagne de 1825 ou 1826, 80 mille pieds devraient être en terre pour servir de souches au complément des 250 000 pieds qui doivent former le total de la plantation qui est conçue sur un grand développement et qui sera terminée d'ici deux ans. Ainsi dans dans 5 à 6 ans, un million de livres de poivre de plus seront transportés par les soins du colonel Bernard sur nos marchés d'Europe. D'après cet aperçu sur les progrès de cette nouvelle culture, il est facile de concevoir que dans 10 ans au plus les poivres de l'Inde pourront être entièrement prohibés à l'entrée en France. <sup>96</sup>»

On ne connaît pas actuellement le devenir de ces plantations mais les espoirs de réussite semblent ne pas s'être concrétisés. Le colonel Bernard décède en 1845 et sa société est dissoute.

Le tableau ci dessous des exportations de poivre de Guyane montre l'échec de sa culture en Guyane bien qu'il se soit parfaitement acclimaté et qu'il persiste encore dans des jardins actuellement.

année	1829	1830	1832	1833	1834	1835	1836	1837	1838	1839	1840	1841	1842	1843	1844	1845	1846
production en kg	6640	5738	10748	9621	9424	16412	24165	3584	3504	2910	1152	350	9	41	9	0	0



Nous assistons à une croissance continue jusqu'en 1836 avec 24 165 kg de poivres puis à une chute brutale de la production qui devient quasi nulle en 1842.

<sup>95</sup> Anom, SG GUY 49- F1- 18, rapport de Bruno Rivière de 1827 suite à un voyage en 1825 en Guyane.

<sup>96</sup> Ibid.

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

On ne peut imputer cette chute de la production au manque ou au coût de la main d'œuvre sachant que l'abolition de l'esclavage intervient seulement en 1848. La concurrence des autres colonies françaises en est peut être une explication ?

### 3-3 Les bâtiments

L'inventaire de 1822 indique :

- Une maison à étage de 40 x 30 pieds<sup>97</sup> servant pour le café et les épiceries de l'habitation *les deux rives et la Vedette*
- La rocourie, carbet de 72 x 36 pieds couvert en paille
- Une cuisine en charpente, couverte en bardeaux de 36 x 14 pieds avec four, chaudière à la rumfort pour l'ordinaire des enfans, 2 platines à couac, 1 pour la cassave
- Un pavillon en charpente couvert en bardeaux
- La charpenterie, carbet de 48 x 14 pieds
- 20 cases nègres, recouvertes à neuf
- un hôpital provisoire de 24 x 12 pieds

La chaudière à la Rumford<sup>98</sup> a été conçue par Benjamin Thomson, Comte de Rumford (1753-1814). Par un système de foyer plus petit et une modification de l'avaloir, sa chaudière consommait moins de bois et produisait moins de fumées.

En 1832, sur la carte de Siredey sont dessinés deux bâtiments principaux et deux rangées de cases à esclaves.



Par la suite, nous n'avons plus de descriptifs des bâtiments. Il serait néanmoins très intéressant de retrouver sur le site ce qui pouvait être lié à la culture et surtout au séchage des graines de poivriers.

<sup>97</sup> 1 pied équivaut approximativement à 1 mètre.

<sup>98</sup> Gallica, *Sur les fourneaux à la Rumford et les soupes économique* B. Delessert, A.P. Decandolle, an 8 (1799-1800).

## **Conclusion**

Les paysages de la rive droite de la rivière de Cayenne sont caractérisés par de vastes étendues de terres inondables en contre bas du mont Grand Matoury et du mont Fortuné avec la présence unique d'une avancée des terres au niveau du Larivot.

Les rives sont donc inhospitalières. Nos premiers habitants s'installent donc sur les contreforts des monts, excepté un début d'exploitation agricole à la pointe Tissier futur Larivot dans les années 1730.

Antoine Tissier est, semble t il, le propriétaire de la plus grande partie de ces terres. Son beau fils, Pierre Joseph Tanguy l'est assurément dans les années 1770, années des débuts de la culture des terres basses par opposition aux terres hautes.

Avant et après son décès, ses terrains vendus formeront l'essentiel de nos habitations, excepté celles des deux extrémités (Tour de l'Ile et Crique Fouillée).

On y produit principalement du coton et du sucre mais le fait marquant est la production à grande échelle du poivre sur l'habitation *les deux rives* à Bernard.

Amorcé un peu avant la libération de l'esclavage de 1848, le déclin des grandes habitations commence. Les terres de celles ci sont morcelées et vendues dans le début des années 1850 aux anciens esclaves qui y forment de petites habitations sur lesquelles ils vivent en autarcie. A de rares exceptions, elles sont abandonnées par le décès de leurs propriétaires et les départs des enfants sur Cayenne. C'est l'exode rural des années 1880-1890.

Bien plus tard, la population se réinstalle dans les zones du bord de la route de Stoupan et sur l'axe du lotissement la Chaumière.

Toutes les parties basses des anciennes habitations retournent à leurs origines de terres inondables et forment actuellement avec une partie du mont Grand Matoury *la réserve naturelle du mont Grand Matoury*.

Les vestiges des vies de nos habitants et de leurs activités agricoles sont toujours présents sous le couvert végétal de la réserve naturelle, encore préservés de l'urbanisation actuelle des autres lieux.



**Anom C14 vol 15 folio 166 , document annexé à la lettre de Lacroix du 10 novembre 1774**

**Situation en 1774 des sucreries existantes en 1732**

**Art 1**

**Dans l'étendue de l'isle de Cayenne**

**1- Mahury**

Cette sucrerie a été partagée par moitié entre les Sieurs de Calville et Baudouin des petits bois. Chacun des copartageants a vendu les terres, les esclaves et les meubles qui lui étaient échus en partage et la sucrerie a cessé d'exister.

**2- Loyola**

Cette sucrerie a été transportée dans la rivière de la Comté au lieu dit aujourd'hui St Régis où il existe une sucrerie appartenant aux Sr Prépaud frères.

**3- Montjoly**

Cette sucrerie appartenant aux Sr Boulanger [David] de Rouen et à la dame du Chassi a été partagée entre ces deux propriétaires. le Sieur Boulanger a vendu sa part des nègres et effets aux Jésuites. ce qui a détruit la sucrerie.

**4- Rémiré**

Cette sucrerie a cessé d'être par l'effet seul du propriétaire, le Sr de Billy.

**5- Le Pont**

Le pont a également cessé d'être sucrerie par le fait du propriétaire lequel a vendu une partie des nègres et tous les ustensiles à la Dame Gillet.

**6-Cabassou**

Il en est de même de Cabassou qui a aussi cessé d'être sucrerie par le fait du propriétaire, le Sr Picard lequel retiré en France a ordonné la vente tant du terrain que des esclaves, ustensiles et bestiaux.

**7- La Motte**

Cette sucrerie a été abandonnée pour former les deux sucreries entreprises l'une dans la rivière de la Comté sur la crique de Chourou, l'autre dans la crique d'Aracamont ou Tourémé par feu dame de la Mothe Aigron qui n'était qu'administratrice des biens de feu Sr de la Mothe Aigron son mari, a plus fait qu'elle ne pouvait faire. On a rétabli depuis quelques années cette sucrerie à la Mothe mais non par le bel état où elle était du vivant du Sr de la Mothe-Aigron et encore en 1733.

**8- Paramana**

Cette sucrerie qui avait été en société entre les feux Sr du Chassy et Macaye fut partagée et la partie échue à la dame Duchassy après avoir existé quelques années en petite sucrerie a été abandonnée pour former une société avec le Sr Coutard sur la petite rivière d'Agami.

## **Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023**

### **Art 2 Sur la rivière d'Oyac**

#### **9- Tourémé**

Cette sucrerie a existé jusqu'en 1736 qu'elle a été partagée entre les onze enfants de feu Sr Tissot et par les partages a été détruite.

#### **10- Le Saoury**

Cette sucrerie n'étant formée que des biens particuliers du Sr Courant et d'une partie des biens qui formaient la sucrerie de cabassou que le Sr Courant avait en ferme, n'a pu se soutenir après l'expiration de la ferme.

#### **11- La Comté**

Cette sucrerie établie par feu dame de lamothe Aigron d'une partie des esclaves de la Mothe en société avec feu Sr Métifeu a été abandonnée et tous les effets transportés à Aricamont.

#### **12- Aricamont**

Cette sucrerie composée de tout ce qui appartenait à celle de la mothe et des effets du Sr Métifeu a duré en société pendant quelques années. Après l'expiration de la société, cette sucrerie composée des effets seul de la mothe a existé assez longtemps en régie et a été en fin transportée à la mothe où elle existe encore.

### **Art 3 Dans le continent aboutissant à la rivière du Tour de l'Ile**

#### **13 Le Gallion**

Sucrerie formée des effets du feu Sr Bremond et de ceux de la sucrerie Pagamon qui appartenait aux mineurs Boudet elle a existé jusque vers 1735. Les effets des mineurs Boudet en furent retirés et ceux appartenant à Bremond furent partagés entre ses fils et par le partage la sucrerie a cessé d'exister.

#### **14-Tonnegrande**

Cette sucrerie avait été formée en société entre feu Sr Monsigot et la Dlle Rolle. Elle a été ensuite partagée entre ces deux propriétaires ; ce qui la faite tomber.

#### **15-Timoutou**

Cette sucrerie était en société entre feu Sr Tissier et la dame de Rionville. Elle a été transportée par les héritiers Tissier à la montagne de Matoury et ensuite partagée entre les héritiers Tissier ; partage qui la fait cesser.

#### **16-Montseneri**

Cette sucrerie existe encore aujourd'hui.

#### **17- Petit Cayenne**

Cette sucrerie était en société entre feu Sr Leroux et le Sr d'Audifredi lesquels ayant retirés chacun leurs effets à l'expiration de la société, la sucrerie a été détruite.

## **Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023**

### **18- Mampiribo**

Cette sucrerie existait en société entre feu S Kerckove et le Sr Delajard, le temps de la société expirée la sucrerie a cessé d'être par le partage qui a été fait des effets.

### **19-St Pierre**

Cette sucrerie appartenait à feu Sr Gras ses biens furent [?] et vendus à différents particuliers qui ont enlevés les esclaves et autres effets composants la sucrerie.

### **20-Agamy**

Sucrerie en société entre feu Sr Coutard et la dame Du chassi elle a cessé d'être par le partage des effets des associés.

## **Art 4 Sur les Anses**

### **21-Bougran et Moreau [Alexandre Moreau du Chassy]**

Cette sucrerie en société a été partagée et en a formé deux autres dont l'une a été détruite par le Sr Duchassy et l'autre est transportée aujourd'hui à Kourou par le Sieur de Préfontaine. Le sieur Molère relève celle du S Duchassy.

### **22-Gillet ou Groussou**

Cette sucrerie très affaiblie d'abord par le partage qui en avait été fait avec la veuve Gillet a existé par les soins du Sieur Groussou au moyen d'une société qu'il avait contractée avec feu Sieur Mesnard . à la fin de la société la sucrerie n'a pu être continuée.

### **23- Macouria**

Cette sucrerie existe encore aujourd'hui.

Anom, C14 vol 60 Folio 91

Cayenne 1786

Tableau des habitans cultivateurs

des terres basses qui paraissent avoir le plus de droit de prétendre au titre de premier colon, et à jouir du Bienfait annoncé par sa Majesté.

Nombre            quartiers de  
De nègres        terre

**Molère** \*    21 7    A commencé son établissement à une lieue et demi de Cayenne dans une terre basse qu'il a acquis à cet effet dès 1779 où il cultive du roucou il n'a pû lui donner plus d'extension à cause des grandes pertes d'esclaves qui lui ont ôté les moyens. C'est un père de famille il est conseiller au conseil supérieur de cette colonie.

**Tenguy**        112 20    A commencé en 1780 dans le quartier du Mathoury à une lieue et demi de Cayenne a desséché auprès de ses anciens établissements des marécages où il cultive le roucou.

**St Michel** \*    25 14    A commencé en 1780 dans le quartier de Rémire à deux lieues de Cayenne à faire un établissement dans les terres basses de palétuviers où il cultive le coton.

**Macaye**        78 24    A commencé en 1780 à deux lieues de Cayenne à dessécher près de son ancien établissement des terres basses de palétuviers où il cultive le coton.

**Dunezat**        78 20    Travaillant déjà les terres basses de palétuviers lors qu'en 1780, elle nous a requis de lui donner un plan pour rectifier ses travaux et s'y conformer pour des dessèchements dans la suite elle cultive du coton, elle mérite par sa conduite la protection de MM les administrateurs.

**Gallet** \*        48 18    Travaille déjà les terres basses de palétuviers lors qu'en 1780 elle nous a requis de lui donner un plan pour rectifier ses travaux et s'y conformer dans la suite pour ses dessèchements elle cultive du coton.

**D'Audiffredy** 68 8        Travaillait déjà les terres basses de palétuviers auprès de son établissement lors qu'en 1780, il nous a demandé de lui donner un plan pour rectifier ses travaux et s'y conformer dans la suite pour faire ses dessèchements

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

**Berthier** 111 20      Travaille au tour de l'île à quatre lieues de Cayenne des espèces de marécages tourbeux de médiocre qualité où il cultive du roucou. il n'a jamais demandé de plan pour son travail

### Nouveau quartier d'Approuague

**Robert** \* 23 16      A commencé en 1783 à former un grand établissement où il élève une manufacture d'indigo.

**Noyer** \* 18      A commencé en 1783 à former un grand établissement il cultive du cacao, du café et de l'indigo

**Préville** 28      A commencé en 1782 à former un établissement, il cultive du café et de l'indigo.

**Dupaty Suriès** 12      Plantés partie en cacao, partie en vivres  
**Et Guisan**

**Frères Tretter** \* 14      Ont commencé à former un établissement en 1783 l'on y cultive du coton

**D'Aillebout et** 10      Ont commencé un établissement qui deviendra considérable et où l'on cultive l'indigo datent de 1784

**Briffaud**

**Veuve Artur** 88 12      Ont commencé un grand établissement sur la rive droite en 1783. L'on y cultive de l'indigo

**Couturier St Clair**

A Cayenne le 22 juillet 1786

Fitz Maurice      Lescallier



(Anom, C14 vol 60 folio 88, transcription)

Cayenne le 25 août 1786

Monseigneur

Nous avons l'honneur de vous adresser deux requêtes l'une du sieur Molère habitant et conseiller au conseil supérieur, et l'autre de cinq habitans cultivateurs des terres basses à Arouague, à l'effet d'obtenir l'affranchissement à perpétuité de toutes impositions annoncé par le Roi aux premiers habitans cultivateurs des terres basses dans la Guiane, avec le titre de premier colon et les privilèges attribués à ce titre par l'ordre du Roi du 12 décembre 1779 et la dépêche de Sartine du dit jour.

Cet ordre du Roi a désigné dès lors trois habitans en qualité de premiers colons qui sont MM Bertaucourt, De la Rivière et Rouger de la Gotellerie ; il en reste sept à nommer par sa majesté ; et comme nous avons jugé convenable en vous faisant passer les demandes ci-dessus, de vous mettre à même d'attribuer avec connaissance de cause et impartialité cette grâce et ce titre aux sept habitans les plus susceptibles de l'obtenir par leur ancienneté, leurs travaux et leur industrie, nous avons demandé un rapport de M Guisan et un tableau où nous avons fait comprendre tous les cultivateurs des terres basses et noyées qui peuvent avoir des prétentions à cette distinction, quoique plusieurs d'entre eux ne se soient pas encore occupés de la demande.

Nous y trouvons 16 habitans dans le cas de concourir à la demande de cette faveur : nous avons mentionné dans le tableau le nombre de leurs nègres et le nombre de quarrés de terres qu'ils ont cultivés. Il en résulte que tel qui avec peu de nègres a mis en valeur une quantité de quarrés de terre égale ou même moindre que celle d'un autre qui avait plus de nègres, et par conséquent plus de moyens, a montré une grande industrie ; il mérite les préférences sur ce dernier.

Le rapport du Sieur Guisan semble décider la question entièrement en faveur des habitans d'Arouague, et exclure ceux des environs de l'Ile de Cayenne, quoique qu'ils aient commencé plus anciennement. Cette exclusion nous paraît trop rigoureuse et contraire d'ailleurs à la faveur que le Roi a annoncé à tous les spéculateurs sans distinction de lieu. Il est cependant vrai à un certain point que le quartier Arouague mérite prédilection, soit par sa grande étendue, contiguïté et excellente qualité des terres soit par la résolution plus marquée de ceux qui, pour établir les terres noyées ont quitté leurs anciens foyers qui est amplement décrit dans leurs requêtes.

Toutes ces choses considérées, nous vous supplions de vouloir bien choisir dans les seize habitans compris dans ce tableau, les sept que vous jugerez les plus susceptibles de la faveur de premier colon, et de l'exemption à perpétuité de toutes impositions et de vouloir bien leur procurer l'ordre du Roi nécessaire pour leur assurer la jouissance de cette grâce.

### Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

Nous avons pris la liberté de marquer dans ce tableau avec des étoiles trois habitans du quartier de Cayenne que le calcul nous a montrés avoir fait le plus avec le plus petit nombre de négres, l'un desquels est le Sieur Molère méritant d'ailleurs parce qu'il est le plus ancien et par sa place de conseiller au conseil supérieur où il fait beaucoup de travail pour le service public.

Nous avons marqué également dans le quartier d'Aprouague quatre habitans dont les travaux ont été les plus actifs et qui paraissent mériter la récompense promise par le Roi. Dans ce nombre sont les frères Tretter, habitans très industrieux qui sont des paysans sortis d'Allemagne et parvenus par leur propre activité à un état d'aisance qui promet une prompte augmentation.

Nous n'avons point compris l'Habitation de feu Baron de Bessner, soit parce que les avances du Roi y ont autant faits et plus que son industrie, soit parce que sa succession est dans une grande déconfiture et l'habitation prête à passer en d'autres mains, habitation qui d'ailleurs dans ce moment ci est en très mauvaise état.

Dans le même quartier d'Aprouague, le Sieur Préville a une habitation plus avancée que toutes les autres en cultures quoique n'étant pas encore en revenu ; mais vû le petit nombre de négres qu'il y a employés, cette industrie qui semblerait mériter la préférence est du en partie aux plus avances du Roi en journées de négres et autres objets qu'il a reçu, sur quoi vous voudrez bien vous faire rapporter notre lettre n ° 2 du 13 novembre 1785 cette raison et celles de la place qu'il a occupé ici, des sommes qu'il doit au Roi pour lesquelles il n'a pas encore proposé d'arrangement lequel pouvait aboutir à rendre au Roi la propriété de cette habitation, son sort non encore décidé, tout cela nous a déterminé à ne pas la proposer.

L'habitation sous le nom des sieurs Dupaty Suries et Guisan étant principalement l'effet de l'industrie de cet ingénieur en chef, laquelle habitation est très peu avancée, ne nous a pas paru successible d'être proposée non plus pour la grâce dont il est question, outre la considération que les services du Sieur Guisan qui portent sur l'avancement de la totalité de la colonie seront dans le cas de mérite dans un terme qui n'est pas désormais éloigné des récompenses marquées le mettront au dessus de penser à cette faveur particulière.

Les Sieurs D'Aillebout et Briffau ont commencé plus tard que les autres leur établissement ; c'est pourquoi nous ne les avons pas non plus proposés : ils jouiront d'ailleurs de l'exemption pendant 15 ans, et les avances et encouragements accordés en général aux autres cultivateurs du quartier intéressant.

Il reste à vous faire mention des Sieurs Couturier St Clair et veuve Arthur sa sœur en société qui sont compris dans le nombre des demandes et des souscripteurs à la requête mentionnée ci-dessus et jointe à cette lettre ; mais pour avoir éprouvé des retards dans la permission d'exploiter leur terrain du temps de M De Bessner, ils sont moins avantagés que d'autres, vû le nombre de leur négres. Ils méritent cependant d'entrer en considération, parce qu'ils sont l'un l'ingénieur agraire sous M Guisan et chargé de la direction de l'habitation du Collège, l'autre veuve du précédent procureur général et parce que cette femme a montré une résolution au dessus de son sexe en se transplantant avec ses négres sur un nouveau sol noyé, et pour lequel les négres avaient une singulière répugnance qu'elle a vaincue. Ils ont bâti des cuves à indigo en maçonnerie et sont actuellement à fabriquer de cette denrée. Si vous jugez à propos pour toutes ces considérations de les comprendre pour l'obtention de la grâce demandée, vous pourriez leur donner la préférence sur les frères

### **Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023**

Tretter, quoique marqués ici d'une étoile. Peut être trouverez vous que ces habitants sortans d'une classe commune se trouveront suffisamment récompensés par l'aisance et la richesse dont ils doivent jouir dans peu et par l'exemption de 15 années de capitation et les avances du Roi.

Il y a donc dans ce tableau sept habitants marqués d'une étoile, savoir trois dans le quartier de Cayenne et quatre dans celui d'Arouague lesquels si votre décision est conforme à l'avis que vous nous donnons pourront recevoir le titre de premiers colons et l'ordre du Roi qui doit les faire reconnaître en cette qualité, sauf les changements que votre considération impartiale et l'examen de ce tableau vous permettront d'y faire à notre proposition, notamment la substitution de la veuve Arthur et Couturier De St Clair à la place des frères Tretter pour les raisons décrites ci-dessus. Cependant pour ne pas exclure ces personnes aussi industrieuses, nous vous demanderions de les laisser subsister les uns et les autres et de faire onze premiers colons au lieu de dix.

Nous vous supplions en même temps que vous déciderez cet objet, de vouloir bien faire mention de l'étendue qu'on doit donner à ce privilège de premier colon, en ce qu'il est promis affranchissement à perpétuité de toutes impositions ; et si ; comme nous le concevons cet affranchissement ne doit porter que sur la capitation et autres droits qui pourraient être affectés au sol et à la glèbe, sans préjudice des répartitions pour les nègres ? pour la caisse des libertés, contributions aux travaux et corvées des chemins et autres ouvrages publics, auxquels les dix premiers colons seront dans le cas de concourir comme tous les autres et sans préjudice aussi des droits d'entrée et de sortie à l'arrivée et au départ des navires, revenants au Roi et payables par le commerce.

Nous sommes avec respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très  
Obéissants serviteurs

Fitz Maurice Lescallier

**Anom, Liste des onze premiers colons du 5 février 1824  
(transcription partielle)**

[...]

En conséquence sa Majesté confirmant l'affranchissement qu'elle avait accordé par son ordre du 12 décembre 1779 à chacune des habitations appartenantes aux Sieurs de Bertaucourt, de la Rivière et Rouger de Lagotellerie a affranchi et affranchit également celles appartenantes aux Sieurs Molère, de St Michel, à la Dame Dunezat, aux Sieurs Dollé, Robert, Noyer, Tretter frères et au Sr Couturier de St Clair.

Lesquelles onze habitations jouiront à perpétuité de tout droits imposés ou à imposer sur le sol comme aussi de l'affranchissement à perpétuité de toute capitation pour les négres attachés à leurs cultures.

[...]

**Habitation Bertaucourt**

Cette habitation, après la mort du propriétaire a passé par ventes entre les mains de divers acquéreurs et appartient aujourd'hui au Sieur Dunezat. Ses forces consistent en 92 négres. Ses cultures en 20 carrés de coton, 12 de rocou, 15 000 pieds de caféyers, 300 géroflers 69 h 34 hectares

[...]

**Habitation Molère**

Après la mort du propriétaire, cette habitation a été vendue à la barre du siège et après avoir passé en mains diverses, elle a été acquise et établi en sucrerie par Mr Franconie. Ses forces consistent aujourd'hui en 82 négres, ses cultures en 17 carrés de cannes, 500 géroflers, terres en culture 25 h 64.

[...]

**Habitation de Dlle Dunezat**

Cette habitation appartient par acquisition au Sieur Limal père.

Ses forces consistent en 54 négres.

Ses cultures 22 carrés de rocou, 300 pieds de caféyers et 700 géroflers, terres en culture 22 h 80.

[...]

## Index

### Noms des personnes

Améquite Amédée	page 43	Guisolphe Louis Marie A.F.	page 39
Alain Armand	page 26,32	Helene Stanislas	page 32,35
André Louis	page 71	Heureux Jean Baptiste	page 15
Apane Adrien	page 19	Jambe Théodore	page 31
Baricard Jean Baptiste	page 43	Jubier Céline	page 20
Bernard Bernard Jacques	page 71	Kerckove Marguerite	page 70
Bernard Melchior Louis	page 71	Laraison Joseph	page 25
Bernetel Jacques	page 41	Laporte Jean Louis	page 43
Bertaucourt	page 4,62	Larivot Jean Baptiste	page 9,10
Boisero	page 3	Laurent J.J.Christophe	page 71
Boye Virginie	page 18	Leblond Flavin	page 39
Brachevie	page 10,73	Limal Victor	page 23
Briotet charles	page 63	Limone Philémon	page 32,34
Brown (veuve)	page 32	Majeur ou Mazeur	page 3
Brue Urbain	page 38,51	Mala Michel	page 18
Calvi Antoinette	page 15	Marin Gardien	page 62,64
Candole	page 21	Martin Charles Désiré Constant	page 16
Canut Raphaël	page 42	Martin Jean Baptiste François	page 38
Coréat Romain	page 46	Martin Jean François	page 31
Corria Jean Pierre	page 20	martin Joseph	page 76
Conrad Georges	page 26	Martin Urbain	page 31
Dautriche J. Sébastien	page 11,12,16	Meynant Maurice Pierre	page 26
Deblois Marie Marguerite	page 10	Michely Jean Baptiste	page 14
Decomis Pascal	page 39	Mille Armand	page 23
Denin Clairine	page 43	Mille Pierre	page 23
Devis Cécé	page 41	Molère Jean François	page 22
Douillard Félix	page 31	Octavien Caroline	page 45
Dranem Maxime	page 46	Pajot Jean Eugène	page 39
Dubois Dominique	page 62	Pierret Pierre	page 19
Dunez Paul	page 24,53	Prus Saturnin	page 31,38
Dunezat	page 24,51	Renaudet Louis	page 10,16
Ebocoque ou Ebococ Janvier	page 19	Richard Jean François	page 70
Fernandes Julio Enriqu� (dame)	page 33	Rionville	page 3,9
Fougère François	page 23	Rosel Eulalie	page 41
Franconie Jean Antoine	page 22	Ruffart Marguerite	page 10
Gallet(veuve)	page 70	Saint Preux Alexis	page 64
Goyriena Thomas Marie	page 39	Saint Quantin	page 64
Grimard Jean Baptiste	page 31	Santrie Lambert	page 33
Gu�rin Just Aim�	page 11	St� Coloniale des cotons	page 25,39



### **Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023**

Sté Cottonnière de la Guy	page 25,33	Tissier Pauline Gertrude	page 4,10
Sté sucrière et agricole	page 13,33	Tissier Rose Olive	page 16
Stanissien Héloïse	page 20	Tournay Gilblas	page 46
Syrda Marie Justine	page 44	Toursat Dominique	page 43
Tanguy Pierre Joseph	page 4,61	Touzet Daniel	page 70
Tissier Antoine	page 3,4,5	Villers Pierre	page 32

## Index

### Noms des habitations

Abondance	page 19	Mont Fortuné	page 14
Austerlitz	page 37	Mont Saint Charles	page 20
Bellevue	page 9	Rosalie	page 34
Corréat	page 46	Saint Hippolyte	page 19
Eulalie ou Lalie	page 19	Saint Vincent	page 18
Hazardée	page 69	Sainte Alexandrine	page 42
Kazadie	page 45	Sainte Catherine	page 61
La Chaumière	page 21	Sainte Eugénie	page 47
La marie Philomène	page 46	Sainte Eulalie Jacques	page 41
la Misère	page 34	Surville	page 70
La parfaite harmonie	page 30	Tout Hasard	page 30
Larivot	page 9		
La Pointe	page 10		
La Tranquillité	page 41		
Le délassément	page 43		
Le Parterre	page 51		
Les deux rives	page 69		
Les trois sœurs	page 18		
Marie Catherine	page 15		
Mathelin	page 16		

## Table des matières

<b>Introduction</b>	page 2
• <b>L’habitation à Pierre Joseph Tanguy</b>	page 4
1 L’habitant	page 4
2 Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 4
• <b>L’habitation Bellevue ou Larivot n°43</b>	page 9
1 La situation géographique	page 9
2 Les habitants	page 10
2-1 Les habitants de l’ancienne habitation Mont Fortuné	page 14
2-2 Les habitants de l’ancienne habitation Ste Elisabeth	page 16
• <b>L’habitation la Chaumière n°44</b>	page 21
1.La situation géographique	page 21
2 Les habitants	page 22
3 Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 26
3-1 Le terrain	page 26
3-2 Les cultures	page 27
3-3 Les bâtiments	page 29
• <b>L’habitation Tout Hasard ou Champs Elisées n°45</b>	page 30
1 La situation géographique	page 30
2 Les habitants	page 31
2-1 La famille Limone	page 34
2-2 Stanislas Hélène	page 35
3 Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 35
• <b>L’habitation Austerlitz n°46</b>	page 37
1 La situation géographique	page 37
2 Les habitants	page 38
2-1 les terrains vendus par Leblond	page 40
3-Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 47
3-1 Le terrain	page 47
3-2 Les cultures	page 49
• <b>L’habitation le Parterre n°47</b>	page 51
1 La situation géographique	page 51
2 Les habitants	page 52
2-1 la famille Saint Michel de Dunezat	page 52
2-2 Les nouveaux propriétaires	page 52

## Histoire de la commune de Matoury - Chapitre 3 – Christian Lamendin –5 août 2023

2-3 La famille Paul Dunez	page 53
2-4 Les autres cultivateurs	page 54
3-Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 54
3-1 Le terrain	page 54
3-2 Les cultures	page 56
• Transcription de l'inventaire de 1818	page 58
• Généalogie de Saint Michel de Dunezat	page 59
• <b>L'habitation Sainte Catherine n°48</b>	page 61
1 La situation géographique	page 61
2 Les habitants	page 62
3-Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 62
3-1 Le terrain	page 62
3-2 Les cultures	page 65
3-3 Les bâtiments	page 67
• <b>L'habitation Les deux rives avant Hazardée n°50</b>	page 69
1 La situation géographique	page 69
2 Les habitants	page 70
3-Le terrain, les cultures et les bâtiments	page 72
3-1 Le terrain	page 72
3-2 Les cultures	page 75
3-2-1 Le poivre en Guyane	page 76
3-3 Les bâtiments	page 78
<b>Conclusion</b>	page 79
• Tableau en 1774 des sucreries existantes en 1732	page 80
• Tableau des premiers colons de 22 juillet 1786	page 83
• Choix entre les premiers colons du 25 août 1786	page 85
• Liste des onze habitants au titre de premiers colon	page 88
• Index noms des personnes	page 89
• Index noms des habitations	page 91